

Avant-propos

Par André GAY, président

Ce document a pour objet de retracer les 10 années d'existence de l'association. Existence qui a débuté en 1994 lorsque les acteurs locaux, chacun dans leur spécialité, ont décidé de se retrouver autour d'une table pour évoquer le devenir des milieux caussenards. La nécessité de **réfléchir et d'œuvrer ensemble pour le développement des Causes Méridionales** est devenue dès lors une évidence. C'est ainsi que l'association s'est créée autour de deux particularités :

- un territoire caussenard interdépartemental (départements du Gard et de l'Hérault)
- une composition tripartite d'**élus**, de **socioprofessionnels** des milieux agricoles et forestiers et d'**associatifs** de protection de la nature, de chasseurs et d'éducation à l'environnement.

L'association est donc née de **l'entente et de la volonté des acteurs locaux de travailler ensemble**.

En 10 ans, on peut dire qu'ACM a bien grandi et a pris de l'ampleur tant les actions que nous réalisons sont nombreuses et diverses. Cela étonne même parfois les « gens de l'extérieur » que nous puissions mener autant d'actions en n'ayant que deux salariées. Je me souviens d'ailleurs, lorsque en 2002 nous avons demandé la labellisation CPIE, à quel point les CPIE de France réunis en Assemblée générale ont été surpris (en plus, cette année là nous n'avions qu'une seule salariée...).

Mais ce faible nombre de salarié n'est pas anodin. Il est la résultante d'une philosophie de fonctionnement née de la mise en commun de différentes réflexions.

En effet, l'association a été créée par les acteurs du territoire pour **œuvrer collectivement au devenir des Causes Méridionales**. Cela signifie que nous identifions ensemble les enjeux et les problématiques, que nous nous fixons des objectifs et que nous réfléchissons aux programmes d'actions à monter (programmes pour lesquels nous recherchons du financement).

Mais ce n'est pas tout, la réalisation proprement dite de ces actions, c'est aussi **ensemble** que nous le faisons : à travers les acteurs locaux les plus compétents que ce soit dans le domaine territorial ou de la sensibilisation à l'environnement. Les salariés de l'association ont donc plus, un rôle d'animation et de coordination des acteurs du territoire, que de réalisation en direct. Mais cette philosophie de fonctionnement s'explique aussi par une volonté de répartition locale du financement et donc, indirectement, du **soutien économique local**.

Résumer 10 ans n'est pas un exercice facile. Je vais essayer retracer notre parcours en évoquant les étapes qui ont été les plus marquantes pour l'association.

Le premier temps fort (1994 – 1996) est la mise en œuvre du **programme Life Nature « Causse Méridionaux »**. C'est à travers cette démarche que nous avons appris à nous connaître, à partager des visions différentes, à réfléchir ensemble au montage de projets partenariaux. Nous avons aussi, grâce à de nombreuses études, mis en évidence une problématique commune : celle de la fermeture des milieux. C'est aussi dans cette période que nous avons mis en place des actions de réouverture de ces milieux avec les exploitants agricoles.

Une dynamique forte s'est alors créée autour de la gestion concertée et durable des Causse.

S'en est suivi de 1997 à 1999, une période importante de **réhabilitation, de restauration et de gestion des milieux sub-steppiques**. Au bout de 5 années d'existence, ce sont plus de 700 ha qui ont pu être débroussaillés grâce à la participation très active des agriculteurs.

En 2000, l'association a porté le **projet collectif CTE** (Contrats Territoriaux d'Exploitation) et a **embauché sa première salariée**.

En 2001, nous avons mis un premier pas dans la démarche Natura 2000 en remportant le marché public pour la réalisation du **document d'objectifs sur les Causse de Blandas et de Campestre**.

L'obtention de la labellisation CPIE en 2002 a été pris localement comme une reconnaissance du travail accompli et un encouragement à persévérer dans cette voie. Je crois que l'attention que nous porte l'Union Nationale des CPIE prouve bien que ces impressions sont fondées car nous sommes un peu « l'exception du réseau » avec notre fonctionnement partenarial, notre faible nombre de salariés et notre expérience dans le domaine du développement territorial.

C'est aussi l'année de l'élaboration du **schéma concerté de développement durable** qui a réuni 5 groupes de travail pour faire le point sur les actions et les informations engrangées depuis la création de l'association et identifier les actions à réaliser dans les 5 années à venir au vu des problématiques territoriales.

2002, c'est enfin **l'installation de nos bureaux au Caylar** dans des locaux situés sur notre territoire d'intervention et l'embauche d'une **deuxième salariée**.

L'année 2003 est l'année de la **structuration de l'association en 3 pôles** :

- maintien et reconduction du pôle « développement territorial »
- création et mise en place du pôle « éducation et sensibilisation à l'environnement » doté de son réseau d'animateurs et de personnes ressources locales
- création du centre de ressource et d'informations sur l'agriculture et l'environnement en complémentarité avec celui sur le patrimoine de la Charte Intercommunale Lodévois-Larzac.

Cette structuration a porté ses fruits en 2004 :

- confirmation de **notre labellisation CPIE** (passage du bilan d'étape avec succès)
- positionnement de l'association sur les autres sites Natura 2000 du territoire : nous sommes désormais **opérateur local sur le Causse du Larzac et le Causse Noir**
- reconnaissance comme gestionnaire de territoire dans le cadre de la **candidature des Causses et des Cévennes au patrimoine mondial de l'humanité**
- développement de nombreuses actions avec la **Communauté de Communes du Lodévois-Larzac**
- reconduction d'un **programme d'éducation et de sensibilisation à l'environnement** auprès de 19 classes de maternelles et de primaires (soit presque 382 élèves)
- développement d'actions **d'éducation et de sensibilisation à l'environnement** en hors temps scolaire et poursuite de celles réalisées auprès du grand public.

Mais ce bilan n'est rien si je ne souligne pas le rôle important et indispensable de chacun des acteurs de ce territoire sans qui l'association n'existerait pas. En effet, même si nous avons la chance d'avoir **deux salariées** fortement motivées, dynamiques et non regardantes de leur temps de travail, l'association n'aurait pas d'objet sans l'engagement de tous les acteurs locaux.

J'évoquerais tout d'abord le **comité technique**, véritable cheville ouvrière, qui ne compte ni son temps ni sa disponibilité et dont la diversité et le sérieux sont la garantie de contenus techniques de qualité et d'une mise en œuvre efficace (car abordée de façon concrète).

Le **conseil d'administration** ensuite, dont les réflexions et les discussions sont toujours très constructives et qui a toujours envisagé les points à l'ordre du jour dans une vision territoriale et partenariale.

Les **financeurs** enfin, qui, même si nous devons parfois « batailler dur » pour obtenir des montants à la hauteur de nos ambitions, ont confiance en nous (sûrement aussi parce que nous jouons la carte de la transparence) et ce, depuis le début pour certains.

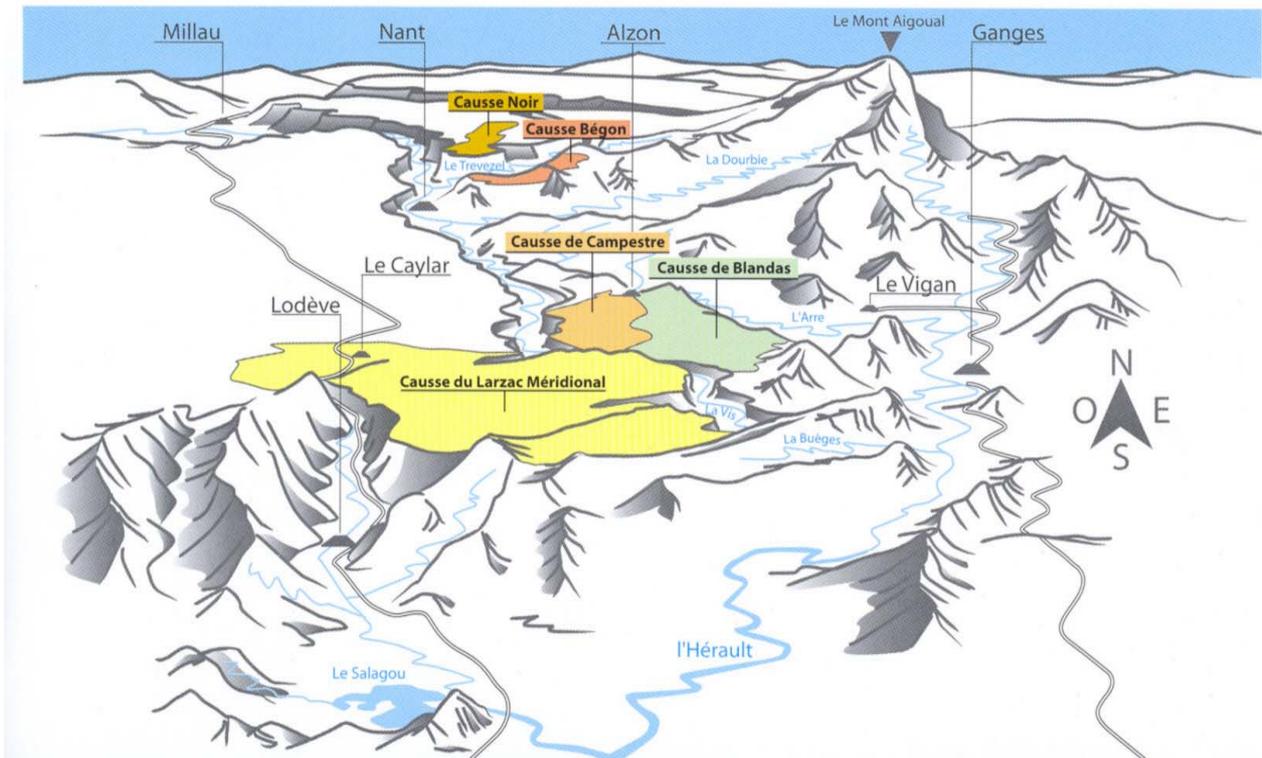
Je citerai l'Etat, les collectivités territoriales telles que la Région et les Départements de l'Hérault et du Gard mais aussi les communautés de communes et les communes du territoire qui répondent toujours favorablement à nos demandes.

Pour conclure, je dirai que « **développement durable** » et « **démocratie participative** » sont deux expressions couramment employées de nos jours. Nous n'avons pas attendu pour mettre en pratique ces deux approches.

En effet, depuis 10 ans nous travaillons pour, et avec, les **Hommes de ce territoire** ; Hommes qui, pour certains d'entre eux à savoir les agriculteurs, maintiennent les milieux ouverts. Mais nous travaillons aussi pour **léguer à nos enfants cet héritage patrimonial et culturel très riche que constituent les Causses Méridionaux**.

Fort de ce constat, je n'ai qu'un seul vœu à formuler pour l'association pour les 10 années à venir : **que cette dynamique collective perdure et que nous travaillons tous pour le devenir harmonieux des Causses Méridionaux et ce, à quelque niveau que ce soit**.

Le territoire d'intervention : les Causse Méridionaux



2 départements : l'Hérault et le Gard

Près de 60.000 ha

5 Causse : Larzac Méridional, Blandas, Campestre, Noir et Bégon

28 communes : 14 dans l'Hérault et 14 dans le Gard

De vastes plateaux calcaires d'altitude de 600 à 900 m en zone de montagne sèche

Un paysage sub-steppe façonné par l'homme, refuge
d'habitats et d'espèces remarquables

Un relief calcaire façonné par l'eau : le karst.

L'Association des Causse Méridionaux

Objet et missions

L'Association des Causse Méridionaux a été créée lors d'une Assemblée Constitutive le 15 avril 1994 (parution au journal officiel le 15 juin 1994).

Elle a pour objet général d'assurer la sauvegarde, la mise en valeur des milieux caussenards, le développement concerté et la promotion des parties héraultaise et gardoise des Grands Causse, dénommées Causse Méridionaux.

Pour réaliser cet objet, ses missions sont les suivantes :

- jouer un rôle d'animation entre les différents partenaires et les projets
- participer soit en tant que maître d'ouvrage, soit en relation avec les différents maîtres d'ouvrage délégués, soit en tant que maître d'œuvre à l'élaboration, à la mise en place et à la mise en œuvre de programmes opérationnels
- veiller à la cohérence des actions et des objectifs des programmes avec les enjeux et les problématiques du territoire mais aussi au respect des plannings de réalisation
- accompagner et contribuer à l'élaboration de plans de gestion à l'exemple des documents d'objectifs Natura 2000
- mobiliser les fonds nécessaires (Europe, Etat, collectivités...).

Composition et fonctionnement partenarial

ACM est une association fédératrice des acteurs du développement durable sur les Causse Méridionaux. Elle regroupe les partenaires locaux qu'ils soient élus, socioprofessionnels (agricoles et forestiers) et associatifs (naturalistes et chasseurs) issus des deux départements du Gard et de l'Hérault.

Le Conseil d'administration est un organe d'administration, de conseil et de contrôle.

Il est composé de 24 membres représentés par des personnes physiques mandatées qui sont regroupés en 3 collèges composés à parité :

- un collège des collectivités : 8 membres
- un collège des socioprofessionnels : 8 membres
- un collèges des associations : 8 membres.

Le Conseil d'Administration d'ACM se réunit au moins deux fois par an.

L'Assemblée Générale définit sa constitution et son renouvellement en se réunissant en trois collèges pour élire les huit membres de chacun des collèges et ceci, en recherchant une répartition équilibrée Gard/Hérault pour chaque collège.

Le Bureau est l'organe d'administration courante de l'Association dans l'intervalle des réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration élit un Bureau de 6 membres en respectant la représentation par tiers des trois collèges et l'équilibre Gard/Hérault.

Le Comité technique est un organe technique de réflexion et de proposition de programmes d'actions et/ou d'orientations au conseil d'administration et au bureau d'ACM.

Il est composé par :

- Charte intercommunale Lodévois-Larzac
- Communauté de communes du Lodévois-Larzac
- Communauté de communes du Pays Viganais
- A.S.A. d'aménagement pastoral, foncier et hydraulique du Gard
- Union des ASA représentant l'A.S.A. pour l'aménagement agricole et pastoral du causse du Larzac et du Lodévois
- Chambre d'Agriculture du Gard et de l'Hérault
- Service Inter-chambres d'Agriculture Montagne Elevage (S.I.M.E) du Gard et de l'Hérault
- Centre Régional de la Propriété Forestière (C.R.P.F.) Languedoc-Roussillon
- Office National des Forêts (O.N.F.) du Gard et de l'Hérault
- Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (O.N.C.F.S.) du Gard et de l'Hérault
- Association Intercommunale pour la Préservation et la Mise en valeur du Site de Navacelles et de sa Région
- Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon (C.E.N.L.R.)
- MEANDRE
- Centre d'Initiation à l'Environnement du Larzac Méridional (C.I.E.L.M.)
- Groupement d'Intérêt Cynégétique et Faunistique du Larzac Méridional (G.I.C.F. L.M.)
- Fédération des Chasseurs du Gard
- Conseils Généraux du Gard et de l'Hérault (services techniques)
- Conseil Régional (services techniques)
- Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (D.D.A.F.) du Gard et de l'Hérault
- Direction Régionale de l'Environnement du Languedoc-Roussillon (D.I.R.E.N. L.R.)

Fonctionnement en partenariat et répartition sur le territoire du financement

ACM est une association fédératrice des acteurs des Causses Méridionaux.

Elle participe donc soit en tant que Maître d'ouvrage, soit en relation avec les différents Maîtres d'ouvrage délégués, à l'élaboration, à la mise en place et à la mise en œuvre de programmes opérationnels.

ACM a pour habitude de fonctionnement de déléguer, par convention de prestation de service, la réalisation des actions à ses membres selon leurs compétences respectives. Elle fait donc appel à des compétences internes (sauf cas de réalisation de l'étude de faisabilité pour la création d'un CPIE et d'une Maison du Pastoralisme par des organismes externes dont le regard extérieur était nécessaire pour mener à bien cette mission).

Le fonctionnement en partenariat explique le nombre peu important de salariés (2 salariées en 2005). En effet, pour chaque action réalisée ou encadrée par l'association, une équipe se constitue autour du personnel de l'association. Cette équipe peut être composée de 3 à 9 personnes (nombre maximum actuellement atteint). Afin de respecter ce fonctionnement en partenariat qui en fait sa spécificité et son fondement, l'association n'est donc pas vouée à se doter d'un nombre important de salariés.

Un réseau de compétence



Connaître

Etudes, états des lieux, diagnostics

- Inventaire (faune, flore...)
- Cartographie
- Etude et analyse d'espèces et de biotopes remarquables
- Analyse de l'évolution des activités agropastorales
- Diagnostic environnemental, foncier...
- Etude des dynamiques cynégétiques
- Approfondissement et suivi des mesures de gestion spécifiques à certains habitats remarquables ou espèces vulnérables ou en fonction des enjeux territoriaux
- Elaboration de documents d'objectifs Natura 2000...

Développer

Gestion concertée du territoire

- Pilotage de programmes de développement territorial

Actions de restauration, de réhabilitation et de gestion des milieux

- Actions : démonstration, expérimentation, restauration, réhabilitation, gestion des milieux et mise en œuvre des mesures agri-environnementales
- Suivi des travaux

Aménagement touristique

- Conception et mise en œuvre de sentiers de randonnées pédestres, équestres, VTT

Conseils aux collectivités territoriales

- Conseils techniques
- Information sur les programmes existants
- Aide à la définition des actions à mener sur le territoire...

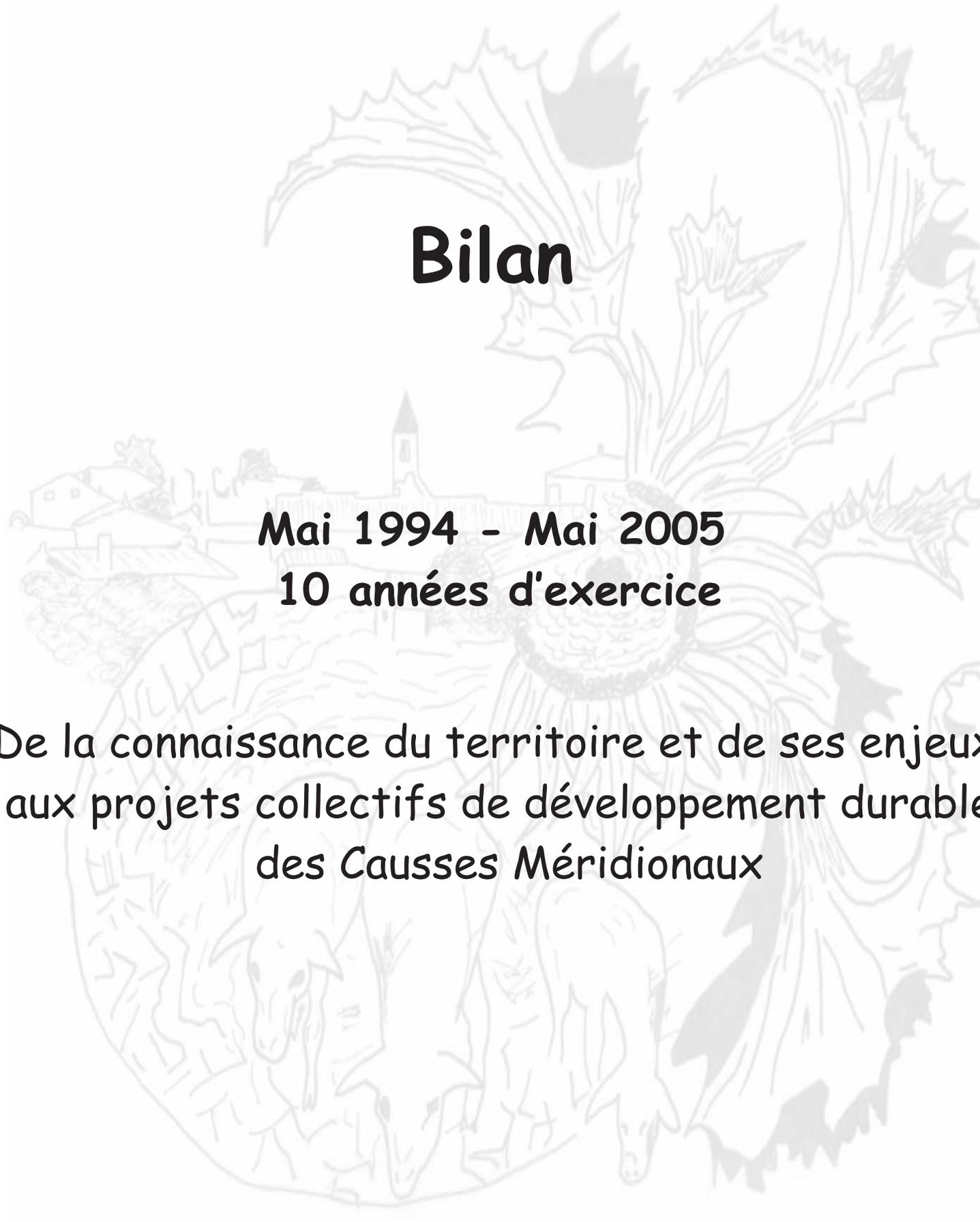


Valoriser

Actions d'éducation à l'environnement et d'éco-citoyenneté

- Animation auprès des scolaires, de la population locale et du grand public
- Animation sur site adaptée à la demande : visite guidée, visite pédagogique, séjours à thème, sortie nature
- Conception de programmes d'animation et organisation/animation de conférences et de manifestation
- Conception et mise en œuvre d'aménagements et d'outils pédagogiques : sentier d'interprétation, exposition, édition...
- Formation professionnelle : agriculteurs, animateurs, enseignants, décideurs...

Centre de ressources et d'information sur l'agriculture et l'environnement



Bilan

Mai 1994 - Mai 2005
10 années d'exercice

De la connaissance du territoire et de ses enjeux...
aux projets collectifs de développement durable
des Causse Méridionaux

PERIODES	OBJECTIFS	ACTIONS
1994	MIEUX CONNAITRE LE TERRITOIRE ET SES ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic environnemental et socio-économique • Expérimentation de modes de restauration des habitats et des milieux sub-steppiques (270 ha et 21 exploitations)
1996	↓	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une dynamique forte autour de la gestion concertée et durable des causses
1997	RENFORCER LES ACTIONS DE REHABILITATION, DE RESTAURATION ET DE GESTION DES MILIEUX SUB-STEPPIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation du caractère steppique des causses : réhabilitation de parcours en voie de fermeture et des éléments naturels du paysage (473 ha et 31 exploitations) • Proposition d'une opération locale « Paysages steppiques des Causses Méridionaux » • Entretien d'habitats remarquables et d'habitats d'espèces vulnérables
1999	↓	<ul style="list-style-type: none"> • Approfondissement de l'approche territoriale (localisation fine des enjeux et des mesures de gestion)
2000	ALLER VERS LE DEVELOPPEMENT DURABLE et LE RENFORCEMENT DE L'ASSOCIATION	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de l'association (élargissement de ses missions, création d'un poste d'animation) • Candidature à la labellisation CPIE et projet de Maison du Pastoralisme • Participation à la mise en œuvre des CTE en tant que porteur du projet collectif CTE « Causses Méridionaux » • Candidature à la réalisation des documents d'objectifs (DOCOB) sur les sites Natura 2000 des Causses Méridionaux et opérateur local sur les Causses de Campestre et de Blandas • Communication et sensibilisation
2002		<ul style="list-style-type: none"> • Installation du local administratif au Caylar • Labellisation CPIE • Structuration en 3 pôles : pôle « développement territorial », création du pôle « éducation et sensibilisation à l'environnement » (embauche d'une deuxième salariée) et du centre de ressources et d'information sur l'agriculture et l'environnement • Elaboration d'un schéma concerté de développement durable des Causses Méridionaux ; recherche de la cohérence des politiques et des actions publiques • Création du réseau d'éducation et de sensibilisation à l'environnement du CPIE CM • Signature de conventions cadre de partenariat avec la Communauté de Communes du Lodévois-Larzac et la Charte Intercommunale du Lodévois-Larzac
2004		<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux réflexions sur les contrats type départementaux des Contrats d'Agriculture Durable (CAD) • Opérateur local des DOCOB sur les sites Natura 2000 du « Causse du Larzac » et du « Causse Noir » • Intégration au comité de pilotage pour la candidature des Causses et des Cévennes au patrimoine mondial de l'humanité

1994 – 1996

Mieux connaître le territoire et ses enjeux

Programme Life Nature « Causse Méridionaux »

Le programme L.I.F.E. « Grands Causse » porte sur quatre entités géographiques :

- Causse du Quercy, département du Lot (opérateur local : l'Association de Préfiguration du Parc Naturel Régional des Causse du Quercy)
- Causse aveyronnais, département de l'Aveyron (opérateur local : le Parc Naturel Régional des Grands Causse)
- Causse Méjean, département de la Lozère (opérateur local : le Parc National des Cévennes)
- Causse Méridionaux, départements du Gard et de l'Hérault (opérateur local : l'Association des Causse Méridionaux).

Ce programme a deux objectifs :

1. **la protection des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire** par la mise en œuvre de mesures de conservation et des actions d'urgence visant à maintenir les habitats et les espèces durablement ainsi qu'à enrayer le déclin des espèces les plus menacées
2. **l'intégration de la protection du patrimoine naturel et paysager des causse dans une logique de promotion d'un développement durable de ces zones.** Il s'agira donc de mettre au point et de développer des modèles visant à l'intégration de l'environnement dans les activités socio-économiques, l'aménagement et la gestion du territoire.

Le sous-programme intitulé « Causse Méridionaux » comprend trois volets :

- volet « diagnostic » dont l'objectif est de fournir un inventaire des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, d'identifier les menaces et les contraintes qui pèsent sur ces milieux et enfin de proposer des modes de gestion qui pourraient être mis en place dans le volet démonstration
- volet « démonstration » dont les actions, menées sur des sites pilotes, visent à déterminer les modes de gestion conservatoire des habitats et des espèces les plus remarquables des causse
- volet sensibilisation.

Une concertation très poussée s'est mise en place sous la forme d'un comité technique.

LISTE DES ACTIONS MENEES

Volet diagnostic

- Carte de typologie des milieux des Causses Méridionaux
- Diagnostic et état des lieux : étude du volet floristique
- Actualisation des espaces remarquables : les ZNIEFF
- Etude sur l'Aigle Royal
- Le Crave à bec rouge sur le Larzac méridional
- Localisation de certaines espèces de l'avifaune prioritaire sur le Larzac
- Description des milieux favorables au Bruant Ortolan et aux Pies-grièches des Causses Méridionaux
- Milieux utilisés par les passereaux caractéristiques des milieux ouverts des Causses Méridionaux
- Analyse des points d'écoute 1995
- Suivi ornithologique sur les sites de démonstration du Larzac méridional
- Recensement des pratiques agricoles et pastorales sur les Causses Méridionaux
- Cartographie des faciès pastoraux, des pratiques et usages agricoles et pastoraux sur les Causses Méridionaux
- Analyse de l'influence des pratiques agricoles et pastorales sur l'évolution des paysages caussenards / élaboration de recommandations pour une meilleure gestion des milieux ouverts, des habitats et des biotopes remarquables
- Proposition d'opération locale « Paysage steppiques des Causses Méridionaux »- dossier préliminaire –
- Diagnostic foncier des causses gardoises
- Diagnostic foncier du Larzac méridional
- Inventaire des points d'eau à multi usages et des cultures faunistiques : cahier des charges relatif à l'aménagement des points d'eau et aux modes de gestion des parcelles des cultures faunistiques
- Impact de la sylviculture sur le milieu caussenard : étude de la forêt communale de Blandas
- Etude de la dynamique de végétation d'un causse calcaire à buis

Volet démonstration

- Restauration des habitats et des milieux sub-steppiques (expérimentation)
- La réintroduction du Vautour fauve

Volet sensibilisation

- Plaquette « Terre de Causses »
- Diaporama « Terre de Causses »
- Poster « les pelouses caussenardes »



ETUDE, INVENTAIRE,
DIAGNOSTIC

Carte de typologie des milieux des Causses Méridionaux



Programme	Programme <i>Life Nature</i> « Causses Méridionaux » Volet diagnostic
Maître d'ouvrage	Association des Causses Méridionaux
Coordination	Charte Intercommunale Lodévois-Larzac
Maître d'œuvre	Les Ecologistes de l'Euzière
Territoire	Larzac méridional, Causse de Blandas, Causse de Campestre, Causse Bégon et Causse Noir
Réalisation	1995
Bilan de l'action	<p>En accord avec le SIME, une grille de définition des milieux conciliant les critères écologiques et pastoraux a été définie. La carte de typologie des milieux différencie selon ces critères : prairies/cultures, pelouses, landes, bois et plantations.</p> <p>Une carte au 1/25000^{ème} a été réalisée sur les Causses Méridionaux à partir des clichés des campagnes aériennes de 1989 et 1994 (Inventaire Forestier National).</p> <p>La résolution médiocre des clichés ainsi que leur échelle a rendu délicate leur interprétation. Les cartes rendent compte plus d'un degré d'ouverture que d'un relevé rigoureux des typologies définies. L'échelle de représentation n'a pas permis de rendre compte de la complexité de la répartition des milieux qui aurait mérité en complément de nombreuses vérifications de terrain que le budget prévu ne pouvait permettre.</p> <p>Même si la surface occupée par les pelouses a été surestimée au dépend de celle occupée par la lande, cette cartographie a permis de réaliser un plan d'échantillonnage pour les relevés des passereaux en 1995 nécessaire à la description fine des milieux occupés par des espèces de milieux ouverts (Bruant ortolan et pies-grièches).</p>
Financement	Europe Etat Départements du Gard et de l'Hérault



ETUDE, INVENTAIRE,
DIAGNOSTIC

Etude du volet floristique



Programme	Programme <i>Life Nature</i> « Causse Méridionaux » Volet diagnostic
Maître d'ouvrage	Association des Causse Méridionaux
Coordination	Charte Intercommunale Lodévois-Larzac
Maître d'œuvre	CEN LR
Territoire	Larzac méridional, Causse de Blandas, Causse de Campestre, Causse Bégon et Causse Noir
Réalisation	1995
Bilan de l'action	<p>Cette étude a pour objectif de fournir un inventaire des espèces végétales remarquables, de préciser leurs habitats et de proposer les modes de gestion susceptibles de maintenir, voire d'étendre les populations de ces espèces.</p> <p>Une liste de référence des espèces remarquables des Causse Méridionaux a été établie à partir de toutes les sources bibliographiques disponibles et de la consultation des botanistes et des institutions régionales (Conservatoire Botanique de Porquerolles, CNRS CEFE). Les différentes restitutions de ces listes d'espèces remarquables selon plusieurs typologies (habitats préférentiels, types biologiques, phénologie) permettent une utilisation plus aisée pour les non spécialistes et les gestionnaires de ces espaces en leur donnant les principaux traits biologiques des espèces et les pratiques les plus favorables à leur maintien. Cependant, la biologie de la conservation étant balbutiante en France, il y a encore de nombreuses espèces nécessitant une protection que nous ne savons pas encore aujourd'hui gérer, faute de connaissance suffisante sur leur biologie et leurs exigences. C'est ici que le volet expérimental prend toute son ampleur.</p> <p>L'étude des relations usages-habitats a été menée sur des exploitations pilotes représentatives à la fois des milieux remarquables et des modes d'exploitation des causse. Cette analyse montre que, globalement, le maintien du pâturage sur certains sites a freiné voire empêché la fermeture des pelouses et donc permis des conditions favorables au maintien de nombreuses espèces remarquables de pelouses comme les orchidées. Cependant, le manque de recul sur les pratiques récentes et le peu d'informations précises sur les usages passés ne permettent pas d'établir des corrélations fines entre les types d'usage et les réponses des espèces et des habitats. Il apparaît également que l'Homme, par la pratique des feux contrôlés, des coupes sélectives, du dessouchement des ligneux comme le buis ou les épineux, a joué un rôle prépondérant dans l'entretien de l'ouverture des milieux.</p>

	<p>La synthèse des travaux et expérimentations de gestion patrimoniale de pelouses calcicoles atlantiques et médio européennes et la relecture conservatoire des expérimentations agro-pastorales menées sur les causses ont permis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de faire le point sur les pratiques et les usages les plus appropriés pour le maintien de la biodiversité et de l'ouverture des milieux - de proposer des recommandations de gestions ciblées sur la conservation d'habitats prioritaires ou d'espèces remarquables. <p>Les rencontres avec les différents acteurs et notamment les agriculteurs ont rendu possible l'initiation d'un dialogue sur l'intérêt du programme Life pour la conservation du patrimoine naturel et le maintien des milieux ouverts. Un travail plus fin de gestion des espèces et des habitats prioritaires pourra alors être réalisé grâce à leur localisation précise à l'échelle des unités de gestion. Aussi, des mesures de gestion, organisées à travers des itinéraires techniques et des calendriers de pâturage en fonction des intérêts patrimoniaux identifiés sont ainsi envisageable dans le volet démonstration.</p> <p>Une politique adéquate de conservation des habitats et des espèces sera alors possible grâce à l'établissement de plans de gestion qui cibleront en premier lieu les urgences afin d'éviter la dispersion des moyens et des efforts. Les actions prioritaires devront alors se porter sur des zones encore relativement ouvertes mais d'ores et déjà menacées (les poljés notamment). La richesse et l'originalité des causses provenant aussi de la diversité des milieux rencontrés, il faudra sans doute se résigner à accepter le boisement naturel d'une partie des causses. De toute façon, il faut savoir que de nombreuses zones ne seront plus pâturées soit, parce qu'elles sont déjà trop fermées et colonisées par les ligneux, soit parce qu'elles concernent des surfaces impropres à une utilisation « rentable » des pelouses en raison d'une pierrosité trop élevée qui les vouent beaucoup plus à la lande à buis. En revanche, les dépressions fertiles, notamment l'axe des poljés de Montdardier à La Vacquerie, seront plus à même d'abriter les grandes entités ouvertes à long terme.</p> <p>Enfin, pour terminer, il faut rappeler que les paysages de pelouses caussenardes, ne se sont maintenus au cours des âges que grâce à l'action des pasteurs puis des bergers, qui ont entretenu le paysage par des pratiques de gestion raisonnée héritées d'une longue tradition et d'une connaissance poussée de la nature.</p> <p>Aussi, il faudra garder à l'esprit que la conservation des habitats et des espèces remarquables des causses passe d'abord par le maintien des éleveurs des causses. Il importe alors de prendre garde à ne pas occulter les nécessités économiques d'une profession exposée à de grandes difficultés à cause d'un contexte économique plus général sur lequel il convient aussi d'agir grâce à d'autres instruments financiers.</p>
Financement	<p>Europe Etat Départements du Gard et de l'Hérault</p>



ETUDE, INVENTAIRE,
DIAGNOSTIC

Actualisation des espaces remarquables : les ZNIEFF

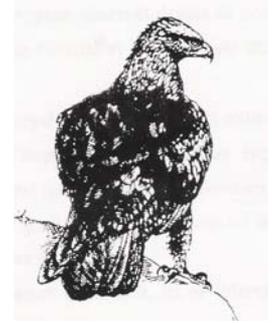


Programme	Programme <i>Life Nature</i> « Causse Méridionaux » Volet diagnostic
Maître d'ouvrage	Association des Causse Méridionaux
Coordination	Charte Intercommunale Lodévois-Larzac
Maître d'œuvre	GRIVE
Territoire	Larzac méridional, Causse de Blandas, Causse de Campestre, Causse Bégon et Causse Noir
Réalisation	1995
Bilan de l'action	<p>L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF) prouve que les Causse Méridionaux possèdent un patrimoine naturel particulièrement riche : 13 habitats de l'annexe I de la directive « Habitats » (dont 4 prioritaires et 7 de milieux ouverts), 2 Zones d'Importance Communautaires pour les Oiseaux (ZICO), 13 ZNIEFF de type II, 37 ZNIEFF de type I, 21 espèces de l'annexe I de la directive « Oiseaux », 13 autres espèces animales de l'annexe II de la directive « Habitats », ...</p> <p>La richesse de ces milieux ouverts tient à ses habitats, ses plantes et ses oiseaux. Un inventaire des insectes s'avère nécessaire car ils sont très peu étudiés. L'association milieux ouverts/falaises a permis la présence d'espèces devenues vulnérables comme le Crave à bec rouge et certaines chauves-souris. Les boisements bien développés abritent des insectes rares et prioritaires au niveau européen (<i>Rosalie alpine</i>, <i>Rosalia alpina</i>). Les mares et lavognes accueillent des amphibiens peu fréquents enfin les rivières possèdent un peuplement piscicole de qualité.</p> <p>Pour chaque type de milieu, en fonction de leur statut de propriété et de leur gestion, des mesures de préservation adaptées ont été proposées allant de l'opération locale à l'achat par des collectivités en passant par des mesures de protection. Elles sont toutes à analyser avec l'ensemble des partenaires. Il est suggéré en particulier de créer 4 nouvelles ZNIEFF de type II et 3 de type I, d'en fusionner ou de modifier les limites de 5 autres.</p> <p>Les pseudo-steppes des Causse Méridionaux sont un ensemble dynamique et fragile façonné par l'Homme. L'abandon des sites peu productifs et/ou peu accessibles pour l'agriculture, l'évolution des techniques d'élevage (disparition des bergers au profit des parcs) et d'utilisation des ressources naturelles (peu ou absence d'exploitation de bois) tendent à provoquer la disparition des milieux ouverts et une uniformisation des causse due à l'extension des bois (feuillus et résineux).</p>
Financement	Europe, Etat, Départements du Gard et de l'Hérault



ETUDE, INVENTAIRE,
DIAGNOSTIC

Etude sur l'Aigle Royal



Programme	Programme <i>Life Nature</i> « Causse Méridionaux » Volet diagnostic
Maître d'ouvrage	Association des Causse Méridionaux
Coordination	Charte Intercommunale Lodévois-Larzac
Maître d'œuvre	AVEN
Territoire	Larzac méridional et Causse de Blandas
Réalisation	1995
Bilan de l'action	<p>Ce travail décrit deux couples d'Aigles royaux <i>Aquila chrysaetos</i> et leurs terrains de chasse sur le Larzac méridional et le Causse de Blandas.</p> <p>En comparaison avec les couples environnants, ces deux couples ont une bonne reproduction : 1.02 jeunes par couple/an.</p> <p>Néanmoins, certaines activités humaines peuvent les mettre en danger. De plus, il y a des signes de présence de métaux lourds et de lindane dans leur organisme.</p> <p>La superficie de leurs terrains de chasse est de 117 km² et 152 km².</p>
Financement	Europe Etat Départements du Gard et de l'Hérault



Le Crave à bec rouge sur le Larzac méridional



ETUDE, INVENTAIRE,
DIAGNOSTIC

Programme	Programme <i>Life Nature</i> « Causses Méridionaux » Volet diagnostic
Maître d'ouvrage	Association des Causses Méridionaux
Coordination	Charte Intercommunale Lodévois-Larzac
Maître d'œuvre	GRIVE
Territoire	Larzac méridional
Réalisation	1995
Bilan de l'action	<p>Le Crave à bec rouge <i>Pyrhocorax pyrrhocorax</i> est une espèce de l'annexe I de la directive « Oiseaux », de plus, elle est considérée comme en régression dans le Livre rouge des espèces menacées en France.</p> <p>Cette espèce est caractéristique des milieux steppiques et son maintien est très souvent lié à l'existence d'un pâturage extensif. La définition de ses effectifs et la cartographie de ses sites d'alimentation doivent donc servir d'indicateurs sur l'état actuel des zones pseudo-steppiques des Causses Méridionaux.</p> <p>Un recensement des sites de nidification et des comptages sur les sites d'alimentation permettent d'estimer la population du Larzac méridional et du Causse de Blandas à 100 / 120 individus (en début de saison de reproduction 1995) dont 10 à 18 couples nicheurs.</p> <p>Le croisement de la cartographie des sites d'alimentation du Crave à bec rouge avec celle fournie par le SIME concernant le programme d'aménagement concerté du Larzac méridional montre que cette espèce s'alimente sur des pelouses et des terres labourables situées à proximité des lieux de nidification. La non utilisation, par exemple, du secteur de la Baume Auriol et de la Prunarède par ces oiseaux, semble être directement liée à l'abandon du pastoralisme dans ces secteurs.</p> <p>Les zones importantes, en l'état actuel de nos connaissances, pour le Crave, le Busard cendré et l'Oedicnème criard ont permis de définir des zones « prioritaires ». Il serait opportun que les actions de démonstration du programme Life y soient entreprises afin de freiner la fermeture du milieu et si possible de remettre en état des parcours et/ou des terres labourables. Un calendrier des travaux et une étude fine des parcelles devront être définis en concertation afin de concilier des impératifs agricoles et de préservation du patrimoine naturel.</p>
Financement	Europe, Etat, Départements du Gard et de l'Hérault



ETUDE, INVENTAIRE,
DIAGNOSTIC

Localisation de certaines espèces de l'avifaune prioritaire sur le Larzac



Programme	Programme <i>Life Nature</i> « Causse Méridionaux » Volet diagnostic
Maître d'ouvrage	Association des Causse Méridionaux
Coordination	Charte Intercommunale Lodévois-Larzac
Maître d'œuvre	GRIVE
Territoire	Larzac méridional
Réalisation	1996
Bilan de l'action	<p>8 espèces prioritaires au titre de la directive « Oiseaux » présentes sur le Larzac méridional ont retenu notre attention : Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>, Bruant ortolan <i>emberiza hortulana</i>, Fauvette pitchou <i>Sylvia undata</i>, Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>, Pipit rousseline <i>Anthus campestris</i>, Busard cendré <i>Circus pygargus</i>, Crave à bec rouge <i>Pyrhocorax pyrrhocorax</i>, Oedicnème criard <i>Burhinus oedicnemus</i>.</p> <p>Les passereaux sont bien représentés sur l'ensemble du Larzac méridional. Les travaux de restauration des zones à vocation pastorale ne pourront que leur être bénéfiques.</p> <p>Les données de 1996, confirment celles de 1995 en ce qui concerne le Crave à bec rouge dont l'effectif est estimé à 100/120 individus sur l'ensemble de la zone d'étude (40/45 près des gorges de la Vis, plus de 56 vers le Pas de l'Escalette). L'ouverture du milieu sur des zones proches de leurs sites de nidification favoriserait cette espèce.</p> <p>Le Busard cendré ne semble représenté que par 4 ou 5 couples seulement.</p> <p>Quant à l'Oedicnème criard, sa situation est encore plus préoccupante puisque 1 ou 2 seulement semblent avoir niché en 1996 sur le Larzac méridional.</p> <p>L'Outarde canepetière <i>Tetrax tetrax</i>, n'a pas été repérée sur le Larzac méridional au cours des trois années d'études menées dans le cadre du programme <i>Life</i>.</p> <p>Des études spécifiques plus poussées que de simples recensements sont nécessaires pour cerner les causes de la raréfaction de ces trois dernières espèces.</p> <p>L'ensemble des observations effectuées de 1994 à 1996 a permis de déterminer des zones « prioritaires » pour l'avifaune.</p>
Financement	Europe, Etat, Départements du Gard et de l'Hérault



Description des milieux favorables au Bruant Ortolan et aux Pies-grièches des Causses Méridionaux



ETUDE, INVENTAIRE,
DIAGNOSTIC

Programme	Programme <i>Life Nature</i> « Causses Méridionaux » Volet diagnostic
Maître d'ouvrage	Association des Causses Méridionaux
Coordination	Charte Intercommunale Lodévois-Larzac
Maître d'œuvre	GRIVE
Territoire	Larzac méridional, Causse de Blandas, Causse de Campestre, Causse Bégon et Causse Noir
Réalisation	1966
Bilan de l'action	<p>Le Bruant ortolan <i>Emberiza hortulana</i>, la Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>, la Pie grièche à tête rousse <i>Lanius senator</i>, la Pie-grièche grise <i>lanius excubitor</i> ont été choisis car leurs milieux de prédilection sont les milieux herbacés ouverts où buissons et arbustes fournissent perchoirs et sites de nids. Caractériser leur niche écologique sur les Causses Méridionaux pourrait permettre ultérieurement de les utiliser comme espèces indicatrices dans le suivi de la transformation du paysage.</p> <p>220 relevés ont été réalisés sur les Causses Méridionaux. Lorsqu'un couple reproducteur est repéré, son emplacement est localisé sur une carte au 1/25000^{ème}, les milieux sont décrits et cartographiés, la végétation décrite (% de recouvrement par espèce). La fiche de relevé a été conçue en concertation avec le SIME et le comité scientifique du programme <i>Life</i>.</p> <p>Une analyse discriminante montre que le Bruant ortolan a une niche écologique étroite (milieux pâturés avec rochers et arbustes). La Pie-grièche écorcheur a une niche large (routes et milieux cultivés) tout comme la Pie-grièche grise (tous milieux).</p> <p>Cette analyse sera complétée par des relevés « au hasard » à partir d'un plan d'échantillonnage et par les relevés effectués sur les parcelles prises en compte dans le volet démonstration avant et après travaux.</p> <p>A terme, la présence ou l'absence de telle ou telle espèce pourra, à elle seule, caractériser un type de milieu des Causses Méridionaux.</p>
Financement	Europe, Etat, Départements du Gard et de l'Hérault



ETUDE, INVENTAIRE,
DIAGNOSTIC

Milieus utilisés par les passereaux caractéristiques des milieux ouverts des Causses Méridionaux



Programme	Programme <i>Life Nature</i> « Causses Méridionaux » Volet diagnostic
Maître d'ouvrage	Association des Causses Méridionaux
Coordination	Charte Intercommunale Lodévois-Larzac
Maître d'œuvre	GRIVE
Territoire	Larzac méridional, Causse de Blandas, Causse de Campestre, Causse Bégon et Causse Noir
Réalisation	1996
Bilan de l'action	<p>Ont été étudiées les niches écologiques de quatre espèces de passereaux caractéristiques des milieux ouverts des Causses Méridionaux. Il s'agit des habitats du Bruant ortolan <i>Emberiza hortulana</i>, la Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>, la Pie-grièche à tête rousse <i>Lanius senator</i>, la Pie-grièche grise <i>Lanius excubitor</i>.</p> <p>Un plan d'échantillonnage a été réalisé à partir de la typologie des milieux mise au point avec l'ensemble des partenaires du programme, en particulier avec les pastoralistes : prairies/cultures, pelouses, landes herbacées, landes fermées avec herbes, landes ligneuses, bois clairs, bois.</p> <p>Ces études ont permis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de classer 16 espèces de passereaux par rapport au degré d'ouverture/fermeture du milieu ; par exemple : le Pipit rousseline est affecté de la valeur + 3.93 (milieu ouvert), le Rossignol philomèle de - 0.0741 (milieu fermé) - d'affecter un coefficient à chacune de ces espèces afin de caractériser le degré d'ouverture/fermeture d'un milieu. <p>Ces travaux constituent un point zéro des zones étudiées. Ils permettront d'utiliser l'évolution des peuplements d'oiseaux pour analyser l'évolution du milieu. En effet, un recensement permet de connaître les espèces d'oiseaux qu'il accueille et donc de calculer la « valeur » de ce site d'après les coefficients spécifiques cités précédemment. Si des travaux favorables à l'avifaune caractérisant les milieux ouverts sont réalisés sur ce site, la « valeur » du site doit devenir positive et sa valeur absolue importante.</p>
Financement	Europe, Etat, Départements du Gard et de l'Hérault



ETUDE, INVENTAIRE,
DIAGNOSTIC

Analyse des points d'écoute 1995



Programme	Programme <i>Life Nature</i> « Causse Méridionaux » Volet diagnostic
Maître d'ouvrage	Charte Intercommunale Lodévois-Larzac
Coordination	Association des Causse Méridionaux
Maître d'œuvre	GRIVE
Territoire	Larzac méridional, Causse de Blandas, Causse de Campestre, Causse Bégon et Causse Noir
Réalisation	1996
Bilan de l'action	<p>Un plan d'échantillonnage a été réalisé à partir de la typologie des milieux mise au point avec l'ensemble des partenaires du programme, en particulier avec les pastoralistes : prairies/cultures, pelouses, landes herbacées, landes fermées avec herbes, landes ligneuses, bois clairs, bois.</p> <p>188 points d'écoutes ont été réalisés sur les Causse Méridionaux. La fiche de relevé a permis de consigner les données concernant l'avifaune mais aussi la végétation.</p> <p>Ce plan a permis de constater que les pelouses (plus de 60 % d'herbacées et moins de 20 % de ligneux bas) sont rarissimes sur les Causse Méridionaux, elles semblent se transformer en landes herbacées, bien représentées sur ces causse.</p> <p>Les analyses statistiques ont permis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de classer 16 espèces de passereaux par rapport au degré d'ouverture/fermeture du milieu ; par exemple : le Pipit rousseline est affecté de la valeur + 3.93 (milieu ouvert), le Rossignol philomèle de - 0.0741 (milieu fermé) - d'affecter un coefficient à chacune de ces espèces afin de caractériser le degré d'ouverture/fermeture d'un milieu (de l'Alouette des champs + 0.1729 au Rossignol philomèle - 0.741). <p>Ces données permettront d'étudier l'impact des travaux d'ouverture des milieux sur des sites définis, à partir des données issues de leurs peuplements d'oiseaux.</p>
Financement	Europe, Etat, Départements du Gard et de l'Hérault



Suivi ornithologique sur les sites de démonstration du Larzac méridional



ETUDE, INVENTAIRE,
DIAGNOSTIC

Programme	Programme <i>Life Nature</i> « Causses Méridionaux » Volet diagnostic
Maître d'ouvrage	Association des Causses Méridionaux
Coordination	Charte Intercommunale Lodévois-Larzac
Maître d'œuvre	GRIVE
Territoire	Larzac méridional
Réalisation	1996
Bilan de l'action	<p>38 sites pilotes ont été déterminés en 1996. Des relevés avifaunistiques s'y sont déroulés avant que les travaux d'ouverture du milieu n'y soient engagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à partir de la méthode de l'itinéraire sur 6 d'entre eux (passages répétés) - par de simples passages sur les 32 autres. <p>Les analyses statistiques effectuées à partir des résultats des années précédentes ont permis d'affecter à 16 espèces de passereaux un coefficient permettant de classer leur milieu de vie en fonction de son degré d'ouverture/fermeture du milieu. Par exemple : la présence de l'Alouette des champs donne à un site une valeur de + 0.1729, celle du Rossignol philomèle une valeur de - 0.0741. Les milieux ouverts auront donc une « valeur » positive et les sites fermés une « valeur » négative.</p> <p>Les 6 sites échantillonnés se classent entre un site ouvert (+ 0.3464) et un site à la limite milieu ouvert/milieu fermé (+ 0.0059).</p> <p>Les valeurs des 32 autres sites s'échelonnent entre + 0.1735 pour le plus ouvert et - 0.3655 pour le plus fermé.</p> <p>Ceci correspond à un point zéro réalisé à partir des sites de démonstration du programme <i>Life</i>. Ces résultats ne pourront être utilisés qu'en terme d'étude de l'évolution des peuplements d'oiseaux en fonction des travaux de restauration effectués sur des sites destinés à un usage pastoral. Pour la mener à bien, il est donc impératif de poursuivre parallèlement les travaux d'ouverture du milieu et l'analyse des peuplements d'oiseaux dans le cadre d'une Opération Locale ou grâce aux Fonds de Gestion de l'Espace Rural.</p>
Financement	Europe, Etat, Départements du Gard et de l'Hérault



Recensement des pratiques agricoles et pastorales sur les Causse Méridionaux



ETUDE, INVENTAIRE,
DIAGNOSTIC

Programme	Programme <i>Life Nature</i> « Causse Méridionaux » Volet diagnostic																									
Maître d'ouvrage	Association des Causse Méridionaux																									
Coordination	Charte Intercommunale Lodévois-Larzac																									
Maître d'œuvre	SIME Chambres d'agriculture du Gard et de l'Hérault																									
Territoire	Larzac méridional, Causse de Blandas, Causse de Campestre, Causse Bégon et Causse Noir																									
Réalisation	1995																									
Bilan de l'action	<p>118 exploitations ont été recensées qui utilisent plus de 63 % du territoire soit près de 37400 ha avec près de 25500 ovins et caprins et plus de 2160 bovins et équins.</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Blandas et Campestre</th> <th>Larzac méridional</th> <th>Noir et Bégon</th> <th>TOTAL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Superficie</td> <td>16 400 ha</td> <td>35 000 ha</td> <td>8 600 ha</td> <td>60 000 ha</td> </tr> <tr> <td>Elevages sédentaires</td> <td>31</td> <td>46</td> <td>21</td> <td>98</td> </tr> <tr> <td>Elevages transhumants</td> <td>5</td> <td>11</td> <td>4</td> <td>20</td> </tr> <tr> <td>Surfaces utilisées</td> <td>10 800 ha</td> <td>21 000 ha</td> <td>5 600 ha</td> <td>37 400 ha</td> </tr> </tbody> </table> <p>L'élevage traditionnel des brebis laitières s'est plus ou moins bien maintenu grâce à la valorisation du lait par l'industrie fromagère de Roquefort. L'élevage ovin orienté pour la production de viande s'est aussi développé mais rencontre de grande difficulté face au contexte économique national et européen. Parallèlement, un élevage caprin spécialisé existe dans quelques exploitations. L'élevage bovin (race Aubrac) se développe nettement depuis les années 80 au détriment des élevages ovin traditionnels transhumants en été sur les causse.</p> <p>L'activité agricole et pastorale est présente le plus souvent sous la forme de systèmes d'élevage pastoraux « extensifs ».</p> <p>En effet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les terres labourables ne représentent que 13 % des surfaces utilisées par les - élevages des Causse Méridionaux, - les parcours (pelouses, landes et bois) couvrent plus de 85 % de ces surfaces utilisées. <p><u>En quelques chiffres...</u> Surfaces utilisées : 37 400 ha Terres labourable : 13 % ; Prairies naturelles : 2 % ; Parcours : 85 % Cheptel ovin : 25 300 brebis ; Cheptel bovin : 1 880 bovins De plus, le chargement moyen apparent s'élève à 0.16 U.G.B./ha ce qui situe bien le caractère extensif des élevages et constitue réellement une adaptation au milieu.</p>		Blandas et Campestre	Larzac méridional	Noir et Bégon	TOTAL	Superficie	16 400 ha	35 000 ha	8 600 ha	60 000 ha	Elevages sédentaires	31	46	21	98	Elevages transhumants	5	11	4	20	Surfaces utilisées	10 800 ha	21 000 ha	5 600 ha	37 400 ha
	Blandas et Campestre	Larzac méridional	Noir et Bégon	TOTAL																						
Superficie	16 400 ha	35 000 ha	8 600 ha	60 000 ha																						
Elevages sédentaires	31	46	21	98																						
Elevages transhumants	5	11	4	20																						
Surfaces utilisées	10 800 ha	21 000 ha	5 600 ha	37 400 ha																						
Financement	Europe, Etat, Départements du Gard et de l'Hérault																									



ETUDE, INVENTAIRE,
DIAGNOSTIC

Cartographie des faciès pastoraux, des pratiques et usages agricoles et pastoraux sur les Causses Méridionaux



Programme	Programme <i>Life Nature</i> « Causses Méridionaux » Volet diagnostic
Maître d'ouvrage	Association des Causses Méridionaux
Coordination	Charte Intercommunale Lodévois-Larzac
Maître d'œuvre	SIME Chambres d'agriculture du Gard et de l'Hérault
Territoire	Larzac méridional, Causse de Blandas, Causse de Campestre, Causse Bégon et Causse Noir
Réalisation	1995
Bilan de l'action	<p>Les différentes cartes présentées dans ce document illustrent concrètement l'évolution du paysage caussenard sous l'effet des usages et des pratiques agricoles. Elles permettent notamment d'apprécier visuellement les caractéristiques communes ou spécifiques de chacun des causses.</p> <p>Elles donnent les principaux éléments de l'occupation de l'espace par ces activités en regard de la typologie des milieux pastoraux élaborée par le SIME et adaptée au contexte.</p> <p>Les informations suivantes sont ainsi cartographiées sur un fond au 1/50000^{ème} :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les faciès pastoraux suivants 5 classes (à partir des cartes de la « typologie des milieux » réalisée par Les Ecologistes de l'Euzière) - les zones de culture - les aménagements pastoraux réalisés ou en projet - les pratiques d'utilisation des parcours par les troupeaux (parcs clôturés, gardiennage, mixte,...). <p>Les textes joints en face chaque page apportent un commentaire spécifique sur trois points :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la localisation des zones cultivées et des prairies ainsi que les évolutions ou les tendances constatées sur ces secteurs - la mise en évidence des zones sensibles du point de vue de la fermeture des milieux - l'identification des zones prioritaires devant faire l'objet d'un traitement particulier (remobilisation, sauvegarde ou préservation...), en prévision de la mise en place d'un cahier des charges agri-environnemental.
Financement	Europe, Etat, Départements du Gard et de l'Hérault



ETUDE, INVENTAIRE,
DIAGNOSTIC

Analyse de l'influence des pratiques agricoles et pastorales sur l'évolution des paysages caussenards



Programme	Programme <i>Life Nature</i> « Causse Méridionaux » Volet diagnostic
Maître d'ouvrage	Association des Causse Méridionaux
Coordination	Charte Intercommunale Lodévois-Larzac
Maître d'œuvre	SIME Chambres d'agriculture du Gard et de l'Hérault
Territoire	Larzac méridional, Causse de Blandas, Causse de Campestre, Causse Bégon et Causse Noir
Réalisation	1995
Bilan de l'action	<p style="text-align: center;"><u>1. Analyse de l'influence des pratiques agricoles et pastorales sur l'évolution des paysages caussenards</u></p> <p><u>* Les zones cultivées</u> Elles se situent dans les zones les plus productives (dolines aux sols profonds ou "Ségals") et sont le plus souvent valorisées par des systèmes d'élevage intensif brebis laitières (Roquefort) ou ovins viande sédentaires. Ces zones étaient entrecoupées par des haies (paysage de petit bocage du bas fond de la Vacquerie et du Cros). Les haies essentiellement constituées d'ormeaux, atteints par la graphiose, ne jouent plus leur rôle de lutte contre les vents du nord gélifs et desséchants. A l'abandon, elles deviennent envahissantes dans les parcelles uniquement pâturées et non cultivées. La mécanisation et l'état de délabrement des haies ont amené les agriculteurs à les supprimer pour agrandir leurs parcelles et en faciliter l'exploitation.</p> <p><u>* Les pelouses</u> Elles occupent les bas fonds peu productifs d'un point de vue agronomique (faible profondeur des sols) ou des « sotchs » (petites dolines) dont la dimension insuffisante ne justifie pas une remise en culture. C'est sur ces zones que se fait ressentir de façon rapide et spectaculaire aussi bien la déprise pastorale que le surpâturage.</p> <p><u>* Les landes</u> <i>Landes à églantiers, à ronces et / ou à buissons noirs</i> Elles sont le plus souvent en zones de bas fonds anciennement cultivées ou de pelouses qui ont déjà subi les effets de la déprise agricole ou pastorale. Particulièrement envahies par les épineux, la seule reconquête pastorale ne suffit plus à réouvrir ces milieux.</p>

	<p><i>Landes basses à thym (pélencs)</i> Elles s'étalent en proximité des bas fonds et sur certains coteaux en général sur des sols peu profonds où parfois la roche mère affleure. Ces zones occupées par les troupeaux ovins sédentaires ou transhumants se caractérisent par une herbe courte et appétente. Le surpâturage a tendance à réduire la couverture en herbacées. Le thym prend alors le dessus.</p> <p><i>Landes hautes à buis et / ou à genévrier</i> Le plus souvent claires dans les bas fonds peu productifs, elles sont de plus en plus denses en remontant sur les coteaux où elles précèdent les pré - bois et les bois sur les hauteurs. Le buis, autrefois valorisé pour faire « litière » ou comme combustible était régulièrement coupé. Exploité par les bergers ou certains artisans, il fut la base de production d'objets usuels (manches de fouets, barreaux de mangeoires, boules de « Lyonnaise » en bois cloutées par exemple). Lorsque ces pratiques ont disparu, les bergers coupaient l'arbuste envahissant ou brûlaient à la matte le buis et le genévrier. Le Brachypode (« herbe à boeuf ») beaucoup plus présent, se développe au pied des arbustes et envahit parfois la lande si celle - ci est insuffisamment pâturée ou prélevée trop tardivement.</p> <p><u>* les bois</u> Les bois denses occupent les croupes, les bois clairs, les coteaux et certains bas fonds. Leurs évolutions sont fortement liées à la pression pastorale (consommation des jeunes pousses de chênes) et à la présence ou à l'absence de gestion forestière. Les bois essentiellement de Chêne pubescent étaient traditionnellement gérés dans le cadre d'une valorisation sylvo - pastorale où l'Homme assurait l'enlèvement des brins morts, le débroussaillage mais aussi les éclaircies (pratique encore existante). Le Chêne était aussi bien valorisé pour le bois de chauffage ou le bois d'oeuvre que pour le maintien sous son ombre d'un pâturage de bonne qualité. La disparition des pratiques traditionnelles et la création de reboisements en résineux accélèrent le processus de reforestation et donc de fermeture des paysages. Cet équilibre rompu, les bois n'en sont pas pour autant moins utilisés. Les élevages ovins viande ou bovins viande et caprins y trouvent une ressource pastorale particulièrement intéressante pour l'été et / ou l'arrière saison.</p> <p><u>2. Elaboration de recommandations pour une meilleure gestion des milieux ouverts, des habitats et des biotopes remarquables</u> Cf. étude</p>
Financement	Europe, Etat, Départements du Gard et de l'Hérault



ETUDE, INVENTAIRE,
DIAGNOSTIC

Proposition d'opération locale « Paysage steppiques des Causses Méridionaux » - dossier préliminaire -



Programme	Programme <i>Life Nature</i> « Causses Méridionaux » Volet diagnostic
Maître d'ouvrage	Association des Causses Méridionaux
Coordination	Charte Intercommunale Lodévois-Larzac
Maître d'œuvre	SIME Chambres d'agriculture du Gard et de l'Hérault
Territoire	Larzac méridional, Causse de Blandas, Causse de Campestre, Causse Bégon et Causse Noir
Réalisation	1995
Bilan de l'action	<p>Le programme <i>Life Nature</i> a permis de déterminer les conditions de mise en place d'une Opération locale agri-environnementale.</p> <p><u>* Conditions préalables à la mise en place de l'opération locale</u></p> <p>Le maintien des milieux ouverts et de certains habitats passe par une bonne gestion pastorale de la végétation et un minimum d'interventions humaines sur les broussailles non consommées par les animaux. En fonction des types de végétation, la difficulté de contenir l'embroussaillage ou de faire régresser les ligneux bas est variable. De même, les modes de gestion de la ressource pastorale sont différents.</p> <p>Les associations naturalistes, plus particulièrement le G.R.I.V.E. (Groupement de Recherche et d'Information sur les Vertébrés et leur Environnement) et le S.I.M.E. ont convenu de cahiers des charges communs. Ces cahiers des charges précisent le niveau de la valorisation pastorale optimal de chacun des milieux et le complément de travaux nécessaires aux objectifs de maintien ou de protection des habitats et de gestion des espaces ouverts.</p> <p>Les pratiques mises en place doivent satisfaire des obligations de résultats sur les différents faciès de végétation concernés. Pour cela des modifications profondes des pratiques pastorales sont nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une rotation des animaux en parcs plus nombreuse, gardiennage plus complexe, surveillance accrue des troupeaux et de leurs impacts sur la végétation, - une complémentarité alimentaire adaptée pour satisfaire les objectifs de consommation de broussailles ou pour compenser la diminution des prélèvements au pâturage (repos de parcelles au surpâturage afin d'éviter la dégradation de certains habitats), - des interventions mécaniques ou manuelles sur la végétation arbustive et buissonnante (gyrobroyage, dessouchage ou arrachage mécanique, brûlages dirigés localisés sur les bouquets de buissons, etc.).

	<p>Ces modifications de pratiques ne doivent pas pour autant compromettre les objectifs de production de qualité et le renouvellement durable de la ressource pastorale.</p> <p>Les conditions préalables à la mise en place de l'opération locale agri-environnementale sont établies.</p> <p>Les interventions sur la végétation et les pratiques de pâturage sont effectuées sous la responsabilité de l'agriculteur, en tenant compte des recommandations des services techniques.</p> <p>Dans tous les cas, le signataire du contrat s'engage sur 5 ans, non pas sur des pratiques, mais sur un résultat objectif sur la végétation.</p> <p>Différents niveaux de contraintes ont été identifiés.</p> <p>Ils sont fonction des trois critères :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. la dynamique d'embroussaillage du milieu considéré, 2. l'objectif sur la végétation : maintien en l'état ou diminution de la strate arbustive, 3. la valeur pastorale. <p>Cette opération locale agri-environnementale est en attente d'agrément par le comité STAR et de financement de la contrepartie Ministère de l'agriculture.</p> <p>Ces actions de restauration ou de gestion devraient se traduire par une fréquentation plus importante d'espèces de passereaux affectées d'un coefficient de caractérisation des milieux élevé.</p>
Financement	Europe, Etat, Départements du Gard et de l'Hérault



Diagnostic foncier des causses gardois

ETUDE, INVENTAIRE,
DIAGNOSTIC

Programme	Programme <i>Life Nature</i> « Causses Méridionaux » Volet diagnostic
Maître d'ouvrage	Association des Causses Méridionaux
Coordination	Charte Intercommunale Lodévois-Larzac
Maître d'œuvre	Chambre d'agriculture du Gard
Territoire	Causse de Blandas, Causse de Campestre, Causse Bégon et Causse Noir
Réalisation	1995
Bilan de l'action	<p><u>Constat</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - un système à haut niveau de capitalisation (85 % du territoire géré par 10 % des propriétaires) - une concentration des exploitations agricoles par un agrandissement et la paupérisation du tissu social qui en découle - l'apparition de grandes propriétés « touristiques » sans garantie de gestion des milieux conforme aux objectifs du <i>Life Nature</i>. <p><u>Conditions</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - choix d'une politique clairement définie, affichée et valable pour l'ensemble des acteurs sur le marché foncier - définition au sein d'un schéma directeur d'aménagement de secteurs prioritaires. <p><u>Outils possibles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - observatoire du marché locatif - stockage du foncier en vue de l'installation - gestion locale des droits à produire - contrats agri-environnementaux - réglementation des boisements.
Financement	Europe, Etat, Départements du Gard et de l'Hérault



Diagnostic foncier du Larzac méridional

ETUDE, INVENTAIRE,
DIAGNOSTIC

Programme	Programme <i>Life Nature</i> « Causses Méridionaux » Volet diagnostic
Maître d'ouvrage	Association des Causses Méridionaux
Coordination	Charte Intercommunale Lodévois-Larzac
Maître d'œuvre	Chambre d'agriculture de l'Hérault
Territoire	Larzac méridional
Réalisation	1995
Bilan de l'action	<p>Les agriculteurs sont les acteurs essentiels de l'entretien de l'espace, et ont pris conscience de l'intérêt que cela revêtait, tant pour eux-mêmes que pour la collectivité. Le principal enjeu environnemental de cette zone est bel et bien le maintien d'un maximum d'agriculteurs pour entretenir l'espace.</p> <p>Mais ils ne pourront se maintenir sur la zone que s'ils y gagnent leur vie. Ils y parviennent essentiellement grâce à leurs productions, et on comprendra que la préservation de ce potentiel (droits à produire) est un enjeu important. Depuis la réforme de la politique agricole commune, on a pu constater un peu partout que le foncier agricole dépourvu de droits à produire trouvait difficilement preneur. Ainsi, ces superficies sont abandonnées ou partent à d'autres usages qui ne sont pas nécessairement « entreteneurs d'espaces ».</p> <p>Sur le plateau du Larzac, la situation en 1995 est globalement satisfaisante, mais les agriculteurs ne sont pas éternels et leur renouvellement par des installations est une question fondamentale.</p> <p>On peut supposer que la question foncière des non agriculteurs ne faiblira pas de manière significative (encore que le marché foncier soit assez imprévisible) et on a vu que les agriculteurs sont très minoritaires sur le marché foncier des ventes.</p> <p>Les agriculteurs pourront-ils lutter mieux que par le passé ? On peut en douter. D'ailleurs, y-ont-ils intérêt ? L'accession à la propriété foncière est un risque considérable, et la sécurité qu'elle procure se paie parfois au prix fort !... Ils ont su par contre développer la maîtrise locative du foncier au cours de ces quinze dernières années.</p> <p>Autrefois, l'espace rural était bipolaire : agricole et forestier. Aujourd'hui, au fil des évolutions, il est resté un outil économique pour les agriculteurs, les forestiers et le tourisme rural, mais il est devenu un lieu de loisirs (chasse, tourisme, randonnées, etc.) et un lieu de « militantisme » (protection de l'environnement).</p>

	<p>On comprend alors que la gestion et l'entretien de l'espace rural dans un objectif environnemental nécessitent une compréhension réciproque ainsi qu'une bonne dose d'imagination et de novation en matière foncière.</p> <p>Des outils d'intervention existent. Les Associations Foncières (agricoles ou pastorales), la SAFER par ses prérogatives « locatives » sur le foncier, semblent le mieux à même de répondre aux objectifs environnementaux. D'autres outils (remembrement par exemple) y trouveront difficilement leur place. Les derniers enfin (acquisitions foncières et droits de préemption) soulèvent des problèmes d'ordre juridique, et/ou nécessitent des moyens financiers importants.</p> <p>Après une période où, parfois, l'incompréhension mutuelle tenait lieu de débat, les différents acteurs semblent aujourd'hui prêts à organiser la concertation autour d'un même objectif. De cela peuvent émerger les idées permettant d'inventer de nouveaux « contrats fonciers », qui devront refléter les nouveaux équilibres d'usages de l'espace rural.</p>
Financement	Europe, Etat, Départements du Gard et de l'Hérault



ETUDE, INVENTAIRE,
DIAGNOSTIC

**Points d'eau à multi-usages
et cultures faunistiques
&
Etude de faisabilité relative à la
création d'un GICF
dans le Gard**



Programme	Programme <i>Life Nature</i> « Causses Méridionaux » Volet diagnostic
Maître d'ouvrage	Association des Causses Méridionaux
Coordination	Charte Intercommunale Lodévois-Larzac
Maître d'œuvre	IMPCF
Territoire	Larzac méridional, Causse de Blandas, Causse de Campestre, Causse Bégon et Causse Noir
Réalisation	1995
Bilan de l'action	<p><u>1. Inventaire des points d'eau à multi-usages et des cultures faunistiques</u></p> <p>* <u>Les points d'eau</u></p> <p>165 points d'eau ont été recensés.</p> <p>Parmi ces lavognes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 58 % sont artificielles c'est - à - dire construites ou restaurées, 37 % sont naturelles et environ 5 % ont disparu ; - 44 % sont permanentes artificielles et 14 % sont permanentes naturelles. <p>69 % des lavognes sont fonctionnelles (les animaux peuvent s'y abreuver) et les lavognes non - fonctionnelles en phase de comblement sont de l'ordre de 19 %.</p> <p>Les éléments paysagers les plus représentés dans les 50 m autour de ces points d'eau sont les terrains pâturés (22 %), les friches (18 %) et les parcs clôturés (12 %).</p> <p>La fréquentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - par le bétail représente 59 % (54 % par les ovins et 44 % par les bovins), - par les animaux sauvages s'évalue à 31 % (49 % sont fréquentées par les mammifères et 34 % sont visitées aux abords par les oiseaux), - mixte soit par le bétail et les espèces sauvages est de l'ordre de 19 %. <p>* <u>les cultures faunistiques</u></p> <p>169 cultures faunistiques ont été recensées pour une surface totale de 25.9 ha soit moins de 1% de la zone d'étude recensée (19 % ont entre 50 et 500 m2 et 19 % ont entre 500 et 1000m2).</p>

	<p>Leurs caractéristiques sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - modes d'implantation et d'exploitation : 75 % sont semées après le labour et aucune exploitation n'est effectuée pour 97 % d'entre - elles (le pâturage ne présente que 3 %) ; - aménagements : 46 % sont clôturées et 16 % ont un point d'eau « cynégétique » ; - les éléments paysagers environnants les plus représentés dans les 50 m autour sont les terrains pâturés (25 %), les bois (17 %), les parcs clôturés (15 %) et les friches (13 %) ; - la fréquentation : 68 % des alentours (50 m) sont pâturés par le bétail et 45 % sont fréquentés par les espèces sauvages (65 % par les mammifères et 35 % par les oiseaux). <p><u>2. Cahier des charges relatif à l'aménagement des points d'eau et aux modes de gestion des parcelles des cultures faunistiques</u> Cf. étude</p> <p><u>3. Etude de faisabilité relative à la création d'un GICF dans le Gard</u> Cf. étude</p>
Financement	Europe, Etat, Départements du Gard et de l'Hérault



ETUDE, INVENTAIRE,
DIAGNOSTIC

Impact de la sylviculture sur le milieu caussenard : étude de la forêt communale de Blandas



Programme	Programme <i>Life Nature</i> « Causse Méridionaux » Volet diagnostic
Maître d'ouvrage	Association des Causse Méridionaux
Coordination	Charte Intercommunale Lodévois-Larzac
Maître d'œuvre	ONF du Gard
Territoire	Commune de Blandas
Réalisation	1995
Bilan de l'action	<p>De l'ensemble des données traitées et selon les critères biologiques retenus, il apparaît que les reboisements réalisés en Pin noir sur la commune de Blandas au titre de Restauration des Terrains en Montagne (RTM) à la fin du XIXème siècle, n'ont pas apporté d'amélioration biologique significative.</p> <p>En effet, la strate arbustive révélée comme l'élément essentiel de l'évolution des formations végétales, semble plus dépendre des potentialités du milieu que des travaux de reboisement -cette même strate arbustive s'avérant essentielle dans la fixation des sols contre l'érosion.</p> <p>Sur le plan floristique, la pinède artificielle est moins riche que la chênaie pubescente, végétation antérieure et potentielle de cette zone.</p> <p>Ces constatations pourraient être différentes dans des conditions de milieu plus défavorables (versants rocheux très dégradés...) pour lesquelles la dynamique arbustive étant plus limitée, le reboisement serait susceptible de favoriser le développement des strates basses et l'évolution des sols par l'apport de matières organiques des litières.</p> <p>Ce sont probablement les conditions économiques et sociales particulières de la fin du siècle dernier (érosion, déprise rurale...) qui ont déterminé le choix des parcelles à reboiser sur la forêt communale de Blandas, logique totalement différente aujourd'hui.</p> <p><u>* Critères écologiques et notion d'homogénéité</u></p> <p>Quelle que soit la richesse floristique d'un milieu, la diversité améliore la valeur floristique.</p> <p>N'existant aucune espèce spécifique, le Pin noir n'apporte donc pas les espèces qui lui sont appropriées mais reconstitue en partie le milieu de la chênaie pubescente.</p>

	<p>Les vieux reboisements, plantés ici dans des situations particulières, tendent à régulariser le milieu du fait de la longue période écoulée depuis la plantation. Par opposition, les jeunes peuplements ont un fort taux d'hétérogénéité. Ils sont plantés dans les endroits vides restants, ceux-ci pouvant être très hétérogènes, et leur jeune âge ne leur a pas encore permis d'engendrer des changements au sein des milieux.</p> <p><u>* Corrélations les plus marquantes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - plus la strate arbustive augmente et plus elle limite le développement de la strate herbacée et quand la strate arbustive augmente, la strate mousse augmente de la même manière. Donc pour une strate arbustive forte, les mousses remplacent les herbacées - plus on va vers une densité faible et plus le recouvrement de la strate arborée est fort. Ceci est d'autant plus vrai quand on a de vieux peuplements (cela s'inscrit dans une logique sylvicole) - lorsque le pourcentage d'affleurement rocheux augmente, les litières se raréfient (probablement parce que le milieu est moins favorable). Moins il y a d'affleurement rocheux et plus il y a d'arbustes (c'est certainement un facteur de fertilité du milieu). Quand on se trouve en haut de versant, les résultats semblent meilleurs qu'en sommet de versant - plus la hauteur (qui est directement liée à la fertilité du milieu) est importante et plus la strate arbustive a de l'ampleur. En fait, la strate arbustive est indirectement liée au milieu car elle est liée à la fertilité de celui-ci - plus les arbres sont vieux et plus les mousses recouvrent l'espace sachant que l'on note une augmentation du recouvrement de la strate arborée quand l'âge du peuplement augmente - la densité diminue avec l'âge des arbres et ceci pour deux raisons, la sélection naturelle mais aussi et surtout l'Homme qui effectue des coupes et des éclaircies ; - l'humus devient plus homogène dans les vieux peuplements (beaucoup d'aiguilles) et sa structure se différencie avec le temps (dysmull). <p>En conclusion, c'est bien la fertilité qui agit sur le développement de la strate arbustive mais pas l'âge des peuplements. De la même manière, les litières sont influencées par le milieu. Ceci tend à confirmer l'hypothèse que le milieu (donc la fertilité) favorise la croissance des arbres (car litières d'aiguilles).</p>
Financement	Europe, Etat, Départements du Gard et de l'Hérault



Etude de la dynamique de végétation d'un causse calcaire à buis



ETUDE, INVENTAIRE,
DIAGNOSTIC

Programme	Programme <i>Life Nature</i> « Causse Méridionaux » Volet diagnostic
Maître d'ouvrage	Association des Causse Méridionaux
Coordination	Charte Intercommunale Lodévois-Larzac
Maître d'œuvre	ONF de l'Hérault
Territoire	Larzac méridional
Réalisation	1995
Bilan de l'action	<p>Les Causse Méridionaux, espaces ouverts à la végétation clairsemée, ne sont pas pour autant d'authentiques steppes. Ils portent encore des lambeaux de forêt naturelle, témoin d'une époque ancienne où les milieux ouverts étaient probablement marginaux.</p> <p>Malgré les dégradations de toute sorte subies par ces essences depuis des millénaires, (défrichements, surpâturages, érosion) responsable en grande partie de l'originalité du milieu, une certaine potentialité pour la forêt a subsisté, qu'il convenait de préciser qualitativement et quantitativement. Pour ce faire, une zone pilote a été choisie sur un territoire caussenard préservé du pâturage et de toute exploitation depuis 50 ans : canton du mas de Rouquet en forêt domaniale de Parlatges.</p> <p>A partir de l'étude des photos anciennes depuis 30 ans et de relevés de terrain, il a été possible de définir deux principaux types de milieux sur la zone, exprimant des potentialités et des stratégies de colonisation forestière différentes pour le chêne pubescent et le pin sylvestre, tous deux spontanés sur le Larzac.</p> <p>Le diagnostic a relevé aussi le rôle fondamental de la végétation arbustive comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - colonisateur des milieux ouverts - révélateur de la fertilité des milieux - favorisant l'installation du chêne. <p>Le rapprochement des mesures d'âge et de densité des arbres avec l'analyse des photos aériennes a permis de quantifier la vitesse d'évolution de la forêt sur les 50 dernières années (surface x 10).</p> <p>Enfin, l'observation sur le terrain de la présence de pin noir d'Autriche qui se dissémine naturellement à partir de reboisements artificiels anciens, pose le problème de la compatibilité entre le soutien aux enrésinements et le maintien des milieux ouverts caussenards.</p>
Financement	Europe, Etat, Départements du Gard et de l'Hérault

Etude de la dynamique de la végétation d'un causse calcaire à buis

(étude réalisée sur le canton du mas de Rouquet en forêt domaniale de Parlatges)

La conclusion de cette étude précise que sur le causse calcaire du Larzac méridional, les faciès de végétation sont profondément marqués par des influences anthropiques anciennes. Les caractères climatiques intermédiaires entre les climats méditerranéen et montagnard, révélés par l'analyse floristique donnent aux facteurs stationnels une place déterminante dans la répartition et le dynamisme des ligneux hauts :

- le Chêne vert sur station abritée à sol superficiel (xérothermophile),
- le Pin sylvestre sur station plus fraîche, peu carbonatée (mésophile),
- le Chêne pubescent en toutes circonstances (grande amplitude stationnelle).

Le hêtre, absent dans cette étude, pourrait être présent dans des stations à sols profonds et ombragés (mésos-hygro-sciaphile).

L'analyse spatiale montre une bonne dynamique du Pin sylvestre limitée à certaines stations (3.3 % de la superficie) et une dynamique plus lente du Chêne pubescent sur l'ensemble de la zone étudiée (47.7 %), par contre les formations arbustives évoluent peu.

La présence constante du Pin noir d'Autriche d'âges divers, sur toutes les stations, pourrait reproduire la dynamique du Pin de salzmann, lequel semble bien adapté aux conditions pédo - climatiques locales en phase pionnière (C. Tanghe 91).

Ainsi, le causse du Larzac méridional calcaire est soumis à une dynamique naturelle de végétation qui tend à reconstituer le milieu forestier originel à dominance de chênaie caducifoliée. Le maintien de certains milieux ouverts nécessite une action permanente sur la strate arbustive et une limitation des enrésinements. Dans le cas contraire, la majeure partie des landes et pelouses caussenardes pourraient se transformer en fruticées et en chênaies claires, voire pinèdes dans les prochaines décennies, comme le révèle la zone pilote du Mas de Rouquet.



Restauration des habitats et des milieux sub-steppiques



RESTAURATION,
REHABILITATION ET
GESTION DES MILIEUX

Programme	Programme <i>Life Nature</i> « Causse Méridionaux » Volet démonstration
Maître d'ouvrage	Association des Causse Méridionaux
Coordination	Charte Intercommunale Lodévois-Larzac
Maître d'œuvre	SIME
Territoire	Larzac méridional, Causse de Blandas, Causse de Campestre, Causse Bégon et Causse Noir
Bilan de l'action	<p>Dans le cadre du volet démonstration du programme <i>Life</i>, une opération de restauration des habitats et des milieux sub-steppiques s'est déroulée sur 270 ha répartis sur 21 exploitations agricoles.</p> <p>Ainsi, sur les zones prioritaires préalablement choisies, un état de végétation initial est réalisé par un phyto-écologue.</p> <p>Pour chacune des parcelles à réhabiliter, un zonage des faciès de végétation est défini.</p> <p>Pour chaque faciès, le % de recouvrement de chacune des strates est établi.</p> <p>Pour chaque strate, les trois espèces dominantes et la flore remarquable associée qui la composent sont décrites.</p> <p>Suite à cet état des lieux et en fonction des végétations observées sur chacun des faciès, un ornithologue, un technicien pastoraliste et l'éleveur définissent ensemble sur le terrain :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les zones d'intervention en terme de restauration, - la végétation objectif à atteindre par faciès (% de recouvrement objectif pour chacune des strates), - les types de travaux à réaliser (coupe manuelle, arrachage, gyrobroyage, élagage...) - les espèces végétales à supprimer, à éclaircir ou à préserver, - les périodes d'intervention en évitant les périodes de reproduction et de nidification (les travaux étant réalisés le plus souvent à partir de la fin de l'été) <p><u>Contractualisation avec les éleveurs</u></p> <p>Sur ces bases, un contrat stipulant les modalités d'intervention et les végétations objectifs à atteindre est signé par l'éleveur.</p> <p>Suite à un contrôle des travaux réalisés, une indemnité est accordée. L'éleveur perçoit de 400 F à 2500 F/ha pour un montant moyen de 1300 F.</p>
Financement	Europe, Etat, Départements du Gard et de l'Hérault



REINTRODUCTION
D'ESPECE

La réintroduction du Vautour fauve



Programme	Programme <i>Life Nature</i> « Causses Méridionaux » Volet démonstration
Maître d'ouvrage	Association des Causses Méridionaux
Coordination	Charte Intercommunale Lodévois-Larzac
Maître d'œuvre	GRIVE
Territoire	Larzac méridional, Causse de Blandas, Causse de Campestre
Réalisation	1995
Bilan de l'action	<p>La présence du Vautour fauve est indissociable, dans le Massif Central, de la présence des petits ruminants traditionnellement élevés sur les Causses : les ovins, essentiellement. Le maintien des parcours pour un élevage extensif est l'un des facteurs de préservation des milieux pseudo-steppiques des Causses Méridionaux.</p> <p>La mise en place d'un réseau d'éleveurs et la collecte des carcasses destinées à approvisionner les vautours réintroduits dans les Gorges de la Vis participent au soutien de cette activité. En effet, même si l'équarrissage pour les petits ruminants n'existe pas localement, les éleveurs sont pourtant tenus de faire disparaître tous les cadavres des animaux issus de leurs élevages. Le développement du réseau aux départements limitrophes (Aveyron, Gard) a induit une réflexion inter-départementale entre les diverses structures concernées par ce problème : Direction des Services Vétérinaires, Groupements de Défense Sanitaire, éleveurs, vétérinaires, Parc National des Cévennes, Fonds d'Intervention pour les Rapaces, GRIVE. Le GRIVE a proposé aux DSV un cahier des charges en liaison avec la collecte des carcasses et la gestion d'un chamier. Le bon déroulement du programme de réintroduction a permis la création d'une seconde aire de nourrissage sous convention avec le propriétaire, le fermier et le GRIVE.</p> <p>Le retour des Vautours fauves sur les Causses Méridionaux permet dorénavant d'y voir séjourner le Vautour moine et le Vautour percnoptère. Ces espèces protégées, dont l'une est prioritaire au niveau européen (Vautour moine), donnent aux Gorges de la Vis une richesse patrimoniale accrue.</p> <p>Un jeune vautour s'est envolé dans les Gorges de la Vis en 1995, cet événement ne s'était plus produit depuis une cinquantaine d'années. C'est une étape décisive pour la fixation d'une colonie sauvage et pérenne. Les remises en liberté des vautours encore captifs, la présence des vautours cévenols et maintenant des vautours sans bagues pyrénéens et/ou espagnols vont permettre de développer ce noyau composé d'individus pionniers. La présence d'une véritable colonie de vautours participera à la valorisation touristique du site déjà prestigieux du Cirque de Navacelles et des gorges qui l'enserrent.</p>
Financement	Europe, Etat, Départements du Gard et de l'Hérault



OUTIL PEDAGOGIQUE

Sensibilisation



Programme	Programme <i>Life Nature</i> « Causse Méridionaux » Volet sensibilisation
Maître d'ouvrage	Association des Causse Méridionaux
Coordination	Charte Intercommunale Lodévois-Larzac
Maître d'œuvre	Collectif, Alliance consultants
Territoire	Larzac méridional, Causse de Blandas, Causse de Campestre, Causse Bégon et Causse Noir
Bilan de l'action	<ul style="list-style-type: none">- Plaque « Terre de Causse »- Diaporama « Terre de Causse »- Poster « les pelouses caussenardes »
Financement	Europe, Etat, Région LR, Départements du Gard et de l'Hérault

CONCLUSION DU PROGRAMME LIFE

Les Causses Méridionaux : un territoire au patrimoine naturel remarquable dépendant du maintien de l'élevage

Ces vastes paysages sub-steppiques parcourus par les troupeaux depuis 5000 ans à la végétation rase ou buissonnante ont été façonnés par l'Homme.

Aujourd'hui, près de 70 % du territoire est valorisé par l'agriculture dont l'activité dominante est l'élevage traditionnel de brebis destiné à la fabrication du Roquefort.

Le domaine public est important puisqu'il s'élève à 21 % de la superficie totale en propriétés de collectivités territoriales ou assimilés. Le domaine privé (79%) a pour caractéristique de grands domaines qui quadrillent le territoire des causses.

C'est une zone de tourisme vert très attractive sur les thèmes du repos, de la découverte de la nature, de l'authenticité et des loisirs de pleine nature tels que les randonnées, les ballades, les sports de pleine nature, la chasse du grand gibier (chevreuil, cerf et principalement le sanglier), la chasse du petit gibier (perdrix rouge...), pêche de loisir dans les gorges...

C'est donc un territoire à enjeux qui peut être aussi un territoire d'accueil.

Les enjeux environnementaux

Ils sont essentiellement liés aux caractères biogéographique et écologique des causses, notamment le caractère sub-steppique de la zone, qui ont donné aux causses une forte valeur patrimoniale :

- présence de *12 habitats naturels* d'intérêt communautaire au titre de la directive « Habitats » (92/43/CEE) dont 5 prioritaires,
- présence de *15 espèces animales* d'intérêt communautaire au titre de l'annexe II de la directive « Habitats » (92/43/CEE), dont 3 prioritaires,
- présence de *21 espèces animales* d'intérêt communautaire au titre de l'annexe IV de la directive « Habitats » (92/43/CEE),
- présence de *21 espèces d'oiseaux* citées en annexe I de la directive « Oiseaux » (79/409/CEE) dont 16 dépendent pour leur survie des milieux ouverts et traduite par des Zones d'Importance Communautaire pour les Oiseaux (ZICO LR 08, LR 14 et MP 11),
- présence d'une *dizaine d'espèces de plantes* protégées au niveau national et régional,
- couverture du territoire en totalité par des *ZNIEFF de type I et II*
- présence de *5 sites Natura 2000 transmis à l'Europe* : Causse du Larzac, Causse de Campestre, Causse de Blandas, Causse Noir mais aussi Gorges de la Vis et de la Virenque.

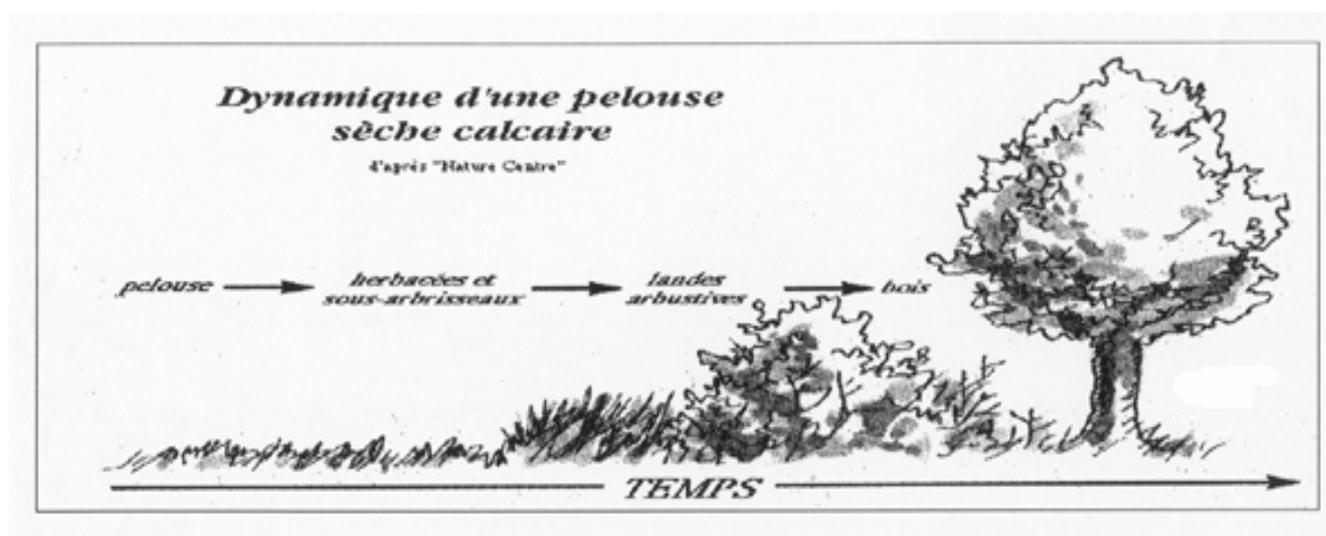
Les enjeux socio-économiques

- la faible densité de la population
- une centaine d'exploitations utilisant près de 70 % du territoire
- 25000 ovins et caprins, 2500 bovins
- un faible chargement à l'hectare (0.16 UGB/ha)
- la déprise agricole
- l'évolution récente des pratiques agricoles et pastorales
- les changements d'affectation du foncier (abandon, concentration, création de chasses privées, reboisement...)
- le développement des activités de pleine nature.

Une menace forte : la fermeture progressive des milieux ouverts

Actuellement, même si près de 70 % du territoire sont déclarés utilisés par les éleveurs sédentaires ou transhumants, les grands équilibres écologiques n'en restent pas moins très fragiles du fait :

- de la disparition des pratiques traditionnelles d'intervention humaine sur la broussaille
- de la disparition progressive de certains types d'élevages (ovins transhumants entre autres),
- du repli partiel des troupeaux sédentaires sur les surfaces les plus productives jusque dans les années 80,
- d'achats de structures foncières par des privés ayant des objectifs de valorisation divers sans démarche de gestion des milieux.



Source : Nature Centre

La principale conséquence de ces modifications de pratiques est une avancée progressive des espaces boisés sur les espaces ouverts provoquant ainsi la fermeture des milieux avec une disparition progressive des milieux très ouverts dits « sub-steppiques » que sont les pelouses sèches.

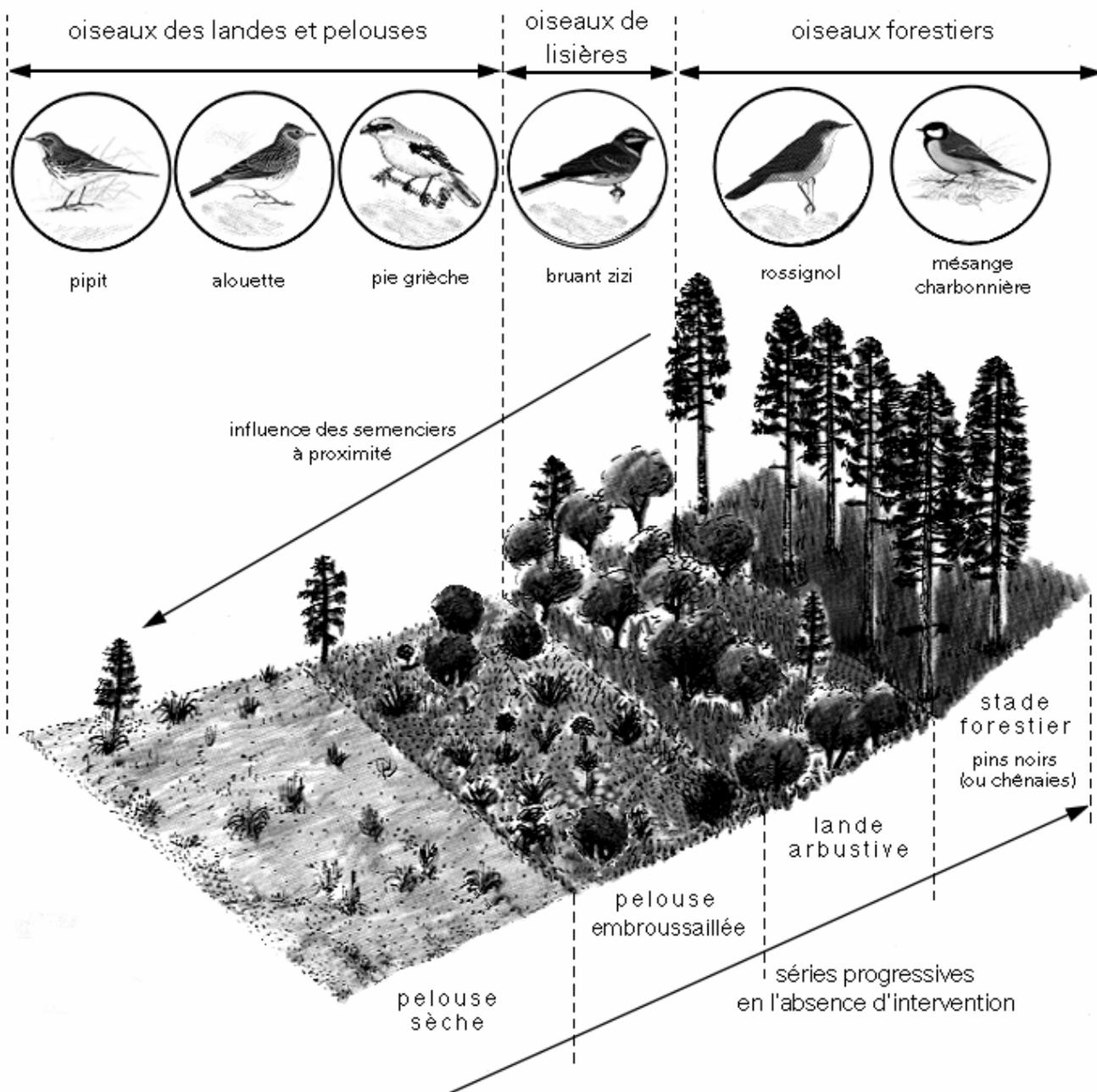
Les pratiques pastorales et de gestion des milieux ayant évolué, y compris dans la période récente, cette régression des milieux très ouverts a profité aux broussailles, puis à la forêt, phénomènes quelquefois accentués par les actions de reboisement.

Cette fermeture du milieu est préjudiciable à certaines espèces animales et végétales inféodées aux paysages steppiques. Elle est également un handicap pour les troupeaux qui voient se réduire la part des ressources herbacées sur les parcours des causses.

Enfin, la fermeture des milieux et la modification de la composition de la faune sauvage qu'elle engendre va à l'encontre de la diversité d'espèces recherchée lors de la pratique de la chasse.

Ainsi, la fermeture progressive des milieux ouverts se traduit par :

- la réduction des habitats les plus remarquables
- la perte de la diversité biologique
- la diminution des surfaces pâturables
- la réduction de la qualité paysagère (et donc du caractère identitaire du territoire)...



EVOLUTION DE L'AVIFAUNE SUIVANT LA VEGETATION

Régression des pelouses substeppiques sur les Causses méridionaux

M. DIMANCHE - SIME/ARMELR "Elevage & Environnement"

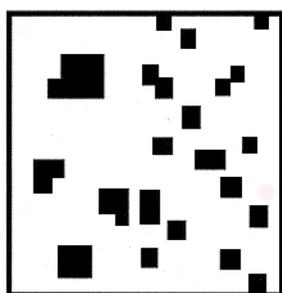
juin 1997 - d'après données du G.R.I.V.E. et INERM-CEMAGREF

L'apprentissage d'un travail collectif

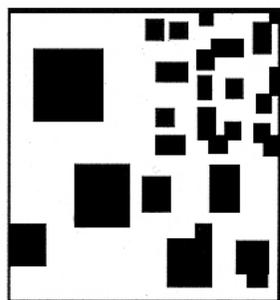
Une approche physionomique commune de la végétation

Une caractérisation commune de la végétation

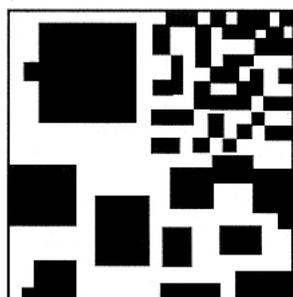
Charte d'estimation visuelle des recouvrements



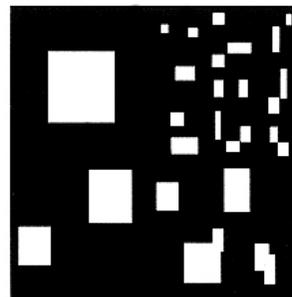
10 %



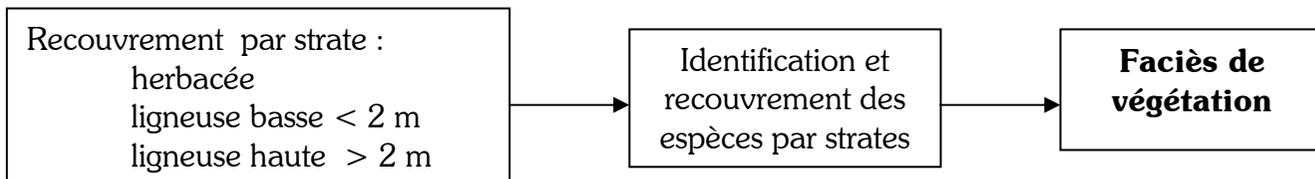
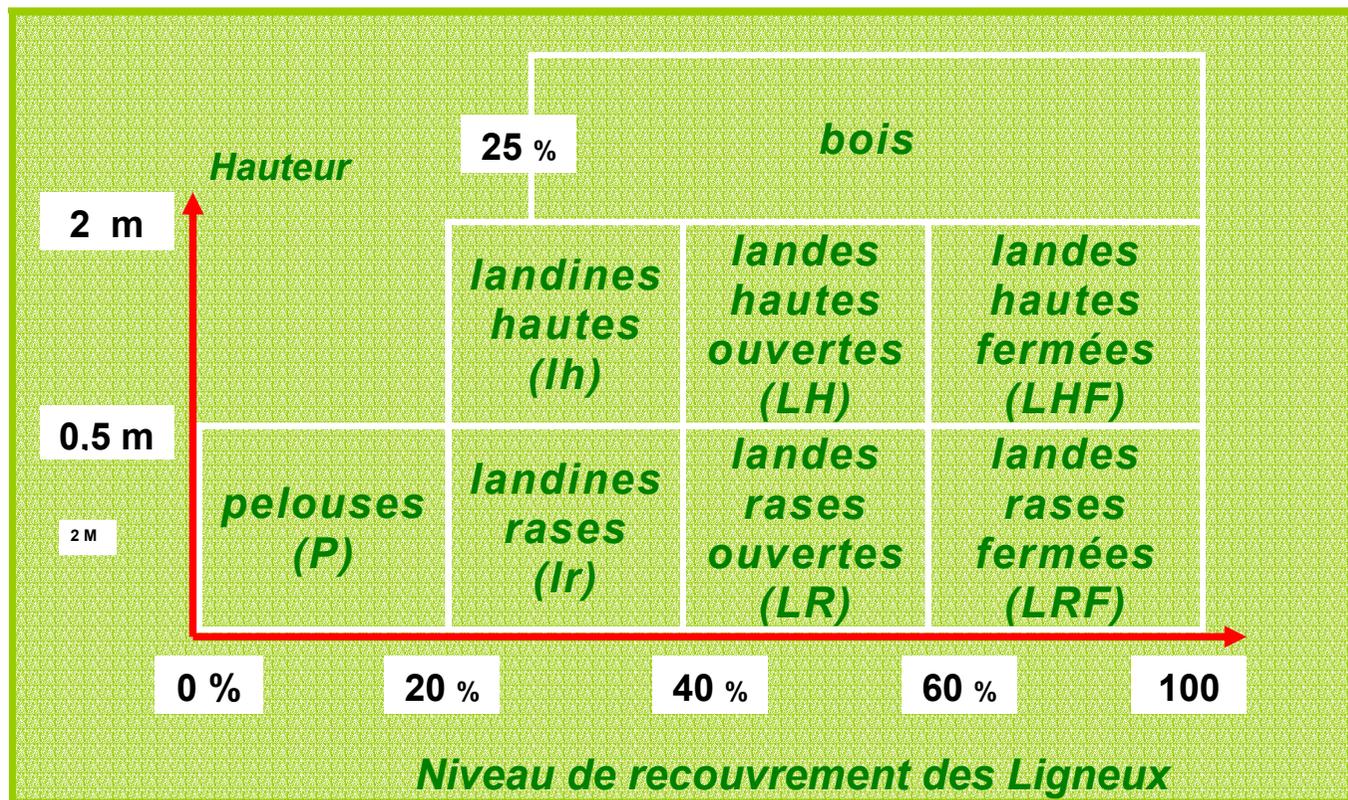
25 %



50 %



75 %



Mise en évidence de zones prioritaires

Les associations naturalistes se sont chargées, à partir des inventaires des états des lieux et des études complémentaires réalisées dans le cadre du programme *Life Nature*, de la définition des zones prioritaires et des problématiques liées aux espèces remarquables en étroite concertation avec l'ensemble des autres partenaires.

Ces zones prioritaires concernent plus particulièrement, sur les Causses Méridionaux, les habitats des espèces menacées. L'ensemble de ces zones prioritaires représente une superficie d'environ 15000 ha soit près de 25 % de la surface des Causses Méridionaux.

Choix des sites de démonstration

Contractualisation avec l'éleveur

un état de végétation initial est réalisé par un phyto-écologue.

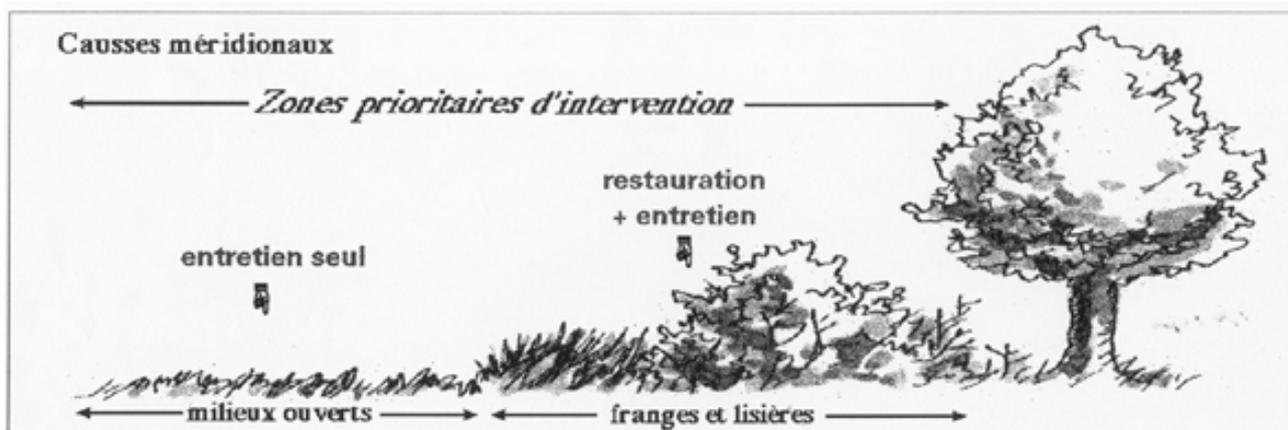
Pour chacune des parcelles à réhabiliter, un zonage des faciès de végétation est défini.

Pour chaque faciès, le % de recouvrement de chacune des strates est établi.

Pour chaque strate, les trois espèces dominantes et la flore remarquable associée qui la composent sont décrites.

Suite à cet état des lieux et en fonction des végétations observées sur chacun des faciès, un ornithologue, un technicien pastoraliste et l'éleveur définissent ensemble sur le terrain :

- les zones d'intervention en terme de restauration,
- la végétation objectif à atteindre par faciès (% de recouvrement objectif pour chacune des strates),
- les types de travaux à réaliser (coupe manuelle, arrachage, gyrobroyage, élagage...)
- les espèces végétales à supprimer, à éclaircir ou à préserver,
- les périodes d'intervention en évitant les périodes de reproduction et de nidification (les travaux étant réalisés le plus souvent à partir de la fin de l'été).



Participation à la conception du Tour du Larzac Méridional

Le Tour du Larzac a été initié par la Communauté de Communes du Lodévois-Larzac.

Certains membres du comité technique de l'association ont participé :

- au choix des itinéraires (ex : localisation prenant en compte les différents usages et les enjeux environnementaux)
- à la conception du topoguide qui a été édité en 1994.



Ce sont :

- la Charte intercommunale Lodévois-Larzac
- la Chambre d'Agriculture de l'Hérault
- l'Office National des Forêts (O.N.F.)
- le Groupe de recherche et d'Information sur les Vertébrés et leur Environnement (GRIVE)
- le Centre d'Initiation à l'Environnement du Larzac Méridional (C.I.E.L.M.).

1997 – 1998

***Renforcer les actions de réhabilitation,
de restauration et de gestion des milieux
sub-steppiques***

Réflexion dans le cadre du futur réseau Natura 2000

- Dossier de proposition d'un pré-document d'objectifs pour les Causse Méridionaux dans le cadre du futur réseau Natura 2000 rédigé par le SIME avec la participation du GRIVE et du CEN LR
- Proposition d'un zonage possible de Natura 2000 sur les milieux caussenards sub-steppiques voués à une gestion pastorale rédigé par le SIME avec la participation des associations naturalistes régionales.

Préservation du caractère steppique des Causse Méridionaux

- Réhabilitation de parcours en voie de fermeture et des éléments majeurs du paysage (Fonds de Gestion de l'Espace Rural – FGER)
- Proposition d'une opération locale « paysages steppiques des Causse Méridionaux ».



Réhabilitation de parcours en voie de fermeture et des éléments naturels du paysage



RESTAURATION,
REHABILITATION ET
GESTION DES MILIEUX

Programme	Fonds de Gestion de l'Espace Rural
Maître d'ouvrage	Union des ASA pour l'ASA du Causse du Larzac et du Lodévois
Maître d'œuvre	SIME
Territoire	Larzac méridional, Causse de Blandas, Causse de Campestre, Causse Bégon et Causse Noir
Réalisation	1997, 1998 et 1999
Problématique	<p>Aux termes d'une convention en date du 10 novembre 1997 relative au Fonds de Gestion de l'Espace Rural (F.G.E.R.), l'Etat a confié à l'Association Syndicale Autorisée (ASA) du Causse du Larzac et du Lodévois, une mission de réalisation de travaux de réouverture des milieux et de préservation des paysages steppiques du Causse du Larzac Méridional visant à modifier la nature des différents faciès de végétation, dans le but de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - préserver le caractère steppique des causses, - générer la biodiversité nécessaire à la protection des biotopes et des habitats remarquables d'espèces vulnérables, - réhabiliter des zones agricoles ou pastorales à faible potentiel afin de favoriser à nouveau leur valorisation.
Objectifs	Réhabilitation d'espaces agricoles et pastoraux en voie d'abandon et d'éléments naturels du paysage rural.
Bilan de l'action	Des travaux ont été réalisés chez 23 exploitants sur 390 ha sur le Larzac méridional et chez 8 exploitants sur 83 ha dans le département du Gard.
Financement	Etat

1999 – 2004

Aller vers le développement durable et le renforcement de l'association

Volet 1 : 1999, 2000 et 2001

Contrat pour la Conservation des Causses Méridionaux (1999 – 2001)

- Actions de sensibilisation et expositions en direction du grand public (exposition, conférences à la Maison Départementale de Restinclières) - 1999
- Tourisme et patrimoine culturel sur les Causses Méridionaux - 1999 et 2000
- Etat des lieux des connaissances et préfiguration de mesures de gestion des espèces listées en annexe II et IV de la Directive « Habitats » - 2000
- Propositions de mesures de gestion favorables au maintien et/ou au développement du Crave à bec rouge sur les Causses Méridionaux - 2000
- Cartographie des habitats naturels – 2000 et 2001
- Du CTE collectif « Causses Méridionaux » aux CTE individuels : hiérarchisation des enjeux environnementaux et méthodes pour le diagnostic environnemental - 2001
- Etude de faisabilité pour la création d'un CPIE et d'une Maison du Pastoralisme (phases 1 et 2) – 2000 et 2001.

Développement territorial

- Dépôt d'un dossier de candidature *Life Nature 2*
- Projet collectif CTE « Causses Méridionaux » - 2000, 2001 et 2002
- Programme incitatif CTE de l'ANDA - 2001
- Opérateur local du DOCOB sur les sites Natura 2000 du « Causse de Campestre » et du « cause de Blandas » - 2001, 2002, 2003, 2004 et 2005
- Actions de démonstration de gestion des milieux sylvo-pastoraux - 2001
- Réhabilitation des espaces agricoles et sylvo-pastoraux – 2001
- Remise en état du Tour du Larzac Méridional (TLM) - 2001
- Etude d'opportunité sur le projet des arthropodes hématophages - 2001

- Participation à la création du Pays « Larzac cœur d'Hérault » - 2001
- Candidature des Causses et des Cévennes au patrimoine mondial de l'humanité - 2000 et 2001
 - recherche de documentation,
 - présentation de la candidature (ses enjeux, ses objectifs et ses conséquences) lors de l'Assemblée Générale d'ACM du 30 mai 2001 à La Vacquerie
 - envoi d'un courrier au Ministère de l'Environnement présentant les décisions prises lors de l'AG.

Sensibilisation

- Dépollution du gouffre de Coucoureigne et sensibilisation auprès de la population locale et des scolaires - 2000
- Journée de sensibilisation sur la gestion des taillis de Chênes blancs et leur valorisation sylvo-pastorale - 2000
- A la rencontre des oiseaux du Larzac méridional (scolaires et grand public) – 2000 et 2001
- Projet d'Action Educative (PAE) « Pastoralisme et environnement » (collège du Salagou de Clermont l'Hérault) – 2000 et 2001

Production

- Exposition « l'Eau, le Causse et l'Homme » - 2001
- Plaquette de l'association - 2001



ANIMATION

Sensibilisation et expositions en direction du grand public



Programme	Contrat pour la Conservation des Causse Méridionaux
Maître d'ouvrage	Association des Causse Méridionaux
Coordination	Charte Intercommunale Lodévois-Larzac
Maître d'œuvre	Structures membre du comité technique
Territoire	Larzac méridional, Causse de Blandas, Causse de Campestre, Causse Bégon et Causse Noir
Réalisation	4 septembre au 17 octobre 1999
Problématique	ACM est sollicitée en vue d'une collaboration pour la réalisation d'une série d'animation sur le thème « sensibiliser le public montpelliérain aux richesses écologiques des Causse Méridionaux et aux solutions recherchées par les acteurs locaux pour leur sauvegarde »
Bilan de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • réalisation d'une exposition permanente sur les Causse Méridionaux en prenant le soin d'évoquer tous les éléments de la problématique du développement durable de ce territoire (descriptif de la spécificité des écosystèmes caussenards et de l'impact des actions de l'Homme sur le milieu) • organisation le dimanche de sorties sur le terrain sur les thèmes suivants : <ul style="list-style-type: none"> - faune et flore du Larzac - exploitation ovine caussenarde, Fournil du Larzac, biotope des lavognes - bergerie de Tédénat, site de Cantercel - boucle du Bout du Monde. • organisation de conférences le samedi à partir de 17h00 à la Maison Départementale de Restinclières sur les thèmes suivants : <ul style="list-style-type: none"> - stratégie de développement durable - Vautours et pastoralisme - Gestion des espaces caussenards - Diversité biologique, diversité des paysages et enjeux - Tour du Larzac Méridional - Patrimoine et chantiers d'insertion. <p><u>Bilan</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - conférences : 208 personnes - sorties : 167 personnes - expositions : 1294 personnes.
Financement	Leader II Hérault, DIREN LR, FNADT, Conseil Général de l'Hérault, ACM



Tourisme et patrimoine culturel sur les Causses Méridionaux



ETUDE, INVENTAIRE,
DIAGNOSTIC

Programme	Contrat pour la Conservation des Causses Méridionaux
Maître d'ouvrage	Association des Causses Méridionaux
Coordination	Charte Intercommunale Lodévois-Larzac
Maître d'œuvre	Charte Intercommunale Lodévois-Larzac
Territoire	Larzac méridional, Causse de Blandas, Causse de Campestre
Réalisation	1999, 2000
Problématique	<p>L'Association des Causses Méridionaux, porteuses de projets de développement durable, est amenée à élaborer des plans de gestion sur le territoire des Causses Méridionaux.</p> <p>Plusieurs études ont été menées ou sont actuellement mises en place sur des thématiques agricoles, environnementales ou économiques. ACM a besoin de prendre en compte d'une manière globale les ressources des Causses Méridionaux dont notamment les patrimoines remarquables et les usages non agricoles.</p>
Bilan de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - bilan de l'offre touristique et patrimoniale actuelle sur les Causses Méridionaux - évaluation des fréquentation lors de l'été 1999 sur le territoire à travers plusieurs indicateurs - proposition de thématiques et de lieux du patrimoine bâti et archéologique pouvant supporter des actions de valorisation patrimoniale et servir d'éléments de gestion du territoire. <p>Le Système d'Information Géographique a été utilisé pour la réalisation de cette étude. En effet, il permet de réactualiser l'information et de faciliter le croisement avec les données des autres actions.</p>
Financement	ACM



**Etat des lieux des connaissances et
préfiguration de mesures de gestion
des espèces de la Directive
« Habitats »**



ETUDE, INVENTAIRE,
DIAGNOSTIC

Programme	Contrat pour la Conservation des Causses Méridionaux
Maître d'ouvrage	Association des Causses Méridionaux
Coordination	Association des Causses Méridionaux
Maître d'œuvre	Groupe de Recherche et d'Information sur les Vertébrés et leur Environnement (GRIVE)
Territoire	Larzac méridional, Causse de Blandas, Causse de Campestre
Réalisation	2000
Problématique	<p>Au cours du programme <i>Life Nature</i>,</p> <ul style="list-style-type: none"> - les lavognes ont été cartographiées par l'IMPCF, mais aucune étude n'a été menée sur les espèces présentes dans ce type de milieu (Amphibiens et Reptiles) - les espèces de chauve-souris de la Directive « Habitats » n'ont pas été prises en compte. Un recensement devrait être effectué et des mesures de gestion définies. Mais ces espèces ne fréquentent pas que les falaises et sont largement distribuées dans les bâtiments anciens et récents des Causses. De plus, il est nécessaire d'étudier plus précisément leurs habitats et aires d'alimentation prioritaires. <p>Les habitats des insectes listés en annexe II de la Directive « Habitats » (<i>Rosalia alpina</i> et <i>Cerambyx cerdo</i>) méritent également d'être plus étudiés sur les Causses Méridionaux.</p>
Bilan de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - localisation et estimation des effectifs des espèces animales listées en annexe II de la Directive « Habitats » - proposition de mesures de gestion et/ou de préservation de leurs habitats
Financement	Conseil Général de l'Hérault, ACM



ETUDE, INVENTAIRE,
DIAGNOSTIC

**Propositions de mesures de gestion
favorables au maintien et/ou au
développement du Crave à bec Rouge sur
les Causses Méridionaux**



Programme	Contrat pour la Conservation des Causses Méridionaux
Maître d'ouvrage	Association des Causses Méridionaux
Coordination	Association des Causses Méridionaux
Maître d'œuvre	Groupe de Recherche et d'Information sur les Vertébrés et leur Environnement (GRIVE)
Territoire	Larzac méridional, Causse de Blandas, Causse de Campestre
Réalisation	Octobre 2000
Problématique	<p>Le Crave à bec rouge figure en annexe I de la Directive Oiseaux comme espèce devant faire l'objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne son habitat.</p> <p>C'est en effet une espèce vulnérable à l'échelle européenne à cause de la régression importante de ses populations étant aujourd'hui au seuil de l'extinction.</p> <p>Ses effectifs sont en régression sur les Causses. C'est une espèce dépendante des pratiques agricoles liées à une agriculture extensive et à la présence de troupeaux.</p> <p>Une meilleure connaissance de ses sites d'alimentation et des modalités de distribution des oiseaux au cours du cycle annuel contribuera à la préservation de la population des Causses Méridionaux et à la valorisation de certaines pratiques agricoles via les mesures agri-environnementales.</p>
Bilan de l'action	Proposition de mesures de gestion favorables au maintien et/ou au développement du Crave à bec rouge sur les Causses Méridionaux, en concertation avec les agriculteurs, les utilisateurs du milieu et les élus.
Financement	DIREN LR, Conseil Général de l'Hérault, ACM



Cartographie des habitats naturels



ETUDE, INVENTAIRE,
DIAGNOSTIC

Programme	Contrat pour la Conservation des Causses Méridionaux
Maître d'ouvrage	Association des Causses Méridionaux
Coordination	Association des Causses Méridionaux
Maître d'œuvre	Conservatoire des Espaces Naturels Languedoc-Roussillon (C.E.N. L.R.)
Territoire	Larzac méridional, Causse de Blandas, Causse de Campestre
Réalisation	2000 et 2001
Problématique	<p>Cette action n'a pas été réalisée au cours du programme <i>Life Nature</i>, d'une part en raison de la difficulté d'utilisation de la typologie CORINE Biotope pour délimiter les habitats de pelouses, et d'autre part en raison des coûts conséquents associés à cette méthodologie compte tenu de la surface considérable du périmètre concerné par ce programme Life.</p> <p>La nouvelle version EUR 15 du manuel d'interprétation des habitats, plus physionomique et plus opérationnelle, mais aussi les périmètres plus restreints des trois sites susceptibles figurer au réseau Natura 2000 vont permettre de répondre à cette préoccupation de localisation des habitats d'intérêt communautaire et des enjeux de conservation, préalable à toute intervention pour la bonne gestion des sites.</p> <p>La nécessité de réaliser cette action a été soulignée lors de l'Assemblée Générale d'ACM du 7 janvier 1999 en l'inscrivant comme action prioritaire et en prenant une délibération confiant au C.E.N. L.R. la maîtrise d'œuvre de cette opération.</p>
Bilan de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - cartographie des habitats naturels d'intérêt communautaire (à partir des photographies aérienne de 1996) - étude de l'évolution de l'occupation des terres et des grandes formations végétales (comparaison entre les cartes issues des missions aériennes de 1956 et de 1996) - hiérarchisation et localisation des enjeux de conservation sur les trois sites susceptibles d'être inscrits au réseau Natura 2000 - définition des zones prioritaires d'intervention en précisant les types d'actions à mener dans chaque zone.
Financement	DIREN LR



ETUDE, INVENTAIRE,
DIAGNOSTIC

**1^{ère} phase de l'Etude de faisabilité pour la réalisation
d'un Centre Permanent d'Initiatives pour
l'Environnement (CPIE) et d'une Maison du
Pastoralisme sur les Causses Méridionaux**

Programme	Contrat pour la Conservation des Causses Méridionaux
Maître d'ouvrage	Association des Causses Méridionaux
Coordination	Association des Causses Méridionaux
Maître d'œuvre	GAMETER , APIEU, ODAC
Territoire	Larzac méridional, Causse de Blandas, Causse de Campestre, Causse Bégon et Causse Noir
Réalisation	Décembre 2000
Bilan de l'action	<p><u>Présentation des deux composantes de ce projet</u></p> <p><u>Un CPIE</u> est un Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement. Les missions, définies par la charte des CPIE, concernent entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La gestion de l'espace et la valorisation des patrimoines, - l'appui au développement local - L'éducation à l'environnement - L'emploi et l'insertion - La formation professionnelle et continue - Les loisirs et le tourisme <p>La notion de CPIE correspond à un label accordé à une structure déjà existante.</p> <p><u>La Maison du Pastoralisme</u> : la création d'une Maison du Pastoralisme sous-entend la réalisation d'un espace muséal. Cet espace se justifie dans la mesure où il véhicule de façon concrète l'image et les thèmes que veulent communiquer les porteurs de projet. Il est par ailleurs un point d'identification et de ralliement aisé pour le public, facilitant grandement la promotion du projet dans son ensemble, y compris pour les activités du CPIE qui ne sont pas directement raccordées à cet espace.</p> <p><u>Orientations de la démarche</u> : le 28 juillet 2000, suite à une première restitution du bureau d'étude, le Conseil d'Administration de l'association a décidé d'orienter l'étude de faisabilité sur le fait qu'ACM, en tant que structure expérimentée et ayant déjà un rôle de fédérateur, se positionne en candidat à l'obtention du label CPIE pour l'ensemble de ses actions.</p>

	<p>Perspectives : l'obtention d'un label CPIE et la création d'une Maison du Pastoralisme permettraient à ACM de mieux répondre aux besoins identifiés au niveau local :</p> <ul style="list-style-type: none"> → en renforçant et en développant les actions déjà engagées et réalisées (coordination et fédération des acteurs locaux, études, actions de valorisation du territoire et de ses activités mais aussi de développement territorial, de gestion des espaces et d'éducation à l'environnement...) → en offrant des services complémentaires non couverts actuellement (structure muséale, unité offrant des services de formation d'un point de vue structurel et pédagogique, organisation de visites...) → en drainant le public vers l'ensemble du territoire depuis les voies d'accès... <p>Pour cela, le CPIE serait doté de 2 composantes réunies en un seul et même lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> → <u>Une composante "services"</u> comprenant des prestations d'organisation de visites touristiques et pédagogiques sur l'ensemble du territoire, de stages loisirs, de formation professionnelle, d'études et d'actions d'appui au développement local. → <u>Une composante "espace muséal"</u> (Maison du Pastoralisme proprement dite) dotée d'une mission de visites de cet espace (billetterie), de promotion du territoire dans son ensemble, d'animations attachées à ce site. On peut prévoir en complément les prestations classiques attachées à ce type de structure : boutique/vente de produits, buvette, restauration rapide ou à emporter. <p>De plus, il est envisagé de compléter cette structure muséographique de base par des unités itinérantes plus légères afin de couvrir au mieux l'ensemble du territoire.</p>
Financement	Leader II Hérault, DIREN, FNADT, ACM



**2^{ème} phase de l'Etude de faisabilité pour la réalisation
d'un Centre Permanent d'Initiatives pour
l'Environnement (CPIE) et d'une Maison du
Pastoralisme sur les Causses Méridionaux**

ETUDE, INVENTAIRE,
DIAGNOSTIC

Programme	Contrat pour la Conservation des Causses Méridionaux
Maître d'ouvrage	Association des Causses Méridionaux
Coordination	Association des Causses Méridionaux
Maître d'œuvre	GAMETER et l'ODAC
Territoire	Larzac méridional, Causse de Blandas, Causse de Campestre, Causse Bégon et Causse Noir
Réalisation	2001
Bilan de l'action	<p>Suite au compte rendu de la 1^{ère} phase de l'étude de faisabilité, une réorientation a été demandée à Gameter. Celle-ci a consisté, du fait des recommandations établies en fin de 1^{ère} phase, à appuyer ACM dans sa démarche de labellisation CPIE et de structuration à court terme plutôt que d'établir une esquisse d'un bâtiment muséographique (la Maison du Pastoralisme proprement dite) qu'il s'est avéré difficile de programmer dans l'immédiat.</p> <p>De fait, l'étude a évolué vers une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, ce qui correspond bien à la logique d' « étude action » visant à mettre en œuvre les actions recommandées en cours de mission.</p> <p>L'étude structurelle du projet de Maison du Pastoralisme n'a pas été abandonnée pour autant, mais elle a buté sur la difficulté de définir une implantation précise ainsi qu'une maîtrise d'ouvrage adaptée, la structure associative ACM n'étant pas assez solide pour porter un projet d'investissement de plusieurs millions de francs.</p> <p>A la demande d'ACM, une estimation des besoins d'investissement pour la création d'un tel outil a tout de même été effectuée. Cette estimation sera à pondérer en fonction de l'implantation qui sera finalement retenue et du type de missions qui seront dévolues au bout du compte à la structure (simple structure muséographique ou unité multifonctionnelle intégrant des objectifs de formation, d'études etc.).</p> <p>Une réunion de restitution de la 2^{ème} phase de l'étude de faisabilité a été organisée le 5 décembre 2001.</p>
Financement	Leader II Hérault, DIREN, FNADT, ACM

**2^{ème} phase de l'Etude de faisabilité pour la réalisation d'un Centre
Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) et d'une Maison du
Pastoralisme sur les Causses Méridionaux**

Document de synthèse (décembre 2001)

1. LE CPIE

* Un positionnement géographique mieux adapté

Une fois acquise l'orientation d'ACM vers une labellisation de type CPIE, restait à mettre en accord la situation de l'association au regard de ses nouvelles missions. Ainsi, l'association devrait, pour être mieux reconnue dans son rôle d'animateur du territoire, être implantée au cœur de celui-ci et non plus au siège de la Communauté de Communes du Lodévois Larzac à Lodève.

* Création d'un poste d'animateur

A l'évidence, le développement d'ACM vers une fonction de type CPIE nécessite de renforcer l'équipe. La création d'un poste d'animateur paraît indispensable pour épauler la responsable d'exploitation actuelle sur ce volet de l'activité - celle-ci devant être encadrant et responsable-référent du nouvel employé, car les activités du futur CPIE doivent être intégrées dans une démarche globale cohérente.

L'animateur devrait avoir pour planning de travail à court terme :

- Le recensement des prestataires/prestations pouvant être mis en œuvre sur le territoire (animations proposées par les associations, visites d'exploitations et également restaurateurs, hébergeurs).
- Le recensement des publics qui pourraient être intéressés et l'établissement de listings
- La définition des projets en partenariat avec les partenaires mais également des projets autonomes
- Le lancement de prospectus (mailing par exemple)

Il serait raisonnable d'attendre une réelle retombée en année 2 et de consacrer le premier exercice à la mise en place et au lancement de l'activité proprement dite.

Notons qu'il sera nécessaire à l'animateur de disposer de moyens minimums nécessaires à l'exercice de ses missions, en particulier un poste informatique permettant une certaine autoproduction (documentations, plaquettes de prestations...).

* Dotation en outils (expositions /collections/ressources documentaires diverses)

Le CPIE doit à minima pouvoir valoriser l'exposition sur les Causses déjà existante dans le cadre de ses actions d'animation. ACM peut également solliciter des dons ou mises à disposition d'outils, d'objets divers traditionnels ou contemporains, pour commencer à constituer une « collection ». Elle peut aussi commencer à collecter - auprès de particuliers ou collectivités - des ouvrages, documents divers, illustrations et iconographies, supports audiovisuels (films, CD ROMS etc.) qui pourraient constituer une amorce de « centre de ressources » et être valorisés dans le cadre de prestations mises en œuvre par l'animateur.

La « collecte » peut au fil du temps constituer un fond important qui nécessitera à un certain stade de développer un outil de valorisation global : cela doit permettre d'appuyer le projet MDP sur le moyen.

2. LA MAISON DU PASTORALISME (MDP)

2.1. ORIENTATIONS THEMATIQUES

* Définition des contenus thématiques

Les différents thèmes potentiels qui sont ressortis de l'étude de l'ODAC sont les suivants :

- 1) « un paysage issu du pastoralisme » ;
- 2) « l'homme et l'animal : productions (lait, viande, laine) ressources fourragères, savoir faire » ;
- 3) « le patrimoine bâti : bâti pour les hommes, les bêtes (y compris contemporain), les fourrages, rétention et gestion de l'eau, aménagement de l'espace. »
- 4) « actualité et devenir du territoire »

* Traduction en approche stratégique par rapport aux publics

Il faut rechercher une double accroche :

- intérêt et attractivité pour le public extérieur (apprendre quelque chose, découvrir, s'étonner et... s'amuser).
- reconnaissance par les acteurs du territoire (« se retrouver », être identifié, ne pas avoir le sentiment d'un lieu artificiel ni d'être mis en scène comme dans une « réserve d'indiens »).

* Objectifs génériques

L'idée principale à véhiculer vis-à-vis du public extérieur est la sensibilisation sur la notion d'« environnement naturel » qui dans nos contextes européens est bien loin de la « nature sauvage » qui existe encore ailleurs sur la planète. Pour bon nombre de publics, les causses (et les paysages ruraux/naturels en général) sont figés, ont été et seront éternellement comme ils les voient aujourd'hui. Ce thème paraît important dans le rôle « d'éducation » du public qui pourra jeter alors un œil neuf sur son environnement quotidien, où qu'il soit, car cette notion se retrouve souvent en contexte européen. *In fine*, il s'agit bien évidemment d'attirer l'attention sur le rôle de l'agriculteur/éleveur dans l'entretien des paysages, dans le maintien des équilibres et dans la protection de certaines espèces qui disparaîtraient si les brebis n'étaient pas là pour maintenir « ouverts » les causses.

2.2 DEFINITION DU PROJET

* Esprit du projet

- Un équipement entre modernité et tradition
- Un équipement vivant et évolutif
- Un équipement complet et intégré à son environnement

* Des publics et des activités variées (grand public, public scolaire, professionnels)

La MDP pourrait être appelée à devenir à terme :

- Un centre de loisirs culturels et éducatifs sur le pastoralisme et son environnement.
- Une vitrine des professionnels et acteurs de la filière, de la vie socio-économique des causses d'une manière plus large.
- Un lieu de rencontres et de formation pour les professionnels, destiné à l'enseignement sur les thèmes de l'innovation, des savoir faire et des spécificités du pastoralisme caussenard.

2.3. CADRAGE TECHNIQUE GENERAL

Eléments à programmer

L'approche conceptuelle doit se traduire par une répartition thèmes/activités/surfaces. Cela concerne les expositions proprement dites, mais également tous les équipements périphériques. Les éléments à programmer sont les suivants :

1. *Espaces consacrés aux expositions permanentes*
 - Espaces muséographiques thématiques
 - Secteur introductif
2. *Autres espaces consacrés au public*
 - Intégration amont d'un espace d'accueil du public/hall central : billetterie, information etc. Il pourra être plus ou moins lié à d'autres espaces : secteur introductif de l'expo, buvette, salle polyvalente (cf. ci-dessous).
 - Proposition de rajouter « un pôle vivant » qui nous paraît nécessaire en terme d'attractivité du public, et plus particulièrement du jeune public. Sans aller jusqu'à la ferme pédagogique (le but étant d'inciter les visiteurs à découvrir les exploitations) on imagine difficilement une Maison du Pastoralisme sans une seule brebis ! N'est-il pas envisageable d'avoir une « mini unité » avec quelques animaux ?
 - Intégration d'une « salle polyvalente » qui comme son nom l'indique permettra de mener des actions diversifiées : animations scolaires, expositions temporaires, conférences, rencontres professionnelles... toutes activités qui pourront être menées sans perturber l'activité régulière d'accueil du public. Equipement quasi-indispensable pour ce type d'infrastructures.
 - Proposition de rajouter une salle d'analyse sensorielle (éventuellement dans une phase ultérieure) : cet équipement permettrait de développer des activités liées au goût aussi bien pour des publics professionnels (formation) que pour des amateurs (stages loisirs). Les notions de qualité, les techniques d'analyse organoleptiques pourraient être développées autour des produits de la filière (fromages principalement).
 - Intégration d'un espace vente de produits des causses et buvette.
 - Extérieurs : prévoir des parcours d'interprétation sur parcelle connexe à la MDP (intégrés à la visite sous péage). L'ouverture des paysages doit se traduire dans l'approche architecturale et muséographique !
3. Locaux administratifs et logistiques

A terme, la MDP pourrait fonctionner avec une équipe du type suivant : 1 responsable général, 2 à 4 animateurs permanents, 1 technicien maintenance et entretien, 1 vendeur boutique. Pour la saison estivale, 4 animateurs de plus pourraient être recrutés.

Un bureau indépendant pour le responsable est souhaitable. Un bureau collectif pour les animateurs est envisageable. Une salle de réunion, un espace détente et un local de reprographie pourraient compléter les locaux attribués à l'équipe d'exploitation.

2.4. PROGRAMMATION DES SURFACES / COUTS

Il est nécessaire de rappeler que l'absence de précisions concernant l'implantation qui sera finalement retenue limite les possibilités d'évaluation des retombées.

La programmation des surfaces tient compte, dans le cas présent, d'une fréquentation annuelle moyenne de 40 000 visiteurs (donc assez élevée), avec des possibilités de pointes à 60 000 visiteurs (ce qui semble tout à fait accessible sur des sites proches du Cirque de Navacelles, ou bien sur le Caylar avec une bonne desserte depuis l'A 75).

Etant donné le caractère saisonnier de l'activité, on dimensionnera la structure pour qu'elle puisse accueillir massivement du public certains jours de pointe, avec une capacité d'absorption quotidienne pouvant être portée à 500 visiteurs.

* Répartition surfaces

Ensemble fonctionnel	SU bâties en m ²
Accueil du public	300
Espaces d'exposition	575
Gestion et administration	90
Logistique	100
Total	965

- 1000 m² environ en tout, hors atelier et réserves.
- Hors salle d'analyse sensorielle qui peut être dans cette première phase un simple point de dégustation.
- VRD (Voiries Réseaux Divers) non comptabilisés à ce stade

Si on raisonne en terme de surface utile, il est nécessaire de rajouter un coefficient de SHON qui, sur un bâtiment muséographique, est de l'ordre de 1,30 à 1,40, ce qui porterait la surface totale à 1300 m² environ.

* Coût d'objectif bâti et muséographie (hors salle d'analyse sensorielle)

On atteindrait donc un coût d'objectif pour le programme suggéré de l'ordre de 12 à 13 MF H.T. (soit 1,872 M.Euros H.T.), bâtiment + muséographie.

Il est nécessaire de rajouter à ce coût les VRD (Voiries Réseaux Divers), les espaces extérieurs et divers espaces logistiques. Il est très difficile d'estimer ces coûts à ce stade, sans connaître le contexte d'implantation.

Pour la MDP, on doit donc compter sur un coût d'objectif de l'ordre de : 14 à 15 MF soit 2, 135 M.Euros à 2,287 M.Euros, hors centre de formation et hors salle d'analyse sensorielle suggérée dans le programme et qui pourrait faire partie d'une tranche 2.

* Intégration globale

- Un bâtiment évolutif en relation étroite avec son site
- Importance de la lisibilité des circulations
- Manutention liée aux activités de la MDP

2.5. PROGRAMMATION ARCHITECTURALE ET MUSEOGRAPHIQUE

Au stade d'avancement actuel du projet, on peut considérer que les bases acquises sont les suivantes :

1. les thématiques générales qui devront être abordées au sein de l'équipement ont été définies dans les grandes lignes.
2. La manière dont ces thématiques pourraient s'articuler entre elles au plan conceptuel reste à préciser.
3. Quelques orientations très générales sur les médias muséographiques qui pourraient être mis en œuvre ont été esquissées.

Afin d'établir le lien entre la situation actuelle et le passage à la maîtrise d'œuvre, sont résumées ci-dessous les étapes de la production d'une expo permanente.

Il y a à l'évidence un travail important de programmation thématique/muséologique qui peut d'une part, être approfondi en interne (par qui ?) et/ou d'autre part, être confié à un muséologue.

* Processus de production

La production d'expositions d'un nouvel ensemble muséal comporte généralement les étapes suivantes :

- Elaboration des contenus muséologiques
Il s'agit du travail relatif à l'élaboration du discours et à la définition des médias à mettre en œuvre pour le servir.

- Distinguo muséologue / muséographe
Il y a deux niveaux dans le processus de conception d'outils d'exposition :
 - d'une part des spécialistes de la mise en forme des contenus et de la définition de leur expression muséographique : les muséologues.
 - D'autre part les spécialistes de la mise en espace et traduction physique : les muséographes.

Les muséologues travaillent généralement au niveau de la programmation. A partir d'entretiens avec des personnes ressources (professionnels, experts des domaines abordés, scientifiques...), ils doivent définir tous les éléments techniques qui seront présents dans telle ou telle unité de démonstration ou d'animation. Les muséologues s'intéresseront également au mode de fonctionnement de l'activité. Leur intervention se situe bien sûr en amont de celle des muséographes.

Une fois le travail du muséologue achevé, le muséographe pourra intervenir sur la base de ses prescriptions pour concevoir par exemple : la configuration d'une salle, le dessin du mobilier, le type d'éclairages...

* Consultations bâtiment et muséographie

Deux approches sont possibles :

- une conception séparée archi/bâtiment et muséographe, avec deux équipes distinctes.
- une équipe groupée archi et muséographe (le mandataire étant généralement l'architecte).

Pour la maîtrise d'ouvrage, il est souvent plus rassurant d'avoir affaire à une équipe de maîtrise d'œuvre unique, qui prend en charge l'ensemble du bâtiment, de la voirie aux bâtiments en passant par la muséographie.

Ceci n'est cependant possible que quand l'ensemble de la programmation est achevé. Or dans bien des cas, la programmation muséologique est une affaire fine et délicate, qui nécessite de nombreux ajustements. En conséquence, elle demande souvent des délais beaucoup plus longs que la programmation bâtiment.

2.6. FINANCEMENT POTENTIEL DU PROJET

De façon très sommaire, on pourrait envisager le plan de financement suivant :

Financeurs potentiels	Montant du financement potentiel
FEDER / Objectif 2 (y compris région et département ?)	9,6 MF
Autres partenaires	1,4 MF
Autofinancement	1,00 MF

* Les mesures « Objectif 2 »

L'éligibilité au programme est possible jusqu'en 2005.

* Le Cofinancement

Le co-financement à hauteur de 2,4 MF est à discuter entre les partenaires potentiels parmi lesquels :

- La Région et l'AME
- Le département de l'Hérault
- Le département du Gard
- Différents services de l'état : DRAC, DIREN, DDAF...
- Les collectivités du territoire couvert par ACM (via les communautés de communes ?).
- Les chambres professionnelles (chambre d'agriculture...)
- Les établissements publics et parapublics : ONF, ONCFS etc.
- Des partenaires privés

Potentiellement, une mise de fonds limitée est envisageable par la collectivité qui assurera la maîtrise d'ouvrage.

En conclusion

Le projet de Maison du Pastoralisme paraît correspondre à une réelle opportunité de développement local : il semble être économiquement viable et il est parfaitement cohérent avec son environnement culturel, patrimonial, professionnel, écologique et touristique.

Le positionnement stratégique, et en particulier l'implantation, restent à affiner à partir des bases recommandées lors de la 1^{ère} phase pour lui offrir les meilleures garanties de succès.

Les mesures « Objectif 2 » offrent une occasion exceptionnelle de lancer le projet avec une part de financement exogène très élevée.

Une phase de programmation muséologique (à laquelle ACM devrait être associée d'une manière ou d'une autre) pourrait être entamée dès à présent pour affiner la forme et les contenus du projet, avant études de maîtrise d'œuvre.

Reste à déterminer qui pourrait assurer la maîtrise d'ouvrage du projet, ACM n'étant pas adaptée à un tel portage (mais l'association peut par contre devenir à terme délégataire pour l'exploitation de la structure).

Il serait dommage qu'un projet d'une telle qualité et pouvant potentiellement se développer dans un environnement aussi favorable ne trouve pas rapidement un porteur institutionnel à la hauteur de l'enjeu.



Projet collectif « CTE Causse Méridionaux »

GESTION CONCERTÉE
DU TERRITOIRE

Programme	Contrats Territoriaux d'exploitation
Maître d'ouvrage	Association des Causse Méridionaux
Coordination	Association des Causse Méridionaux
Maître d'œuvre	Chambres d'agriculture du Gard et de l'Hérault et le SIME
Accompagnement administratif	ADASEA du Gard et de l'Hérault
Territoire	Larzac méridional, Causse de Blandas, Causse de Campestre, Causse Bégon et Causse Noir
Réalisation	2000, 2001, 2002
Problématique	<p>Le Contrat Territorial d'Exploitation (CTE) est un instrument contractuel, entre des agriculteurs volontaires et les pouvoirs publics, destinés à appuyer l'évolution des exploitations vers une agriculture durable et multifonctionnelle, dans un cadre collectif avec une logique de projet global.</p> <p>Le CTE nécessite la prise en compte de deux volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le volet environnemental et territorial - le volet socio-économique. - Il doit aussi prendre en compte les objectifs de création de valeur ajoutée, d'innovation, de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, de gestion de l'espace, de maintien ou de création d'emploi. <p>Les CTE sont contractualisés par les exploitants agricoles pour une durée de 5 ans.</p>
Objectifs	<p><u>Paysages</u> Préserver le paysage dans sa diversité en entretenant et/ou en réhabilitant le bâti agricole et les autres éléments paysagers qui le composent : zones cultivées, haies, parcours, bois....</p> <p><u>Biodiversité</u> Maintenir et préserver la biodiversité en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sauvegardant les ressources génétiques animales des races rustiques menacées - restaurant, réhabilitant et gérant les habitats et ainsi préserver les espèces remarquables qui leurs sont inféodées <p><u>Qualité et Valeur Ajoutée</u> Adapter et maîtriser les conditions de production pour améliorer la valeur ajoutée des produits dans le cadre de démarches collectives qualité en productions animales et Agritourisme</p>

	<p><u>Emploi</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - maintenir ou créer de l'emploi salarié - améliorer les conditions sociales des agriculteurs et de leur famille - maintenir des unités d'exploitations économiquement viables pour les transmettre <p><u>Risques naturels</u> Préserver les boisements RTM de bordures des Causses des risques incendie</p> <p><u>Eau</u> Diminuer les risques de pollution des eaux par une gestion maîtrisée des intrants et des effluents</p>
Bilan de l'action	<p><u>Actions réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - coordination de l'ensemble des partenaires, - saisie et validation par le comité technique d'ACM de la cohérence des dossiers individuels CTE - participation aux sessions de formation CTE sur l'Hérault - participation aux réunions organisées par les services administratifs (DDAF, DIREN LR...) <p><u>Bilan depuis le premier arrêté préfectoral pris le 18/07/2000</u></p> <p>Aucun CTE n'a été signé sur le Larzac méridional suite aux journées de formation mises en place</p> <p>13 CTE ont été contractualisés sur les causses gardois. Les actions à finalité socio-économique contractualisées concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - améliorer le bien être des animaux et les conditions d'hygiène - diversifier les activités sur l'exploitation - améliorer les conditions et l'organisation du travail - améliorer la qualité des produits. <p>Les actions à finalité environnementale ont été contractualisées sur 3 320 ha. Elles concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le maintien et l'ouverture des parcours méditerranéens (code MAE : 1903A) - l'obligation de conduite en gardiennage des troupeaux ovins et/ou caprins (code MAE : option 4) - la réhabilitation et l'ouverture des parcours méditerranéens (code MAE : 1901A) - l'entretien des haies (code MAE : 0602A) - l'entretien des murets (code MAE : 0605A).
Financement	FNADT, ANDA



**Retrouver au niveau du CTE individuel la cohérence
environnementale, agricole et pastorale présente sur le
territoire des Causses Méridionaux**

ETUDE, INVENTAIRE,
DIAGNOSTIC

Programme	Programme incitatif d'accompagnement des CTE de l'ANDA
Maître d'ouvrage	Association des Causses Méridionaux
Maître d'œuvre et coordination	Association des Causses Méridionaux
Prestataires de service	SIME, CEN LR, GRIVE
Territoire	Larzac méridional, Causse de Blandas, Causse de Campestre, Causse Bégon et Causse Noir
Réalisation	2001
Problématique et Objectifs	<p>L'Association des Causses Méridionaux a pour territoire d'intervention les Causses Méridionaux se situant sur les départements du Gard et de l'Hérault. Ces paysages sub-steppiques façonnés par l'Homme (pastoralisme, agriculture, déforestation...) sont le siège d'habitats remarquables et d'espèces protégées par les Directives européennes « Habitats » et « Oiseaux ».</p> <p>Ce territoire fait l'objet depuis 1994 d'un programme de développement durable porté par ACM et initié par un programme <i>Life Nature</i> visant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation d'études et d'inventaires sur les milieux, les espèces remarquables et cynégétiques, les pratiques agricoles et pastorales, les points d'eau... - des actions d'expérimentation et de démonstration sur la restauration des milieux ouverts en voie de fermeture et la réintroduction du Vautour fauve. <p>La restauration de certains milieux ouverts vise deux principaux objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - économique par la recherche d'une meilleure exploitation pastorale, - environnemental par le maintien et le développement des habitats et des espèces remarquables des milieux ouverts. <p>Ce double objectif nécessite la participation au niveau des diagnostics individuels de compétences environnementales et pastorales pointues.</p> <p>Pour mener à bien ces actions, il paraît primordial d'établir un état des lieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des zones à enjeux environnementaux et de les lier à certaines mesures CTE, - des parcelles sensibles sur lesquelles la contractualisation des mesures CTE nécessite une réflexion approfondie. <p>Une fois cette cartographie établie, le choix et les modalités d'intervention doivent être définis entre l'agriculteur, le technicien de la chambre d'agriculture, les environnementalistes et les pastoralistes.</p> <p>Un des moyens d'évaluer ce travail commun serait de mettre en place un suivi tant sur le plan économique que sur le plan environnemental. Pour cela, l'identification et la définition de critères de suivi des actions sont nécessaires.</p>

	<p>Cette démarche s'inscrit d'autant plus dans le contexte futur de la réalisation des documents d'objectifs Natura 2000. En l'absence de ce niveau de partenariat, le risque est de passer à côté des enjeux environnementaux du territoire et de Natura 2000.</p> <p>Ce partenariat ne pourra se concrétiser qu'à travers une animation au niveau d'ACM.</p> <p>Ainsi, les objectifs opérationnels de ce programme incitatif sont de faire en sorte que l'outil CTE soit partagé par l'ensemble des partenaires d'ACM et des exploitants en réalisant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des expertises pastorales et environnementales, - l'identification et la définition des critères de suivi des actions, - de l'animation et de la coordination.
<p>Bilan de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Prise en compte des enjeux environnementaux</u> dans la mise en place des CTE : cartographie des enjeux et identification des actions à contractualiser au regard des enjeux environnementaux. Ce document servira de référence pour la contractualisation des CTE individuels • Identification et définition des <u>critères de suivi des actions</u> par le comité technique d'ACM tant sur le plan économique, environnemental (ex : suivi des espèces) et des systèmes d'élevage : réunion du groupe de travail « CTE et Natura 20000 » du Comité Technique le 7 mars 2001 • <u>Expertises pastorales</u> : élaboration de diagnostics pastoraux et de chaînes de pâturage sur les exploitations ayant entreprises une démarche CTE : 8 exploitations gardoises et 2 exploitations héraultaises • <u>Expertises environnementales</u> : réalisation d'un diagnostic environnemental lié aux espèces et aux habitats remarquables et définition des modalités d'intervention sur les exploitations ayant entreprises une démarche CTE : 6 expertises pastorales (2 exploitations gardoises et 4 exploitations héraultaises) • Face aux enjeux de fermeture des milieux et de maintien des habitats, il est apparu nécessaire d'adapter dans le cadre du contrat type les mesures de maintien, réouverture et gestion des milieux. En effet, certaines espèces prioritaires peuvent se trouver menacées dans certains cas particuliers en fonction des périodes d'intervention ou de pâturage. Pour cela, un <u>travail complémentaire</u> a été engagé sur les deux thèmes suivants : <ul style="list-style-type: none"> - conditions de prise en compte des périodes de nidification des espèces remarquables (réalisation GRIVE) - prise en compte de la présence d'espèces floristiques remarquables (réalisation CEN LR).
<p>Financement</p>	<p>ANDA, DIREN LR</p>



ETUDE, INVENTAIRE,
DIAGNOSTIC

Elaboration du DOCOB sur les Causses de Campestre et de Blandas



Programme	Natura 2000
Maître d'ouvrage	Etat
Maître d'œuvre	Association des Causses Méridionaux
Coordination	Association des Causses Méridionaux
Prestataires de service	AVEN, CEN LR, GRIVE, Chambre d'Agriculture, SIME, ONF, CRPF, ONCFS
Territoire	Causse de Blandas, Causse de Campestre
Réalisation	2001, 2002, 2003, 2004, 2005
Problématique	<p>Le réseau Natura 2000 est un réseau d'espaces naturels qui se constitue actuellement sur le territoire de l'Union Européenne. Chaque Etat membre propose des espaces qui contiennent des habitats naturels et des habitats d'espèces animales en forte régression ou en voie de disparition. Ainsi, en tentant de mieux gérer ces zones, on cherche à préserver la diversité biologique en Europe. L'homme est dans la plupart des cas présent sur ces espaces. Il les a souvent façonnés depuis des milliers d'années. Aussi, la Directive européenne « Habitats » prévoit-elle que les activités économiques et culturelles propres à chaque site soient prises en compte : « ...le maintien de cette biodiversité peut, dans certains cas, requérir le maintien, voire l'encouragement de certaines activités humaines ». La protection de la biodiversité dans ces espaces doit donc intégrer les intérêts de chacun aussi bien que ceux de la collectivité.</p> <p>Les Causses de Campestre et de Blandas sur le département du Gard ont été proposés à l'inscription au futur Réseau Natura 2000 en 1998. L'Etat a lancé un marché public pour l'élaboration d'un document d'objectifs dont l'objet est de définir les modalités de gestion de ces deux sites conformément à la Directive Européenne avec le plus large consensus possible des acteurs locaux (élus, socioprofessionnels, associatifs, propriétaires...).</p> <p>La candidature de l'Association des Causses Méridionaux a été retenue.</p>
Bilan de l'action	<p>L'élaboration du DOCOB comprend les étapes suivantes:</p> <p><u>1^{ère} étape</u> : Lancement de l'opération</p> <p><u>2^{ème} étape</u> : Description et analyse de l'existant</p> <ul style="list-style-type: none"> inventaire des habitats d'intérêt communautaire inventaire des activités humaines analyse écologique hiérarchisation des enjeux

	<p><u>3^{ème} étape</u> : <i>Mesures de gestion</i> définition des objectifs de développement durable du site proposition de mesures de gestion et d'actions chiffrées</p> <p><u>4^{ème} étape</u> : <i>Mise en œuvre du DOCOB</i> proposition de mesures de suivi et d'évaluation budgétisation réflexion sur le périmètre</p> <p><u>5^{ème} étape</u> : <i>Rédaction du DOCOB final</i></p> <p>Le DOCOB final sera examiné par le comité de pilotage en 2005.</p>
Financement	DIREN LR



Action de démonstration de gestion des milieux sylvo-pastoraux



RESTAURATION,
REHABILITATION ET
GESTION DES MILIEUX

Maître d'ouvrage	ASA pour l'aménagement agricole et pastoral du causse et du Lodévois-Larzac
Maître d'œuvre	SIME, CRPF
Partenaire	ACM (réflexion technique et participation financière)
Territoire	Larzac méridional
Réalisation	2001
Problématique	<p>La déprise agricole sur les milieux les plus pauvres du Causse, entraîne une modification des paysages et remet en cause le fragile équilibre écologique de cette région particulièrement remarquable.</p> <p>Le programme <i>Life Nature</i> « Causses Méridionaux » géré au sein d'ACM regroupant l'ensemble des partenaires locaux a permis d'identifier suite aux études et inventaires sur les thèmes de travail suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pastoralisme et gestion des milieux ouverts - lutte contre la fermeture des milieux. <p>Des opérations d'expérimentation/démonstration ont été réalisées pour tester les techniques de réouverture des milieux les plus adaptés au regard des objectifs visés.</p> <p>Nous nous proposons donc de prolonger cette phase en milieu forestier par la réalisation de travaux de démonstration sur des parcelles ou de lisières.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - préserver le caractère steppique des causses - générer la biodiversité nécessaire à la protection des biotopes et des habitats remarquables d'espèces vulnérables - réhabiliter des zones agricoles ou pastorales à faible potentiel afin de favoriser à nouveau leur valorisation.
Bilan de l'action	Réalisation de travaux de démonstration sur 3 exploitations agricoles sur des parcelles boisées ou de lisières.
Financement	Leader II Hérault, ACM, exploitants agricoles



Réhabilitation des espaces agricoles et pastoraux



RESTAURATION,
REHABILITATION ET
GESTION DES MILIEUX

Maître d'ouvrage	ASA pour l'aménagement agricole et pastoral du causse et du Lodévois-Larzac
Maître d'œuvre	SIME
Partenaire	ACM (réflexion technique et participation financière)
Territoire	Larzac méridional
Réalisation	2001
Problématique	<p>La déprise agricole sur les milieux les plus pauvres du Causse, entraîne une modification des paysages et remet en cause le fragile équilibre écologique de cette région particulièrement remarquable.</p> <p>Le programme <i>Life Nature</i> « Causse Méridionales » géré au sein d'ACM regroupant l'ensemble des partenaires locaux a permis d'identifier suite aux études et inventaires sur les thèmes de travail suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pastoralisme et gestion des milieux ouverts - lutte contre la fermeture des milieux. <p>Des opérations d'expérimentation/démonstration ont été réalisées pour tester les techniques de réouverture des milieux les plus adaptés au regard des objectifs visés.</p> <p>Nous nous proposons donc de prolonger cette phase par des interventions « grandeur nature » chez les éleveurs et les agriculteurs.</p>
Objectifs	<p>Réhabilitation d'espaces agropastoraux sur des zones de déprise.</p> <ul style="list-style-type: none"> - préserver le caractère steppique des causses - générer la biodiversité nécessaire à la protection des biotopes et des habitats remarquables d'espèces vulnérables - réhabiliter des zones agricoles ou pastorales à faible potentiel afin de favoriser à nouveau leur valorisation.
Bilan de l'action	Des travaux de remise à niveau préalable de la végétation ont été réalisés par 12 exploitants agricoles sur 53.55 ha.
Financement	Leader II Hérault, ACM, exploitants agricoles



Remise en état du Tour du Larzac méridional (TLM)



EXPERTISE, CONSEIL
AUX COLLECTIVITES

Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Lodévois-Larzac
Maître d'œuvre	Association des Causse Méridionaux
Coordination	Association des Causse Méridionaux
Prestataires de service	SIME, Chambre d'Agriculture
Territoire	Larzac méridional
Réalisation	2001
Objectifs	<p>La Communauté de Communes du Lodévois-Larzac a créé le « Tour du Larzac Méridional » pour développer le tourisme vert sur le Larzac Méridional.</p> <p>En 2001, après quelques années d'utilisation, il s'est avéré nécessaire de remettre en état certains passages de clôture existants et de mettre en place des équipements complémentaires pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prendre en compte les évolutions des pratiques et des activités agricoles présentes de part et d'autre des sentiers ; - rendre ce produit encore plus attractif pour les promeneurs qui sont de plus en plus nombreux sur ce secteur. <p>Pour cela, la Communauté de Communes du Lodévois-Larzac a confié à l'Association des Causse Méridionaux (ACM) les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - repérer et sensibiliser les gestionnaires des parcelles sur lesquelles seront aménagés des passages de clôtures ; - identifier les types de matériels à préconiser à la Communauté de Communes du Lodévois-Larzac en tenant compte des contraintes techniques (nature des sols, topographie, intégration paysagère...), de leurs utilités pour les exploitations agricoles et de leur caractère démonstratif et reproductible ; - conseiller la Communauté de Communes du Lodévois-Larzac sur les modalités pratiques d'installation des équipements.
Bilan de l'action	<p>Pour réaliser ses missions, ACM a travaillé en partenariat avec le SIME et la Chambre d'agriculture.</p> <p>Une première tournée sur le terrain a permis d'identifier pour chaque point de passage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le type de passage et son état lorsque cela concernait un équipement existant, - le type de passage à préconiser en cas d'absence d'équipement, - les exploitants agricoles utilisant les terrains de part et d'autre du point de passage, - les différents usagers empruntant les sentiers. <p>Une deuxième tournée sur le terrain axée sur la rencontre des exploitants agricoles concernés par les points de passage du TLM, a permis de recueillir leurs attentes, de prendre en compte leurs remarques pratiques et de solliciter leur accord pour les travaux à venir d'amélioration ou de pose.</p>
Financement	Communauté de Communes Lodévois-Larzac



Etude d'opportunité sur le projet concernant les arthropodes hématophages

ETUDE, INVENTAIRE,
DIAGNOSTIC

Maître d'ouvrage	Association des Causse Méridionaux
Coordination	Association des Causse Méridionaux
Maître d'œuvre	SIME, laboratoire de zoogéographie de l'université Paul Valéry
Territoire	Larzac méridional, Causse de Blandas, Causse de Campestre, Causse Bégon et Causse Noir
Réalisation	2001
Problématique	<p>Gérard DUVALLET, professeur à l'université Paul Valéry (laboratoire de zoogéographie), a sollicité en 2000 l'Association des Causse Méridionaux pour réaliser une étude sur les communautés d'Arthropodes hématophages des Causse Méridionaux. Les Arthropodes hématophages les plus importants pour l'élevage sont les populations de <u>mouches piqueuses et de tiques</u>.</p> <p>Ce projet d'étude et de recherche consisterait à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre en quoi l'activité d'élevage sur les causse et ses mutations récentes ont un effet sur la biodiversité de ces populations. - Analyser et prévoir les conséquences en termes de nuisances et de transmission de pathogènes. - Réaliser des études préliminaires sur la dynamique et la génétique de ces populations –ce qui permettra de proposer des méthodes de lutte adaptées. - Envisager au cours de ces études toutes les possibilités de lutte non polluante (pièges chimiques attractifs, substances naturelles répulsives, lutte biologique). - Sensibiliser les agriculteurs, les décideurs et les producteurs de produits destinés à la lutte. <p>Désireux de faire le point sur la nécessité de s'engager sur la réalisation d'une telle action, le Bureau de l'Association des Causse Méridionaux, en accord avec Gérard DUVALLET, s'est prononcé sur la nécessité de programmer en 2001 une étude d'opportunité.</p>
Bilan de l'action	<p>Cette étude d'opportunité a été réalisée par deux stagiaires qui ont eu deux missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>une mission réalisée par Claire VAN-OUTRIVE, stagiaire vétérinaire</u>, qui a consisté à poser des questions aux exploitants agricoles afin de recueillir des informations qualitatives (quelles sont leurs impressions ?, comment perçoivent-ils ce problème ?...) mais aussi auprès d'experts pour cerner la réalité du problème (vétérinaires, techniciens, syndicat de contrôle de performance pour appréhender les pertes économiques...) ➤ <u>une mission réalisée par Philippe LUNET, stagiaire de BTSA Productions Animales</u>, qui a consisté à mettre à jour les données existantes sur les systèmes de production présents sur les causse et ceci, afin de poser les bases d'une typologie en cernant les sites qui caractérisent au mieux la diversité des pratiques (futurs sites pilotes) mais aussi en identifiant les éleveurs désireux de s'impliquer dans cette démarche. <p>Un groupe de travail regroupant notamment les techniciens des chambres d'agriculture, du SIME, du syndicat de contrôle de performances, des GDS, du laboratoire de zoogéographie de l'université Paul Valéry... s'est constitué pour élaborer la méthodologie de cette étude d'opportunité mais aussi pour encadrer le travail des deux stagiaires.</p>
Financement	DIREN LR

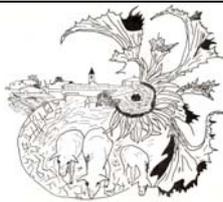


ANIMATION

Dépollution du gouffre de Coucoureigne et sensibilisation auprès de la population locale et des scolaires



Maître d'ouvrage	Association des Causse Méridionaux
Maître d'œuvre et coordination	Association des Causse Méridionaux
Prestataire de service	Groupe Spéléologique du Languedoc (GSL)
Territoire	Commune de Sorbs
Réalisation	mai et juin 2000
	<p>Situé sur le bassin de la Vis, le gouffre de Coucoureigne est, de par sa position, placé en bordure du Causse du Larzac Méridional dans des terrains découverts et très vulnérables.</p> <p><u>Le constat</u> : dans le gouffre de Coucoureigne, nous nous trouvons devant des rejets solides (carcasses de voitures, bidons, pneus...) ainsi que des rejets liquides (solvants, désherbants...) qui sont susceptibles d'entraîner une pollution des eaux souterraines.</p> <p><u>Les problèmes de pollution</u> : dans toutes les régions telles que le Larzac Méridional où prédominent les calcaires, le développement des systèmes karstiques se fait vers l'aval comme un réseau veineux avec un drainage progressif des eaux vers un nombre réduit d'exutoires voire un seul.</p> <p>On distingue alors deux zones bien distinctes dans l'aquifère karstique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des zones de drainage qui transmettent rapidement toute pollution reçue sans filtration et épuration. Dans ce cas, le temps de séjour de l'eau est court et les polluants disparaissent rapidement si la source de pollution est supprimée. - des zones de stockage plus ou moins isolées qui mettent en réserve l'eau et la pollution. Cette dernière n'est transmise que très lentement. Ce phénomène de dilution par les eaux non polluées du reste de l'unité karstique contribue à limiter le niveau de pollution aux exutoires. <p><u>Les enjeux</u> : le Larzac est un véritable réservoir d'eau, site de ressource en eau potable des populations qui y résident.</p>
Bilan de l'action	<ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Dépollution de la cavité</u> 2. <u>Protection de l'orifice dangereux et rééquipement durable des puits</u> 3. <u>Sensibilisation de la population</u> (13 communes ciblées sur les cantons de Lodève et du Caylar) et des écoles environnantes (260 élèves) sur le fonctionnement du karst : <ul style="list-style-type: none"> - exposition représentant toutes les facettes du milieu souterrain, - conférences, diaporamas et débats en salle, - circuit de découverte intitulé « lecture d'un paysage calcaire » sur le Causse du Larzac avec des intervenants spécialistes.
Financement	Conseil Général de l'Hérault



Journée de sensibilisation sur la gestion des taillis de Chênes blancs et leur valorisation sylvo-pastorale



JOURNEE TECHNIQUE

Organisateurs	le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) en partenariat avec le SIME et ACM
Territoire	Larzac méridional, Causse de Blandas, Causse de Campestre
Réalisation	1 ^{er} décembre 2000
Thème	La gestion des taillis de chêne blanc et leur valorisation
Destinataires	Propriétaires forestiers, éleveurs, maires, techniciens des causses du Larzac, de Blandas et de Campestre-et-Luc
Objectifs	<p>Sensibiliser sur la gestion sylvo-pastorale dans le cadre de la politique de gestion des « milieux ouverts » souhaitée par de nombreux utilisateurs des causses (agriculteurs, propriétaires...) et préconisée par ACM.</p> <p>En effet, tout en préservant un paysage caractéristique, la gestion sylvo-pastorale, contribue :</p> <ul style="list-style-type: none">- à entretenir et améliorer les espaces boisés dont la progression sur les causses est très importante- à valoriser la ressource forestière notamment en bois de chauffage.



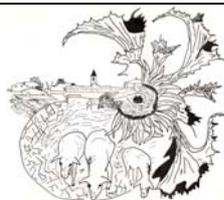
ANIMATION

A la rencontre des oiseaux du Larzac méridional



Auteur : Serge NICOLLE

Maître d'ouvrage	Association des Causses Méridionales
Maître d'œuvre et coordination	Association des Causses Méridionales
Prestataires de service	CIELM, GRIVE
Territoire	Ecoles de Soubès, des Rives et du Caylar La Vacquerie
Réalisation	2001
Objectifs	La connaissance des oiseaux du Larzac méridional et la protection de l'avifaune et de son biotope.
Bilan de l'action	<p>Action éducative auprès des scolaires du secteur (écoles primaires) 4 classes ont participé à cette action : l'école des Rives, l'école du Caylar et l'école de Soubès (2 classes). Des <u>sorties sur le terrain</u> ont permis aux élèves de découvrir les oiseaux à travers une approche essentiellement auditive mais aussi visuelle (selon les possibilités). Ces sorties ont été poursuivies <u>en salle</u> en évoquant les milieux caussenards, en retravaillant sur les oiseaux entendus ou vus, en étudiant les oiseaux les plus caractéristiques... grâce à des diapositives ou des livres amenés par l'animateur mais aussi sur CD Rom si l'école est équipée de matériel informatique. Le <u>travail de la classe</u> a été réalisé par l'instituteur et ses élèves. Il a donné lieu à la réalisation de productions en libre choix (dessins personnels et/ou collectifs, poésies, collages, collection d'indices...).</p> <p>Sensibilisation grand public : journée des oiseaux le dimanche 24 juin 2001 (La Vacquerie)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 sorties sur le terrain (écoute et observation) - 2 expositions : exposition sur les oiseaux et leurs milieux réalisée par la Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin (SEPOL) et exposition sur les rapaces réalisée par le Centre Ornithologique Rhône-Alpes (CORA) - 3 conférences (les oiseaux des villages, les oiseaux caractéristiques du Larzac Méridional, le sauvetage des oiseaux blessés) - présentation du travail des scolaires - concours pour enfants et adultes - films vidéo - CD Rom d'identification en libre service - Réalisation d'un document d'information et de sensibilisation. <p>Les productions des élèves ont été présentées et exposées au public dès la fin de l'après-midi du samedi 23 juin.</p>
Financement	Conseil Général de l'Hérault



ANIMATION

Projets d'Action Educative (PAE)
« Pastoralisme et Environnement »
&
« Impact de la nature du sous-sol sur le paysage
et la vie de la population sur le
plateau du Larzac »



Programme	Projets d'Action Educative (PAE)
Maître d'ouvrage	Collège du Salagou de Clermont-l'hérault Collège Joseph VALLOT de Lodève
Maître d'œuvre	Association des Causses Méridionales
Coordination	Association des Causses Méridionales
Prestataires de service	CIELM, GRIVE
Territoire	Larzac méridional
Réalisation	2000 / 2001
Bilan de l'action	<p><u>PAE « Pastoralisme et Environnement »</u> (Collège du Salagou de Clermont-l'hérault) 2000/2001 Conférences en classe et animations sur le terrain pour 2 classes de 6^{ème}</p> <p><u>PAE « Impact de la nature du sous-sol sur le paysage et la vie de la population sur le plateau du Larzac »</u> (Collège Joseph VALLOT de Lodève) 2000/2001 Animations sur le terrain pour des classes de 6^{ème} et de 5^{ème}</p>
Financement	Inspection académique Conseil général de l'Hérault Collège



Exposition l'Eau, le Causse et l'Homme



OUTIL PEDAGOGIQUE

Maître d'ouvrage	Association des Causse Méridionaux
Maître d'œuvre	Association des Causse Méridionaux
Coordination	Association des Causse Méridionaux
Partenaire	CIELM
Territoire	Larzac méridional, Causse de Blandas, Causse de Campestre, Causse Bégon et Causse Noir
Réalisation	2001
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">- sensibiliser le public sur la problématique de l'eau- commencer à doter le futur CPIE d'outils d'animation.
Bilan de l'action	<p>Cette action a consisté à réactualiser une exposition existante du CIELM sur les thèmes suivant :</p> <ul style="list-style-type: none">- le transfert de l'eau sur le Causse- l'eau sculpteur du karst- le trajet des eaux souterraines- les lavognes et les points d'eau temporaires- le poljé- l'eau force motrice- les stratégies d'adaptation des végétaux à la sécheresse- le transport de l'eau et le bâti pour la conserver- pollution des eaux d'un massif calcaire- les adductions d'eau- l'assainissement.
Financement	Conseil Général de l'Hérault Conseil Général du Gard

1999 – 2004

Aller vers le développement durable et le renforcement de l'association

Volet 1 : 2002, 2003 et 2004

Développement territorial

- Schéma concerté de développement durable des Causses Méridionaux – 2002, 2003 et 2004
- Expertise agricole et environnementale du projet de territoire de la Communauté de Communes du Lodévois-Larzac – 2003 et 2004
- Circuit de valorisation des paysages du Larzac méridional – 2003 et 2004
- Contrat type départemental des CAD – 2004
- Opérateur local pour l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) sur les sites Natura 2000 du « Causse du Larzac » et du « Causse Noir » - 2004 à 2006
- Participation au Conseil de développement et à la commission « patrimoine - environnement - paysage - architecture » du Pays « Larzac cœur d'Hérault » - 2002, 2003 et 2004
- Intégration du comité technique et du comité de pilotage du dossier de candidature des Causses et des Cévennes au patrimoine mondial de l'humanité - 2004.

Structuration de l'association

- Labellisation CPIE
- Création et mise en place du pôle « éducation et sensibilisation à l'environnement » - 2002
- Création et mise en place du réseau d'éducation et de sensibilisation à l'environnement du CPIE des Causses Méridionaux – 2003
- Création et mise en place du centre de ressources et d'information sur l'agriculture et l'environnement – 2003 et 2004

Education et sensibilisation à l'environnement

- Echanges scolaires « portraits des villes, portraits des champs » - 2002
- Découverte des oiseaux des Causses Méridionaux – 2002 et 2003
- Projets d'Action Educative (PAE) – 2002 et 2003
- Fleurs des Causses en fête – 2002, 2003 et 2004
- Projet pédagogique d'échanges scolaires sur la thématique « Homme/territoires » - 2002, 2003 et 2004
- Sport et environnement sur le causse du Larzac méridional – 2003
- Sorties découverte « le calcaire dans tous ses états » - 2003
- La criée champêtre – 2003 et 2004
- Métiers de médiation à l'environnement – 2003 et 2004
- Programme de sensibilisation à l'environnement sur les Causses Méridionaux – 2004
- Réseau Résoform – 2003 et 2004
- Festival Nature et Culture du Roc Castel
- Prestations :
 - soirée observation des étoiles sur le thème « l'orientation des pèlerins et des bergers » pour le Passe Muraille en 2003
 - foire des matériels agricoles de St Théodorit en 2003
 - « les mercredis nature et patrimoines » pour le centre de loisirs Tombé du ciel en 2004
 - « sport et environnement sur le Larzac méridional » pour la MJC LL en 2004
 - « découverte du milieu caussenard » pour l'association des parents d'élèves de Montdardier, Blandas et Rogues, en 2003 et 2004
 - « découverte du milieu caussenard » pour le centre social du Vigan en 2004
 - « découverte du causse » pour la MJC LL en 2004.
- Participations :
 - journées du patrimoine pour la Charte intercommunale Lodévois-Larzac en 2003
 - journée départementale de la randonnée pédestre pour le Comité Départemental de la randonnée pédestre à Sorbs en 2003
 - Journées Départementales de l'Environnement en 2001, 2003 et 2004
 - Printemps de bouses pour l'Association Rock'N'Roll Bacchus en 2003.

Production

- Exposition sur le CPIE des Causses Méridionaux
- Exposition et livret photographiques « les éleveurs des Causses Méridionaux : regards sur une profession et témoignages de vie » - 2002, 2003 et 2004.



Schéma concerté de développement durable des Causses Méridionaux



ETUDE, INVENTAIRE,
DIAGNOSTIC

Maître d'ouvrage	CPIE des Causses Méridionaux
Maître d'œuvre et coordination	CPIE des Causses Méridionaux
Territoire	Larzac méridional, Causse de Blandas, Causse de Campestre, Causse Bégon et Causse Noir
Réalisation	2002 ; validation en 2003
Financement	Conseil Général de l'Hérault
Problématique	<p>Le recul du marché ovin des années 80 a engendré la régression des petits troupeaux ovins laitiers et des grands troupeaux transhumants sur les causses. Ceci a impliqué une spécialisation des activités agricoles avec une intensification des surfaces fourragères productives et l'abandon de l'utilisation des parcours. Ces phénomènes ont eu pour conséquence la <u>fermeture des milieux</u> les moins utilisés au détriment de la faune et de la flore inféodées aux milieux sub-steppiques.</p> <p>L'intérêt patrimonial des Causses Méridionaux est cependant fort : présence d'un <u>patrimoine culturel, bâti et écologique remarquable</u> (espèces animales, végétales et habitats d'intérêt communautaire) lié aux <u>activités pastorales</u> qui ont façonné ces paysages.</p> <p>De plus, cet intérêt patrimonial associé à une localisation proche de Montpellier (et de son district) font que les Causses Méridionaux connaîtront dans un proche avenir une augmentation importante de sa fréquentation.</p>
Objectifs	<p>La mise en place du programme <i>Life Nature</i> « Causses Méridionaux » a conduit les acteurs de ce territoire vers une concertation étroite à travers l'Association des Causses Méridionaux.</p> <p>Ce programme <i>Life Nature</i>, associé aux actions menées par l'association depuis 1996, permet désormais la définition de <u>nouveaux modèles de développement rural réactifs, concertés et durables</u> visant le maintien et le développement à long terme des activités agricoles, pastorales, forestières et touristiques en harmonie avec les objectifs environnementaux.</p> <p>Le schéma concerté de développement durable des Causses Méridionaux sera complémentaire des documents d'objectifs (DOCOB) Natura 2000 en cours de réalisation (ou en projet) sur les Causses Méridionaux car il va au-delà de la prise en compte des habitats d'intérêt communautaire.</p> <p>Il a aussi pour vocation d'être un outil d'aide à la décision des acteurs du territoire et, plus particulièrement, des élus.</p> <p>En effet, il pourra, par exemple, constituer une base de travail à l'élaboration des politiques locales d'aménagement (carte communale, PLU, SCOT, ...) en leurs permettant de s'inscrire dans une réflexion globale de développement durable du territoire des Causses Méridionaux.</p>

Bilan de l'action	<p>L'élaboration du schéma de développement durable des Causses Méridionaux comprend 4 étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Etape 1</u> : mise en place d'une action concertée (2002) - <u>Etape 2</u> : état des lieux des programmes, des actions et des données (2002) - <u>Etape 3</u> : définition d'un programme d'actions (2002 – 2003) - <u>Etape 4</u> : examen et validation par le Conseil d'Administration d'ACM (2003).
--------------------------	--

Moyens humains mobilisés

4 groupes de travail ont été créés sur les thématiques suivantes considérées comme répondant aux problématiques actuelles des Causses Méridionaux :

- Biodiversité / gestion des milieux
- Foncier
- Tourisme
- Communication.

Ils rassemblent les partenaires techniques suivants :

- Charte intercommunale Lodévois-Larzac, Communauté de Communes du Lodévois-Larzac, Communauté de Communes du Pays Viganais
- SIME Gard et Hérault, Chambre d'Agriculture Gard et Hérault, ASA Gard et Hérault, Syndicat des éleveurs de l'Hérault, FDSEA Gard et Hérault, CDJA Gard et Hérault, Confédération paysanne Gard et Hérault, ADASEA Gard et Hérault, Agence Foncière de l'Hérault, SAFER Gard et Hérault, Syndicat des propriétaires forestiers du Gard, CRPF Gard et Hérault, ONF Gard et Hérault, ONCFS Gard et Hérault
- GICF du Larzac Méridional, Fédération Départementale des Chasseurs du Gard,
- Association Grand Site de Navacelles, CEN LR, GRIVE, CIELM
- Pays d'Accueil Viganais
- AME, service technique du Conseil Régional, services techniques des Conseils Généraux du Gard et de l'Hérault.

Contenu du schéma concerté de développement durable des Causses Méridionaux

1. Connaître les patrimoines et les activités humaines

Outil : Centre de Ressources et d'Information du CPIE CM

Action 1.1. : connaître le patrimoine naturel

- Géologie, pédologie
- Hydrographie
- Climat
- Habitats naturels et flore (caractérisation, cartographie, enjeux)
- Faune : reptiles, amphibiens, oiseaux, insectes et chauves-souris (caractérisation, cartographie, enjeux)

Action 1.2. : connaître le patrimoine culturel

- Paysages (mise en place ; évolution grâce à un observatoire photographique)
- Haies et brise-vent (typologie, cartographie)
- Forêt (essences, peuplements)
- Points d'eau (mares et lavognes).

Action 1.3. : connaître le patrimoine bâti et archéologique

Convention de partenariat avec la Charte Intercommunale du Lodévois-Larzac (Centre de ressources du patrimoine)

Action 1.4. : connaître les usages agricoles et pastoraux

Exploitations, aménagements pastoraux, travaux agroenvironnementaux

Action 1.5. : connaître les usages cynégétiques

Pratiques de chasse et territoires de chasse (sociétés communales, chasses privées, réserves de chasse, ...)

Action 1.6. : connaître les usages liés au tourisme et aux activités de pleine nature

Sites et circuits (routiers, de randonnées, thématiques)

2. Assurer le développement économique des activités agricoles dans le respect du maintien de la biodiversité

Action 2.1. : Ouverture des milieux

- Travaux à réaliser dans l'attente de Natura 2000
- Inventaire des zones qui peuvent être concernées par les mesures pastorales des CAD
- Prospective cartographique des zones qui vont se fermer
- Actions de démonstration sur les zones dolomitiques où les agriculteurs ne sont pas présents
- Suivi des actions (caractérisation de la dynamique de reprise de la végétation, impacts des pratiques sur la dynamique de reprise de la végétation)

Action 2.2. : Préserver l'usage agricole du foncier

- Diagnostic foncier
 - Recenser et cartographier l'offre et la demande (tous les projets quels qu'ils soient) : repérage du foncier disponible, des projets de reprise ou d'agrandissement ; identification des exploitants agricoles et de leurs âges ; identification des propriétaires, des prix...
 - Recenser les exploitations économiquement viables sans successeur pour accompagner les cédants et organiser des transmissions d'exploitation
 - Analyser l'évolution du marché foncier et la dynamique foncière (taux de prise de marché par les agriculteurs et les non agriculteurs, les tendances communales, les surfaces mobilisées annuellement)
- Mise en place d'un observatoire du foncier
 - Suivi et réactualisation des données recueillies dans le cadre du diagnostic foncier
 - Coordination des acteurs locaux pour anticiper, analyser et rechercher des réponses possibles
 - Amélioration de la circulation de l'information (notamment auprès des élus et des autres acteurs locaux)

Action 2.3. : Préserver et valoriser les points d'eau

- Remontée de tous les projets sur le territoire
- Tri des projets
- Définition d'un cahier des charges
- Démonstration / Expérimentation en utilisant divers matériaux (bâches, argiles...)
- Projet territorial

3. Permettre un développement des activités touristiques dans le respect des usages locaux et du maintien de la biodiversité

Action 3.1. : Canaliser la fréquentation touristique sur des zones non sensibles du territoire

Action 3.2. : Valoriser les patrimoines par l'aménagement de sites

Action 3.3. : Développer une signalétique de sensibilisation (y compris aux différents usages locaux)

Action 3.4. : Développer l'agrotourisme

Visite des exploitations agricoles

4. Gérer les forêts dans leurs multifonctionnalités et dans le respect du maintien de la biodiversité

Action 4.1. : Analyser les enjeux et les contraintes économiques et sociales

Action 4.2. : Analyse foncière et mode de possession des surfaces boisées

Action 4.3. : Identifier les objectifs de gestion

Action 4.4. : Définir des itinéraires techniques adaptés au contexte local

5. Informer et sensibiliser

Action 5.1. : Animation tout public (scolaires, population locale, grand public, ...)

- Accueil de classes environnement ou patrimoine
- Intervention en milieu scolaire
- Animation sur site (visite guidée, visite pédagogique, séjour à thème, sortie nature, ...)
- Conférence et manifestation
- Journée thématique (ex : les pelouses sèches, le rôle de l'Homme dans l'évolution des paysages)

Action 5.2. : Formation technique et professionnelle

- Journées techniques (ex : sur le sylvo-pastoralisme : communication sur les travaux réalisés en 2001)
- Formation professionnelle (agriculteurs, animateurs, enseignants, élus, décideurs, ...)

Action 5.3. : Diffuser les connaissances acquises

Outil : Centre de ressources et d'information

Action 5.4. : Communiquer sur l'association et faire participer à la réflexion

- ½ journée d'information sur les actions de l'association « les rencontres du CPIE CM » (automne de chaque année)
- Réunions publiques locales (réflexions et débats)

Action 5.5. : Publier

- Document technique « gestionnaires des causses »
- « la lettre du CPIE CM » distribuée à tous les habitants des Causses Méridionaux



Expertise agricole et environnementale du projet de territoire de la Communauté de Communes du Lodévois-Larzac

*EXPERTISE, CONSEIL
AUX COLLECTIVITES*

Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Lodévois-Larzac
Maître d'œuvre	CPIE des Causses Méridionaux
Coordination	CPIE des Causses Méridionaux
Prestataires de service	CEN LR, Chambre d'agriculture de l'Hérault, GRIVE, SIME
Territoire	Communauté de Communes du Lodévois-Larzac
Réalisation	2003, 2004
Problématique	<p>La Communauté de Communes du Lodévois-Larzac travaille sur son projet de territoire. Celui-ci constituera pour les années à venir les grands axes stratégiques de son action.</p> <p>Une première version du projet politique est en cours d'écriture. Il a été réalisé par les élus. La Communauté de Communes souhaite améliorer et faire évoluer ce projet en confiant à plusieurs experts des missions d'analyses complémentaires. Les élus confronteront alors leurs regards aux diagnostics et aux propositions qui leur seront faites.</p>
Bilan de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - analyse du diagnostic de territoire et du projet politique réalisé par les élus à travers les thématiques agricoles et environnementales - proposition d'une démarche d'accompagnement - présentation d'éléments techniques lors de certaines réunions de la commission « agriculture, environnement, tourisme » de la Communauté de Communes.
Financement	Communauté de Communes du Lodévois-Larzac



ECOTOURISME

Circuit de valorisation des paysages du Larzac méridional



Maître d'ouvrage	Communauté de Communes du Lodévois-Larzac
Maître d'œuvre	CPIE des Causses Méridionaux
Coordination	CPIE des Causses Méridionaux
Prestataire de service	Association Grand Site de Navacelles
Territoire	Larzac méridional
Réalisation	2003, 2004
Problématique	La Communauté de Communes du Lodévois-Larzac souhaite créer un circuit de valorisation des patrimoines sur le Larzac méridional. L'objectif est de mettre en réseau les sites naturels et culturels majeurs du territoire et de les faire découvrir aux visiteurs grâce à un discours pédagogique de qualité.
Bilan de l'action	<p>La mission confiée au CPIE des Causses Méridionaux a pour objectif de définir le contenu scientifique et pédagogique du circuit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - définition du projet global de circuit - réalisation de fiches actions pour chaque site retenu - synthèse des contenus scientifiques liés aux sites - définition d'une trame pédagogique - définition des supports pédagogiques et de leurs coûts. <p>4 documents ont été rendus à la Communauté de Communes du Lodévois-Larzac :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réflexion sur l'aménagement pédagogique de la Baume Auriol - dossier préparatoire concernant l'espace d'exposition de la Baume Auriol dont le thème est La Vis : recueil de données hydrologiques, géologiques, géomorphologiques... avec la participation de Martine AMBERT, professeur de géomorphologie à l'Université Paul Valéry de Montpellier - étude géomorphologique des sites du Cirque du bout du monde de Saint Etienne de Gourgas, des sotchs de Sorbs et de la mare de La Vacquerie avec la participation de Martine AMBERT, professeur de géomorphologie à l'Université Paul Valéry de Montpellier - étude des sites des communes de Saint Etienne de Gourgas, de Sorbs et de La Vacquerie. <p>Le CPIE des Causses Méridionaux a confié à l'Association Grand Site de Navacelles la mission consistant à définir, sur les gorges de la Vis et de la Virenque, le contenu scientifique et pédagogique concernant les thématiques suivantes : la flore, la faune mais aussi les activités humaines et leurs empreintes dans le paysage (les terrasses du cirque de Navacelles, la Baume Auriol : le bâtiment et la mare, la grotte des Camisards, le moulin de la Foux, ...).</p>
Financement	Communauté de Communes du Lodévois-Larzac



Contrat type départemental des Contrats d'Agriculture Durable (CAD)

GESTION CONCERTÉE
DU TERRITOIRE

Programme	Contrats d'Agriculture Durable
Maître d'ouvrage	Etat
Bénéficiaires	Exploitants agricoles
Territoire	Larzac méridional, Causse de Blandas, Causse de Campestre, Causse Bégon et Causse Noir
Réalisation	2003, 2004
Problématique	<p>Le Contrat d'Agriculture Durable (CAD) est un dispositif contractuel entre l'Etat, les exploitants agricoles, et le cas échéant les collectivités territoriales. La durée d'un contrat est de 5 ans.</p> <p>Ces contrats succèdent aux Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE).</p> <p>Ils se caractérisent par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un recentrage territorial du dispositif (par la définition d'enjeux environnementaux prioritaires par territoire, le recentrage sur les mesures les plus pertinentes pour répondre à ces enjeux et la limitation du nombre de mesures agroenvironnementales pouvant être contractualisées par partie d'îlots) ; - une simplification des procédures (contenu et déclaration des engagements, instruction des dossiers, financements, articulation avec d'autres dispositifs) ; - un encadrement budgétaire (respect d'un montant financier moyen par contrat, plafond maximum et gestion par enveloppes régionales) ; - une meilleure articulation avec d'autres dispositifs existants, en particulier ceux relatifs aux interventions au titre des investissements dans les exploitations agricoles. <p>Le CAD formalise le projet d'un agriculteur dans le domaine environnemental et, si le demandeur le souhaite également, dans les domaines économique et social.</p> <p>Les contrats d'agriculture durable sont élaborés à partir d'arrêtés préfectoraux comportant différentes actions mises en cohérence dans un <u>contrat type</u>. Ce dernier définit les enjeux prioritaires d'un territoire ainsi qu'un nombre limité d'actions à entreprendre pour répondre à chaque enjeu retenu.</p>
Bilan de l'action	L'association a participé aux réflexions départementales destinées à définir des contrats type sur le territoire des causses.



ETUDE, INVENTAIRE,
DIAGNOSTIC

Elaboration du DOCOB sur le Causse du Larzac et sur le Causse Noir



Programme	Natura 2000
Maître d'ouvrage	Etat
Maître d'œuvre	CPIE des Causses Méridionaux
Coordination	CPIE des Causses Méridionaux
Prestataires de service	Caracol, CEN LR, Chambre d'Agriculture, GCLR, MEANDRE, SIME, ONF, CRPF, ONCFS
Territoire	Causse du Larzac Causse Noir
Réalisation	2004, 2005, 2006
Problématique	<p>Le réseau Natura 2000 est un réseau d'espaces naturels qui se constitue actuellement sur le territoire de l'Union Européenne. Chaque Etat membre propose des espaces qui contiennent des habitats naturels et des habitats d'espèces animales en forte régression ou en voie de disparition. Ainsi, en tentant de mieux gérer ces zones, on cherche à préserver la diversité biologique en Europe. L'homme est dans la plupart des cas présent sur ces espaces. Il les a souvent façonnés depuis des milliers d'années. Aussi, la Directive européenne « Habitats » prévoit-elle que les activités économiques et culturelles propres à chaque site soient prises en compte : « ...le maintien de cette biodiversité peut, dans certains cas, requérir le maintien, voire l'encouragement de certaines activités humaines ». La protection de la biodiversité dans ces espaces doit donc intégrer les intérêts de chacun aussi bien que ceux de la collectivité.</p> <p>Le Causse du Larzac et le Causse Noir ont été proposés à l'inscription au futur Réseau Natura 2000. Le CPIE des Causses Méridionaux a été retenu pour être l'opérateur local de l'élaboration du document d'objectifs dont l'objet est de définir les modalités de gestion de ces deux sites conformément à la Directive Européenne avec le plus large consensus possible des acteurs locaux (élus, socioprofessionnels, associatifs, propriétaires...).</p>
Bilan de l'action	<p>L'élaboration du DOCOB comprend les étapes suivantes:</p> <p><u>1^{ère} étape</u> : Lancement de l'opération</p> <p><u>2^{ème} étape</u> : Description et analyse de l'existant</p> <ul style="list-style-type: none"> inventaire des habitats d'intérêt communautaire inventaire des activités humaines analyse écologique hiérarchisation des enjeux

	<p><u>3^{ème} étape</u> : <i>Mesures de gestion</i> définition des objectifs de développement durable du site proposition de mesures de gestion et d'actions chiffrées</p> <p><u>4^{ème} étape</u> : <i>Mise en œuvre du DOCOB</i> proposition de mesures de suivi et d'évaluation budgétisation réflexion sur le périmètre</p> <p><u>5^{ème} étape</u> : <i>Rédaction du DOCOB final</i></p> <p>Le DOCOB final sera examiné par le comité de pilotage en 2005.</p>
Financement	DIREN LR



STRUCTURATION

Labellisation CPIE



CAUSSES MERIDIONAUX

HISTORIQUE DES CPIE

Les premiers CPIE sont nés dès 1972, à l'initiative conjointe des Ministères de l'Environnement, de l'Agriculture, de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse et des Sports.

A la fin des années 70, l'État met en place une Commission Nationale des CPIE, puis soutient la création de l'Union Nationale des CPIE, qui est reconnue d'utilité publique en 1994. La même année, les CPIE adoptent une charte dans laquelle ils réaffirment leur identité, les valeurs du réseau, et les priorités de l'Union.

En 1997, à l'occasion des 20 ans de l'Union, les Centres Permanents d'Initiation à l'Environnement deviennent officiellement les Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement.

UN CPIE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un concept complexe

« Les CPIE sont des associations qui contribuent au développement durable des territoires à travers la sensibilisation, la formation, l'étude et la participation à des projets de développement locaux. Assembleurs de compétences, ils agissent en partenariat avec l'ensemble des acteurs de leurs territoires, en milieu rural ou urbain ». Extrait de la Charte nationale des CPIE

La notion de développement durable « désigne un mode de développement qui satisfait les besoins des populations sans compromettre ceux des générations futures, en cherchant un équilibre entre l'action économique, le respect des équilibres écologiques et le développement social ». Extrait du site Internet de la Commission Française du Développement Durable

Un CPIE aujourd'hui, c'est :

- Un objectif « philosophique » : la volonté d'un développement **HUMANISTE**, c'est-à-dire fait par l'homme et pour l'homme dans une logique de préservation et de valorisation raisonnée du patrimoine et des ressources d'un pays.
- Deux approches de l'environnement :
 - une approche **TRANSVERSALE**, autant en ce qui concerne les thèmes traités (patrimoine naturel, patrimoine culturel, éco-citoyenneté, ...) qu'à travers les métiers qui sous-tendent ces approches (Chercher, Développer, Transmettre)
 - une approche **TERRITORIALE** qui donne une réalité à l'action de terrain.
- Trois modes d'intervention :
 - le **PARTENARIAT**, indispensable pour s'intégrer dans le développement, en particulier avec les collectivités et les acteurs économiques locaux
 - la **MEDIATION** qui permet au CPIE d'être un lieu d'échange et de réflexion
 - le **PROFESSIONNALISME** qui seul, assure la qualité des actions et la pérennité des structures.

LES SECTEURS D'INTERVENTION DES CPIE

- Développement territorial
- Valorisation du patrimoine
- Education et sensibilisation à l'environnement
- Insertion sociale et professionnelle
- Environnement urbain

L'IDENTITÉ DES CPIE (extraits de la Charte nationale des CPIE)

Au service de l'intérêt général

Les CPIE sont des associations qui contribuent au développement durable de territoires, à travers la sensibilisation, la formation, l'étude et la participation à des projets de développement locaux. Assembleurs de compétences, ils agissent en partenariat avec l'ensemble des acteurs de leurs territoires, en milieu rural ou urbain. [...]

Une logique territoriale

Chaque CPIE se situe dans un territoire particulier dont il respecte et valorise les caractéristiques. Ce territoire, qu'il s'agisse du milieu rural ou du milieu urbain, est son lieu principal d'action. La Région est l'espace privilégié d'une collaboration inter CPIE. Cependant, chaque CPIE a également pour vocation de diffuser une pratique de terrain vers d'autres territoires, notamment au sein du réseau des CPIE.

Un assemblage de compétences

[...] Les CPIE ont défini les trois facettes de leur métier :

- **chercher**, en offrant des services d'études de l'environnement et du patrimoine,
- **développer**, en agissant concrètement avec leurs partenaires pour valoriser leur pays,
- **transmettre**, dans une démarche à la fois scientifique, sensible et culturelle, adaptée à chaque public.

Ce sont la dynamique et les échanges entre ces trois axes d'action qui situent la cohérence, l'identité de chaque CPIE, et permettent une démarche d'innovation et de qualité. Chaque CPIE s'engage à trouver, en propre ou en partenariat, un équilibre entre ces trois modes d'application de son action territoriale.

Des associations de partenaires

Les CPIE sont attachés à leur statut d'association. Il leur permet de travailler avec des acteurs locaux. [...]. Ce statut associatif est une garantie d'indépendance par rapport aux différents partenaires et situe chaque CPIE comme un médiateur et un représentant des volontés locales. Ce statut associatif inclut un esprit d'entreprise impliquant une autonomie financière et une rigueur de gestion dans la définition ou la conduite des actions quotidiennes.

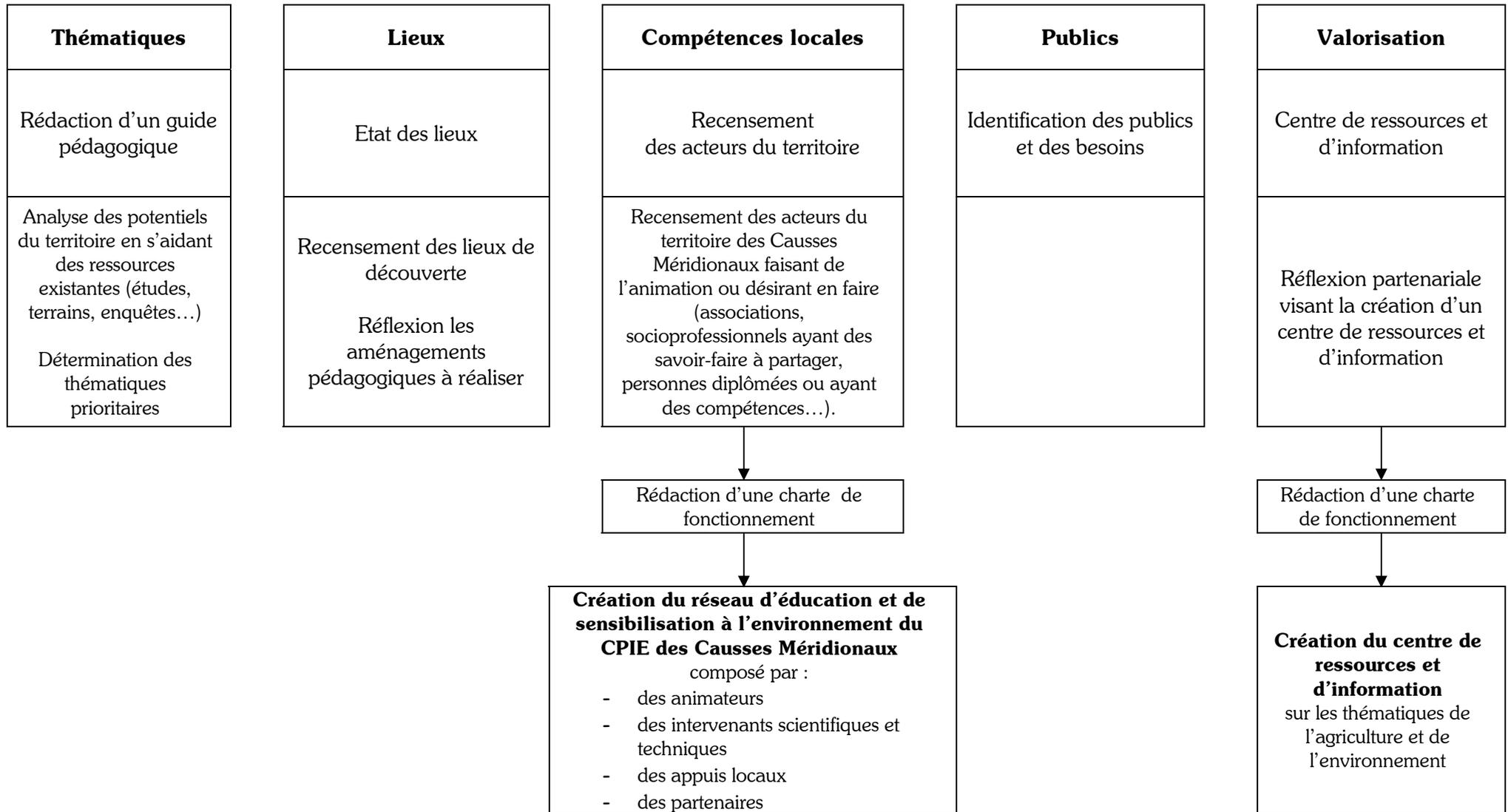
Un fonctionnement en réseau

Pour promouvoir leurs objectifs, renforcer leurs échanges et ouvrir des nouveaux partenariats, les CPIE se sont constitués en Union Nationale des CPIE, regroupant exclusivement des associations labellisées CPIE.

Par son assemblée générale, l'Union Nationale attribue le label CPIE, garantie des actions de qualité et d'une démarche pertinente de chaque association. Elle peut également retirer ce label afin d'assurer la cohérence du réseau. [...]

Mise en place du pôle « éducation et sensibilisation à l'environnement »

Actions de préfiguration réalisées en 2002 et 2003





Action concertée d'éducation et de sensibilisation à l'environnement

STRUCTURATION

Maître d'ouvrage	CPIE des Causses Méridionales
Maître d'œuvre	CPIE des Causses Méridionales
Territoire	Larzac méridional, Causse de Blandas, Causse de Campestre, Causse Bégon et Causse Noir
Réalisation	2002
Problématique	<p>Depuis sa date de création en 1994, l'Association des Causses Méridionales a réalisé, en partenariat avec les acteurs du territoire, des actions ponctuelles d'éducation et de sensibilisation à l'environnement.</p> <p>La création d'un groupe de travail en 2000 a fait remonter l'envie des acteurs du territoire de voir se développer au sein d'ACM un pôle de sensibilisation et d'éducation à l'environnement visant à animer, coordonner et mettre en cohérence l'ensemble des actions qui seront réalisées sur les Causses Méridionales.</p>
Objectifs	<p>Les finalités de l'éducation à l'environnement supposent une démarche de projet. En effet, la pédagogie de projet permet la responsabilisation, l'appropriation et donc la construction de l'individu.</p> <p>La mise en place d'un projet d'éducation à l'environnement sur le territoire des Causses Méridionales nécessite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'élaboration d'animations portant sur les thématiques fortes du territoire, - la création d'un réseau d'animateurs regroupant les personnes ressources locales compétentes et motivées.
Bilan de l'action	<p><u>Etat des lieux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Recensement des acteurs du territoire des Causses Méridionales faisant de l'animation ou désirant en faire (associations, socioprofessionnels ayant des savoir-faire à partager, personnes diplômées ou ayant des compétences...). - Identification des publics et des besoins <p><u>Rédaction d'un guide pédagogique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - analyse des potentiels du territoire en s'aidant des ressources existantes (études, terrains, enquêtes...) - détermination des thématiques prioritaires - détermination des objectifs - réalisation d'animations - test et validation de ces animations - rédaction du guide pédagogique. <p><u>Définition d'une stratégie de fonctionnement : création d'un réseau des animateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition et entente sur le rôle et le fonctionnement du réseau des animateurs - Définition et entente sur le rôle d'ACM - Détermination des moyens et des ressources nécessaires
Financement	Région Languedoc-Roussillon Conseil Général de l'Hérault



Mise en place du pôle « éducation et sensibilisation à l'environnement »

STRUCTURATION

Maître d'ouvrage	CPIE des Causse Méridionales
Maître d'œuvre	CPIE des Causse Méridionales
Territoire	Larzac méridional, Causse de Blandas, Causse de Campestre, Causse Bégon et Causse Noir
Réalisation	2003
Problématique	<p>En 2002, le CPIE des Causse Méridionales a :</p> <ul style="list-style-type: none"> - recensé les acteurs du territoire compétents en éducation à l'environnement - rédigé un guide pédagogique - défini une stratégie pour fédérer les acteurs locaux de l'éducation à l'environnement. <p>Cette réflexion territoriale a mis en évidence la nécessité pour l'année 2003 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approfondir nos connaissances sur le public potentiel et sur leurs besoins - de recenser les sites pouvant accueillir des animations et de réfléchir à leurs aménagements - de définir un programme d'animations pour 2004 cohérent avec le territoire - de réfléchir à la création d'un centre de ressources et d'information
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - structurer les activités d'éducation et de sensibilisation à l'environnement de l'association dans un pôle bien identifié - coordonner et cibler les démarches de communication - valoriser les sites existants du territoire par une utilisation pédagogique - inscrire les animations dans un contexte territorial prenant aussi en compte l'évolution des Causse Méridionales - doter le futur pôle d'éducation et de sensibilisation à l'environnement d'un outil de connaissance et de mise à disposition de matériel
Bilan de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - identification des publics et de leurs besoins - recensement des lieux de découverte des Causse Méridionales et réflexion sur les aménagements pédagogiques à réaliser - définition concertée d'un programme pédagogique - réflexion partenariale visant la création d'un centre de ressources et d'information sur l'agriculture et l'environnement
Financement	Région Languedoc-Roussillon Conseils Généraux du Gard et de l'Hérault Communauté de Communes du Lodévois-Larzac

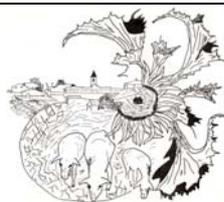


**Mise en place du
« réseau d'éducation et de sensibilisation à
l'environnement du CPIE des Causses Méridionales »**

STRUCTURATION

Maître d'ouvrage	CPIE des Causses Méridionales
Maître d'œuvre	CPIE des Causses Méridionales
Territoire	Larzac méridional, Causse de Blandas, Causse de Campestre, Causse Bégon et Causse Noir
Réalisation	2003
Problématique	<p>La réflexion territoriale menée en 2002 a mis en évidence la nécessité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - regrouper les acteurs locaux de l'éducation à l'environnement au sein d'un réseau animé et coordonné par le CPIE des Causses Méridionales - coordonner les animations du territoire en les regroupant dans un programme commun - communiquer sur l'existence du réseau.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - fédérer les acteurs de l'éducation à l'environnement du territoire des Causses Méridionales - valoriser la compétence locale - harmoniser les animations et renforcer la communication - réaliser des prestations de qualité dans un cadre professionnel
Bilan de l'action	<p>1. <u>Poursuite du recensement des acteurs du territoire des Causses Méridionales</u> Un questionnaire est élaboré en début d'année avec la participation du GRAINE et de l'AME. Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réaliser un recensement détaillé des acteurs du territoire des Causses Méridionales compétents en éducation à l'environnement (leurs statuts, les animations qu'ils pratiquent, s'ils se reconnaissent en tant qu'animateur et/ou en tant que personnes ressources...) - aider les acteurs du territoire le désirant à la définition de leur projet pédagogique - recueillir leurs visions sur le réseau EE (points forts et points faibles d'un réseau, attentes, fonctionnement, rôle du CPIE CM...) - recueillir les attentes sur le centre de ressources et d'information. <p>22 personnes ont été contactées ; 19 ont pu être enquêtées. Une démarche particulière est engagée à l'automne auprès des exploitants agricoles en partenariat avec les chambres d'agriculture du Gard et de l'Hérault.</p> <p>2. <u>Définition des modalités de fonctionnement du réseau</u> Le réseau d'éducation et de sensibilisation à l'environnement du CPIE des Causses Méridionales sera un outil d'animation à l'échelle du territoire garantissant des prestations de qualité.</p>

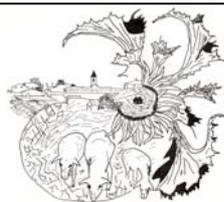
	<p>Une <i>charte de fonctionnement</i> est élaborée collectivement. Ce document est la base des engagements respectifs des acteurs du réseau. Il a pour objet de définir le cadre de travail (concept des CPIE, objectifs et finalités de l'éducation à l'environnement, territoires d'intervention...) mais aussi de préciser les objectifs, les finalités, la composition, les valeurs et le mode de fonctionnement du réseau.</p> <p>3. <u>Définition d'un programme de formation des membres du réseau</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le questionnaire ciblé réalisé en début d'année a permis de recenser les besoins de chaque animateur - un programme de 4 journées de formation pour les animateurs du réseau est défini. Il porte sur l'éducation à l'environnement et les techniques d'animation. Il sera réalisé en 2004 par le GRAINE. <p>4. <u>Coordination des animations du territoire</u></p> <p>Regroupement dans un même document des informations relatives aux manifestations qui se déroulent en 2003 sur le territoire des Causses Méridionaux. Ces informations concernent notamment les sorties nature, les sorties patrimoine, les conférences, les expositions...</p> <p>5. <u>Communication sur l'existence du réseau</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition du contenu d'un bulletin d'information interne - Définition du contenu d'une plaquette sur le réseau - Réflexion sur l'intérêt de créer un document sur le circuit de visite des exploitations agricoles
Financement	Région Languedoc-Roussillon Conseils Généraux du Gard et de l'Hérault



Création et mise en place du centre de ressources et d'information sur l'agriculture et l'environnement

STRUCTURATION

Maître d'ouvrage	CPIE des Causses Méridionales
Maître d'œuvre	CPIE des Causses Méridionales
Territoire	Larzac méridional, Causse de Blandas, Causse de Campestre, Causse Bégon et Causse Noir
Réalisation	2003 et 2004
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - valoriser les connaissances engrangées sur le territoire depuis 10 ans par le CPIE CM - saisir les informations en utilisant la même base de donnée informatique que le centre de ressources du patrimoine de la Charte Intercommunale Lodévois-Larzac pour être complémentaire - mettre à disposition aux membres du CPIE CM et aux acteurs du réseau, la documentation et le matériel pédagogique - fonctionner en interne en 2004 pour établir les bases visant une ouverture au public en 2005.
Bilan de l'action	<p><u>Accueil</u></p> <p><u>Mise à disposition de la documentation et du matériel pédagogique</u> Le matériel disponible pour les animateurs du réseau EE du CPIE CM est : un projecteur diapositive, un écran, un microscope, des boîtes à loupe, des épousettes, des jumelles, de la peinture, des pinceaux, des crayons de couleurs, des feutres, de la colle et des ciseaux.</p> <p><u>Saisie des données</u></p> <p>❖ <u>Base documentaire (bibliographie)</u> Elle est commune avec la base de données informatique créée par la Charte Intercommunale Lodévois-Larzac pour son Centre de Ressources des Patrimoines. Au mois de décembre 2004, ce sont 3 024 ouvrages, études, articles... qui ont été référencés sur cette base de données par la Charte Intercommunale Lodévois-Larzac et le CPIE des Causses Méridionales. Cela représente pour le CPIE CM : 490 ouvrages et études, 109 articles, 2 jeux pédagogiques et 4 supports audiovisuels (CDROM ou cassette vidéo) qui ont acquis par le CPIE CM et saisis sur la base de données informatique. Les documents nouvellement présents dans le centre de ressources et d'information sont présentés dans chaque numéro du bulletin d'information interne du réseau d'éducation et de sensibilisation du CPIE CM.</p> <p>❖ <u>Photothèque</u> La saisie se réalise selon un organigramme créé par le CPIE des Causses Méridionales. Au mois de décembre 2004, ce sont 300 photographies sous fichier informatique « .jpg » (photo ou diapo scannées, photos numériques) qui ont été référencées dans la base de données du CPIE CM.</p>
Financement	Région LR, Conseil Général du Gard, Conseil Général de l'Hérault



ANIMATION

Echange scolaire « portrait des villes, portrait des champs »



Maître d'ouvrage	CPIE des Causses Méridionaux
Maître d'œuvre	CPIE des Causses Méridionaux APIEU Montpellier Mèze
Territoire	Ecole du Caylar Larzac méridional
Réalisation	2002
Problématique	L'association participe à l'Atelier « Homme-Territoire » dans le cadre de la dynamique départementale de l'Hérault. Ces travaux ont notamment permis de constater que la thématique ville-montagne ne doit pas être perçue comme étant deux milieux qui s'opposent mais plutôt comme une possibilité d'enrichissement à travers une connaissance partagée des modes de vie de chacun. En effet, même si les modes de vie sont différents, les relations et les échanges (historique, économique, culturel, déplacements...) sont permanents.
Objectifs	Les échanges Homme-Territoire ont pour objet de faire émerger ces relations, de donner des repères culturels, environnementaux et sociaux aux participants mais aussi de faire en sorte que les participants apprennent à se connaître sur le lieu même où ils vivent en participant activement à la démarche de rencontre des habitants.
Bilan de l'action	Echange scolaire entre la classe de CM1/CM2 de l'école de Le Caylar et une classe de CM1 de l'école d'Eugène POTTIER de Montpellier. Le thème : "Portraits des villes, portraits des champs" : en utilisant des appareils photo manuels, les enfants sont partis à la rencontre des habitants de leur village ou du quartier de leur école. Ils ont noté les remarques et les sentiments de ces derniers sur la vie du quartier, leur vécu in situ, leurs actions au quotidien. Tout ceci a permis de repérer des liens entre les habitants, un aspect de la vie sociale. Un accent a été mis aussi sur l'urbanisme, l'architecture, la faune et la flore et l'histoire du lieu. La photographie a constitué un outil d'approche et de retransmission utile dans ce projet. Déroulement : <u>Immersion</u> <ul style="list-style-type: none"> - par classe, un jour d'initiation à la photographie - par classe, une 1/2 journée d'immersion sur le quartier ou le village : activités pour une approche sensorielle, sensible et imaginaire

	<p><u>Atelier de recherche</u> L'étape « atelier de recherche » a été réalisée au Caylar et à Montpellier. Ce fut le temps de découverte des deux classes. Nous sommes allés à la rencontre du paysage et des habitants.</p> <p><u>27 mai et 28 mai</u> : la classe de Montpellier se rend sur le Causse du Larzac</p> <ul style="list-style-type: none"> - lecture de paysage au-dessus du Cirque de Navacelles, interview auprès de touristes sur le site, visite d'une bergerie et rencontre avec l'éleveur. - enquête et réalisation de portraits auprès des habitants du Caylar. - Hébergement chez l'habitant et à La Vernède (St Michel) <p><u>30 mai et 31 mai</u> : la classe du Caylar se rend à Montpellier</p> <ul style="list-style-type: none"> - découverte du centre historique de Montpellier - enquête auprès des passants dans le quartier de l'école : habitants, commerçants, étudiants... - hébergement à l'écolothèque (St Jean-de-Védas). <p><u>Retransmission</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - réalisation d'une exposition photographique (qui a été exposée à l'Office du Tourisme du Larzac Méridional du Caylar en juillet et août 2002) - réalisation d'un livret photo
Financement	Région Languedoc-Roussillon Conseil Général de l'Hérault Commune de Le Caylar



ANIMATION

Découverte des oiseaux des Causses Méridionales



Maître d'ouvrage	CPIE des Causses Méridionales
Maître d'œuvre et coordination	CPIE des Causses Méridionales
Prestataires de service	Joëlle JOURDAN CIELM et GRIVE
Territoire	<u>Animations scolaires</u> : écoles de Loiras, Tressan, St Jean-de-la-Blaquière, St Maurice-Navacelles, Lanuéjols. Les projets avec les écoles de Arre et Trèves ont été annulés pour cause de grève. <u>Animation tout public</u> : Commune de St Maurice-Navacelles et du Caylar
Réalisation	2002 et 2003
Objectifs	<u>Scolaires</u> : - découverte des oiseaux des Causses Méridionales - sensibilisation à la protection de leurs milieux <u>Tout public</u> : - découverte des oiseaux des Causses Méridionales - sensibilisation à la protection de leurs milieux - favoriser les échanges sur le thème de l'oiseau et son environnement. L'amélioration de la connaissance des espèces présentes sur le territoire est aussi un vecteur aboutissant à une citoyenneté active.
Bilan de l'action	<u>Scolaires</u> Le contenu a été défini avec les instituteurs en fonction du niveau des élèves et selon différentes approches. Les sorties sur le terrain permettent aux élèves de découvrir les oiseaux à travers des approches sensorielle (écoute, observation) et ludique (jeu) mais aussi visuelle selon les possibilités. Elles sont poursuivies en salle en évoquant les milieux caussenards, en retravaillant sur les oiseaux entendus ou vus, en étudiant les oiseaux les plus caractéristiques... grâce à des diapositives ou des livres amenés par l'animateur mais aussi sur CD Rom si l'école est équipée de matériel informatique. Le travail de la classe est réalisé par l'instituteur et ses élèves. Il peut donner lieu à la réalisation de productions en libre choix (dessins personnels et/ou collectifs, poésies, collages, collection d'indices...).
	<u>Tout public</u> - soirée conférence le 14 décembre 2002 sur la commune de St Maurice-Navacelles sur le thème : « des oiseaux, des brebis, le Causse : de tout temps, au fil des saisons, ils se sont rencontrés sur ce territoire, l'ont façonné, transformé. Découvrons aujourd'hui ces espèces qui vivent sur nos causses et sont liées au pastoralisme.» - exposition d'Art postal en août 2003 accompagnée d'une soirée et d'une sortie sur le terrain.
Financement	Conseils Généraux du Gard et de l'Hérault, Communauté de Communes du Pays Viganais

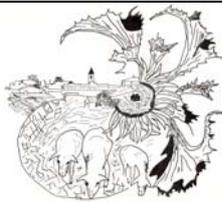


ANIMATION

Projet d'Action Educative
« un élevage pastoral du Larzac Méridional : de la domestication des espèces, à la protection des espèces et au maintien de la biodiversité »
&
« le pastoralisme dans l'histoire du Larzac Méridional »



Programme	Projets d'Action Educative (PAE)
Maître d'ouvrage	Collège du Salagou de Clermont-l'Hérault
Maître d'œuvre	CPIE des Causses Méridionaux
Coordination	CPIE des Causses Méridionaux
Prestataires de service	Charte Intercommunale Lodévois-Larzac, Dominique VOILLAUME, CIELM, Association Grand Site de Navacelles, GRIVE, Art et Nature
Territoire	Collège du Salagou de Clermont-l'hérault Larzac méridional
Réalisation	Année scolaire 2001 / 2002 Année scolaire 2002 / 2003
Bilan de l'action	<p>2 Classes de 6^{ème} (60 élèves)</p> <p><u>Conférences en classe :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - « le Larzac méridional, un paysage spécifique en évolution » - CPIE des Causses Méridionaux - « le patrimoine culturel d'un territoire pastoral » - Charte Intercommunale Lodévois-Larzac - « le Larzac méridional, un territoire pastoral depuis la préhistoire » - Dominique VOILLAUME - « le Larzac méridional, traditions pastorales et environnement » - Dominique VOILLAUME - « peuplements du Larzac : spécificité et biodiversité » - CIELM - « des falaises, des grottes et des chauves-souris » - Association Grand Site de Navacelles - « le Larzac méridional, un territoire qui se ferme vu du ciel » - GRIVE <p><u>Sorties sur le terrain :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - « conduite d'un élevage en période d'agnelage, reproduction et production de viande » - Dominique VOILLAUME - « le Larzac méridional : un paysage spécifique, un patrimoine à connaître et à protéger » - CPIE des Causses Méridionaux
Financement	Inspection académique Conseil Général de l'Hérault Collège



ANIMATION

« Fleurs du cause en fête »

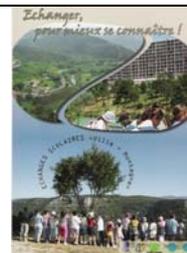


Maître d'ouvrage	CPIE des Causse Méridionaux
Maître d'œuvre	CPIE des Causse Méridionaux
Coordination	CPIE des Causse Méridionaux
Prestataires de service	Société d'Horticulture et d'Histoire Naturelle de l'Hérault CIELM et membres du réseau EE du CPIE CM
Territoire et réalisation	2002 : Blandas 2003 : Campestre-et-Luc 2004 : La Vacquerie
Destinataires	Tout public
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">- découverte de la flore présente sur le cause- établir des échanges sur les connaissances respectives entre les botanistes et la population locale (noms scientifiques, noms locaux, utilisation locale de la plante...)
Bilan de l'action	<u>Samedi</u> <ul style="list-style-type: none">- exposition de fleurs fraîches en salle- sortie cueillette et détermination- diaporama <u>Dimanche</u> <ul style="list-style-type: none">- exposition de fleurs fraîches en salle- sorties découverte sur le terrain
Financement	Selon la localisation : Conseil Général du Gard, Communauté de Communes du Pays Viganais Conseil Général de l'Hérault



ANIMATION

Projet pédagogique d'échanges scolaires sur la thématique « Homme/territoires »



Maître d'ouvrage	CPIE des Causses Méridionaux
Maître d'œuvre	CPIE des Causses Méridionaux, Association ARBRE, APIEU Montpellier-Mèze, CEBENNA, CPIE du Haut Languedoc, Les Ecologistes de l'Euzière
Coordination	CPIE des Causses Méridionaux
Territoire	Larzac méridional
Réalisation	2002, 2003, 2004
Problématique	Le CPIE des Causses Méridionaux a déposé en 2002 dans le cadre de l'Année Internationale de la Montagne (AIM), un projet intitulé « projet pédagogique d'échanges scolaires sur la thématique Homme/territoires ».
Objectifs	Elaborer un projet pédagogique qui soit reproductible.
Bilan de l'action	<p><u>Etude sur la démarche pédagogique</u> Il s'est agi de définir : les objectifs, le contenu pédagogique, les outils nécessaires à la réalisation des échanges scolaires, un protocole d'évaluation des enfants et des instituteurs.</p> <p><u>Réalisation de 3 échanges scolaires (écoles primaires) « Homme / Territoires »</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - échange entre Lamalou et Montpellier - échange entre Riols et Béziers - échange entre Le Caylar et Montpellier <p>Ces 3 échanges correspondent à la phase test du projet.</p> <p>La finalité de ces échanges est de faire prendre conscience que nous sommes tous responsables à notre échelle de la qualité de notre cadre de vie.</p> <p><u>Evaluation de la démarche</u> Il s'agit d'appliquer le protocole d'évaluation des enfants et des instituteurs pour voir si les objectifs minimums ont été atteints. Une réflexion sur la reproductibilité de la démarche et sur la formulation des outils a aussi été engagée.</p> <p><u>Edition d'outils pédagogiques</u> Réalisation d'une plaquette et d'une brochure.</p>
Financement	FNADT Conseil Général de l'Hérault Communes du Caylar, de St Michel et des Rives Association ARBRE, APIEU Montpellier-Mèze, CEBENNA, CPIE du Haut Languedoc



ANIMATION

Sport et environnement sur le Causse du Larzac Méridional

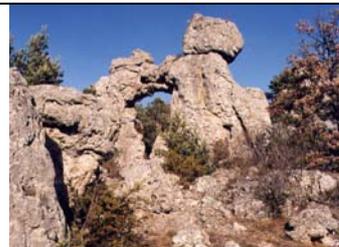


Maître d'ouvrage	CPIE des Causse Méridionaux
Maître d'œuvre	CPIE des Causse Méridionaux
Coordination	CPIE des Causse Méridionaux
Prestataires de service	MJC intercommunale Lodévois-Larzac, animateurs sportifs
Territoire	Lodève et les communes aux alentours Larzac méridional
Réalisation	2003
Destinataires	Enfants de la MJC âgés de 5 à 8 ans
Problématique et objectifs	<p>Les enfants et adolescents qui participent aux activités de la MJC intercommunale Lodévois-Larzac résident à proximité du Causse du Larzac. Beaucoup d'entre eux n'ont pas les moyens (matériels et financiers) de découvrir ce territoire.</p> <p>Notre objectif est de leur faire découvrir un milieu naturel proche : le Causse du Larzac, en favorisant le contact avec la nature à travers la pédagogie active.</p>
Bilan de l'action	<ul style="list-style-type: none">- sortie découverte du Causse du Larzac : apprentissage du VTT, initiation au patrimoine naturel et culturel- ateliers sur la géologie
Financement	Conseil Général de l'Hérault



ANIMATION

Sorties découverte « le calcaire dans tous ses états »



Maître d'ouvrage	CPIE des Causses Méridionaux
Maître d'œuvre	CPIE des Causses Méridionaux
Territoire	Soubès et Le Caylar
Réalisation	2003
Destinataires	Tout public
Bilan de l'action	4 sorties géologiques sur le calcaire : - son cycle d'évolution - son influence sur les activités humaines - son utilisation par l'Homme (habitats, capitelles, murets, clapas...).
Financement	Conseil Général de l'Hérault



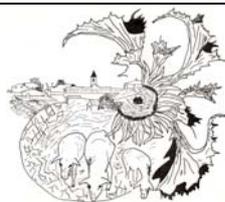
ANIMATION

« La criée champêtre »



Maitre d'ouvrage	CPIE des Causse Méridionaux
Maitre d'œuvre et coordination	CPIE des Causse Méridionaux
Prestataire de service	Anne HILLEBRAND
Territoire et réalisation	2003 : Toutes les communes du Causse du Larzac 2004 : Blandas, Montdardier et Le Caylar
Destinataires	Tout public
Problématique	<p>Lors du Symposium de sculpture qui s'est déroulé du 1^{er} au 10 août 2002 sur la commune du Caylar, Anne HILLEBRAND a fait revivre la tradition du garde champêtre en instaurant une « criée champêtre » tous les jours à 18 h 00 sur la place du village.</p> <p>Au bout de quelques jours, une centaine de personnes est venue sur la place du village aux rendez-vous quotidiens dans une bonne humeur et une qualité d'écoute étonnantes. S'y sont rencontrés les anciens, les enfants, les Caylarains et habitants du plateau, les estivants et touristes de passage, se regroupant quelques minutes avant et restant souvent ensuite un bon moment sur la place à échanger, allant voir une des expositions annoncées, discutant avec les sculpteurs au travail, profitant (et réciproquement) des commerces, se retrouvant à la terrasse du café...</p> <p>Beaucoup diront souhaiter que la criée continue tout l'été...</p> <p>Fort de cet engouement, une criée champêtre itinérante sur le Causse du Larzac a été organisée en 2003. Les acteurs locaux ont souhaité reproduire cette criée en 2004 sur le Causse de Blandas.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - développer un nouvel outil de communication - faire vivre dans chaque village un lieu de notre environnement à travers une animation commune pour l'ensemble des habitants - rassembler sur ces lieux et faire se rencontrer dans la bonne humeur des gens qui sont sur ce lieu pour diverses raisons : événement culturel, marché ou foire, sortie d'école ou de bibliothèque, simples passants et touristes - offrir une information utile qu'ils ne seraient peut-être pas allés chercher et annoncer les manifestations des associations - donner à entendre des textes qui travaillent la mémoire et ouvre l'imaginaire sur notre rapport au monde, sur les usages et les manières d'habiter notre environnement et de penser l'univers - médiatiser et porter la parole de ceux qui veulent faire passer leurs écrits et offrir un droit de réponse - permettre de repérer et de faire connaître ceux peuvent transmettre leurs connaissances et leurs expériences, et continuer l'échange de vive voix

<p>Bilan de l'action</p>	<p>Le concept est le suivant : le garde champêtre annonce les festivités locales et prête sa voix aux messages des habitants. Il fait ainsi le journal oral de la vie du village.</p> <p>Il sera aussi habité par ce personnage universel de harangueur public, un peu barde, un peu griot, un peu camelot et nourrira l'assemblée de poésie, d'histoire, d'humour...</p> <p>La « criée champêtre » est préparée dans sa forme comme dans son contenu avec le CPIE CM.</p> <p>Chaque intervention est composée au minimum d'une criée en fin d'après-midi vers les 18h30.</p> <p>Une restitution sous la forme d'un document a permis de valoriser cette action et d'annoncer la criée 2005.</p>
<p>Financement</p>	<p>Selon la localisation :</p> <p>Conseil Général du Gard et Communauté de Communes du Pays Viganais</p> <p>Conseil Général de l'Hérault</p>



FORMATION

Métiers de médiation à l'environnement

Maître d'ouvrage	APIEU Montpellier - Mèze
Prestataire de service	CPIE des Causses Méridionaux
Territoire	Larzac méridional
Réalisation	2003 et 2004
Objectifs	<p>Dans le cadre d'un programme européen EQUAL e-dentités solid@ires, l'APIEU a effectué une étude-action qui a permis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de dégager des éléments concernant les métiers de l'environnement - d'éclaircir les notions de médiation liées à l'environnement - de mettre en place des formations.
Descriptifs de l'action	<p>Le CPIE des Causses Méridionaux a participé à la définition des métiers de la médiation et à la mise en place de formations pour pérenniser les emplois liés à l'environnement.</p> <p>Le CPIE CM a aussi intégré le pôle de formateurs mis en place par l'APIEU dans le cadre du programme européen EQUAL.</p> <p>Ce pôle formateurs comprend les membres des structures suivantes : APIEU Montpellier – Mèze, CPIE des Causses Méridionaux, DIFED, Ecologistes de l'Euzière, GEYSER et GRETA des Hauts Cantons Bédarieux.</p> <p>2 sessions de formations ont été mises en place en 2004 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ une session expérimentale au printemps sur les métiers de la médiation à l'environnement ❖ une session plus aboutie en automne sur les thématiques « environnement territoire médiation » ayant pour objectifs : <ul style="list-style-type: none"> - aborder différents aspects de la médiation, - connaître des outils pour participer à des processus de médiation, - rencontrer des acteurs, - échanger sur les rôles du médiateur à partir des situations vécues et des expériences ou projets des participants.
Financement	APIEU Montpellier - Mèze



**Réseau d'éducation et de sensibilisation
à l'environnement du CPIE des Causses Méridionaux**

- 1^{ère} année d'existence -

STRUCTURATION

Programme	Programme de sensibilisation à l'environnement sur les Causses Méridionaux
Maître d'ouvrage	CPIE des Causses Méridionaux
Maître d'œuvre	CPIE des Causses Méridionaux
Territoire	Larzac méridional, Causse de Blandas, Causse de Campestre, Causse Bégon et Causse Noir
Réalisation	2004
Objectifs	
Bilan de l'action	<p><u>S'organiser dans le cadre du réseau</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Création et mise à disposition des fiches d'identités de chaque acteur du réseau- Création et diffusion de 4 bulletins d'information du réseau- Intégration des nouveaux arrivants- Bilan et évaluation des actions 2004 <p><u>Formation des animateurs du réseau</u></p> <p>Réalisation par le GRAINE de 4 journées de formation pour les animateurs du réseau sur l'éducation à l'environnement et les techniques d'animation.</p> <p><u>Faire connaître le réseau</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Création et diffusion de la plaquette du réseau- Production d'un calendrier des manifestations- Présentation du réseau sur Internet (support : site Résoform)- Promotion et recherche des publics potentiels.
Financement	Selon les actions : DIREN LR Région LR Conseil Général du Gard Conseil Général de l'Hérault



ANIMATION

Animations scolaires



Programme	Programme de sensibilisation à l'environnement sur les Causses Méridionaux
Maître d'ouvrage	CPIE des Causses Méridionaux
Maître d'œuvre	CPIE des Causses Méridionaux
Prestataire de service	Membres du réseau d'éducation et de sensibilisation à l'environnement du CPIE des Causses Méridionaux
Territoire	Larzac méridional, Causse de Blandas, Causse de Campestre, Causse Bégon et Causse Noir
Prestataires de service	Membre du réseau d'éducation et de sensibilisation à l'environnement du CPIE CM
Réalisation	Année scolaire 2003/2004
Objectifs	<p>L'action éducative du réseau des CPIE s'appuie sur les valeurs et finalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la volonté de <u>développer une citoyenneté active</u> fondée sur le respect de l'autre, la solidarité, la tolérance, la laïcité, la responsabilité et l'engagement individuel et collectif. - la conviction que le <u>développement social, culturel et économique</u> des territoires est intimement <u>lié au développement personnel</u> de leurs habitants et que l'éducation est un facteur déterminant de celui-ci. - la conviction que <u>l'évolution de nos comportements</u> individuels et collectifs est <u>indispensable à la préservation de la qualité de l'environnement</u> et à la gestion raisonnée des ressources de la planète. - la mise en œuvre des stratégies éducatives visant à <u>développer la capacité de la personne à agir de manière autonome en conscience des réalités, enjeux et complexités du monde</u> dans lequel elle vit. <p>Les objectifs de ces animations scolaires sont donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser sur le territoire des Causses Méridionaux (ses richesses naturelles, le rôle de l'Homme et, plus particulièrement des agriculteurs, sur les paysages...), - conforter des comportements de citoyens responsables, actifs et respectueux de leur cadre de vie <p>en privilégiant le terrain comme lieu d'implication, support de compréhension des problématiques environnementales et facteur d'intérêt, de motivation, de questionnements, de désir d'agir susceptibles de favoriser l'émergence de projets.</p>
Bilan de l'action	Cf. tableaux ci-après
Financement	DIREN LR, Région LR, Conseil Général du Gard, Conseil Général de l'Hérault

Département de l'Hérault (année scolaire 2003-2004)

Ecoles	Niveaux	Nb élèves	Noms des projets	Nb journée animation	CPIE CM	Intervenant du réseau EE CPIE CM
St Maurice	PS, MS, GS, CP	16	Des oiseaux et des insectes	5		Stéphane CARBONNE, Anne HILLEBRAND, Joëlle JOURDAN, KERMIT
St Maurice	CE1 à CM2	17	Les insectes et le garde champêtre	5		Stéphane CARBONNE, Anne HILLEBRAND, Joëlle JOURDAN, KERMIT
Loiras	GS, CP, CE1	26	Le petit Bois de Loiras	8.5	X	ONF
Le Caylar	PS, MS, GS	21	Les arbres autour du Caylar	4	X	
Soubès	CP	18	Les insectes sociaux : les abeilles	4		Joëlle JOURDAN, apiculteur
Soubès	CE1/CE2	19	Piémont, Causse et vallées	3.5	X	
St jean de la Blaquièrre	PS, MS, GS	24	La musique des roches	2.5	X	Thomas VALHE, grotte de Labelil
St jean de la Blaquièrre	CP	18	En remontant la Marguerite	8.5	X	Club spéléologique, grotte de Clamouse
St Privat	CE1/CE2	23	L'eau et le calcaire	4	X	Grotte de Labelil
St Privat	CM1/CM2	19	Une histoire géologique	3	X	Joëlle JOURDAN
Tressan	MS, GS, CP	13	Sur les pas de Dardé	3.5	X	Christian DUR, musée de Lodève
Roqueredonde	TPS, PS, MS	22	Les oiseaux	0.5	X	
Le Caylar	CE2, CM1, CM2	27	Echange ville-montagne	7	X	APIEU Montpellier-Mèze
	Total	263	Total	59		

Département de l'Hérault : projet « Bassin versant de l'Hérault : circulation de l'eau en milieux calcaires et argileux » (année scolaire 2004-2005)

Ecoles	Niveaux	Nb élèves	Noms des projets
Tressan	Grande section de maternelle, CP	16	D'un cause à l'autre
Soubès	CE1 / CE2	23	Le Subrebet

Ecoles	Niveaux	Nb élèves	Noms des projets	Nb journée d'animation	CPIE CM	Intervenant du réseau EE CPIE CM
Alzon	CP au CM2	17	Un petit tour au bord de la rivière	1		AVEN
Trèves	PS à CP	19	Un petit tour au bord de la rivière	1		AVEN
Arre	CP, CE1	20	L'eau et le calcaire	2.5	X	
Lanuéjols	CE1 au CM2	15	Grottes et préhistoire	2.5	X	Grotte de Labelil
	Total	71	Total	7		



METIERS DE
L'ENVIRONNEMENT

Réseau RESOFORM

Maître d'ouvrage	Association ACTEURS
Partenaire	CPIE des Causses Méridionaux
Territoire	Larzac méridional
Réalisation	2003, 2004
Objectifs	<p>Le réseau RESOFORM est un dispositif de proximité destiné à tous ceux qui ont besoin d'informations et de conseils sur le territoire du Pays Larzac Cœur d'Hérault. RESOFORM a été mis au point par l'association ACTEURS et la Charte Intercommunale du Lodévois-Larzac avec un grand nombre de professionnels et de porteurs d'initiatives. Il utilise les réseaux informatiques comme support des réseaux humains.</p> <p>Ce dispositif a pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Faire connaître les actions réalisées par les acteurs du territoire,• Développer un réseau d'entraide et d'échanges de savoirs faire, de méthodes et de ressources pour faciliter l'émergence d'initiatives locales sur en Pays Larzac Cœur d'Hérault. <p>Il s'appuie sur deux outils qui facilitent la communication et la circulation de l'information</p> <ul style="list-style-type: none">• Les points d'accès thématiques<ul style="list-style-type: none">☞ Connectés à Internet☞ Répartis sur le territoire☞ Ouverts à la population☞ Gérés par des agents multimédia• Le site Internet http://www.resoform.org qui relie tous les acteurs concernés et motivés par le développement du territoire et le travail en commun.
Bilan de l'action	<p>Le CPIE des Causses Méridionaux est un point d'accès du réseau RESOFORM sur les thématiques « agriculture et environnement ».</p> <p>A travers ce point d'accès, le CPIE CM assure trois fonctions :</p> <ul style="list-style-type: none">- une fonction d'accueil et de médiation entre le public et les partenaires- une fonction d'animation et de promotion du site et des nouvelles technologies- une fonction de recherche et de veille documentaire sur la thématique du point : agriculture et environnement. <p>Les missions qui sont confiées au CPIE CM sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Groupe de pilotage- Accueil et médiation- Animation et promotion du site- Recherche et veille documentaire
Financement	Mise à disposition par l'association acteurs du matériel informatique nécessaire pour la réalisation des missions confiées au CPIE CM



« Festival nature et culture du Roc Castel »



ANIMATION

Programme	Programme de sensibilisation à l'environnement sur les Causses Méridionaux
Maître d'ouvrage	CPIE des Causses Méridionaux
Coordination	CPIE des Causses Méridionaux
Maître d'œuvre	CPIE des Causses Méridionaux
Prestataires de service	Membre du réseau d'éducation et de sensibilisation à l'environnement du CPIE CM
Territoire	Commune de Le Caylar
Réalisation	2004
Destinataires	Tout public
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - proposer au grand public différentes animations sur la thématique environnementale sur un même lieu - fédérer les acteurs locaux autour une manifestation ciblée - valoriser un site en présentant l'interaction entre l'Homme et un territoire.
Bilan de l'action	<p>Animations sur site et en salle sur les thématiques environnementale et culturelle ; la thématique fédératrice étant « l'arbre ».</p> <p>Ce festival a été organisé par un collectif de structures locales : Association Caylarenne d'Animation, Association de restauration et de sauvegarde du patrimoine, Association Quel Art ?, Bibliothèque, CAPITELLE, Charte Intercommunale Lodévois-Larzac, Comité d'Animations Culturelles du Caylar, CPIE des Causses Méridionaux, Larzac Village d'Europe, Office du Tourisme du Larzac Méridional.</p> <p>La coordination a été assurée par le CPIE des Causses Méridionaux.</p> <p>Le CPIE des Causses Méridionaux a organisé 3 animations sur la thématique environnementale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une balade découverte sur « le Roc Castel » par Christian DUR, - une balade découverte sur « la migration des oiseaux » par Alban LAURENT (AVEN) - une balade découverte sur « l'arbre autour du Roc castel » par Guy RIEFF (ONF). <p>Le CPIE des Causses Méridionaux est aussi partenaire de l'action Art Postal portée par l'association Larzac Village d'Europe dont le thème en 2004 était l'arbre. Ce partenariat s'est traduit par l'édition d'un document de remerciement des personnes ayant envoyé des enveloppes.</p>
Financement	Conseil Général de l'Hérault



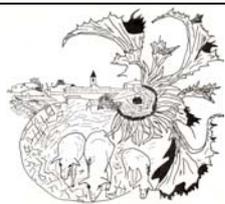
Exposition sur le CPIE des Causse Méridionaux



CAUSSES MERIDIONAUX

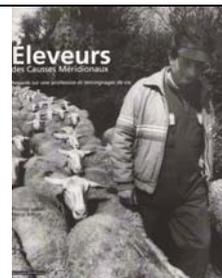
OUTIL PEDAGOGIQUE

Maître d'ouvrage	CPIE des Causse Méridionaux
Maître d'œuvre	CPIE des Causse Méridionaux
Territoire	Larzac méridional, Causse de Blandas, Causse de Campestre, Causse Bégon et Causse Noir
Réalisation	2002
Destinataires	Tout public
Objectifs	ACM souhaite se doter d'un outil de communication tout public en complément de sa plaquette sous la forme d'une exposition temporaire facilement transportable.
Bilan de l'action	Réalisation de 3 panneaux d'exposition présentant : <ul style="list-style-type: none">- l'association- son objet- son territoire d'intervention- ses activités- son rôle fédérateur. De conception « légère », ces panneaux pourront être à la fois utilisés lors de la tenue de stand ou associés à des expositions temporaires présentées au cours des manifestations réalisées par l'association.
Financement	Conseil Général de l'Hérault



OUTIL PEDAGOGIQUE

**Exposition et livre photographique
« les éleveurs des Causses Méridionales :
regards sur une profession et
témoignages de vie »**



Maître d'ouvrage	CPIE des Causses Méridionales
Maître d'œuvre et coordination	CPIE des Causses Méridionales
Prestataire de service	Pascal BISTON, photographe à l'association Les Ziconophages
Partenaires	Zoé CHARASSE, ethnologue, Conseil Général du Gard Pierre LAURENCE, ethnologue, Conseil Général de l'Hérault
Territoire	Larzac méridional, Causse de Blandas, Causse de Campestre, Causse Bégon et Causse Noir
Réalisation	2002 et 2003
Problématique	Depuis trois ans, le CPIE des Causses Méridionales mène une réflexion relative à la création d'une Maison du Pastoralisme, qui a abouti en 2001 à la réalisation d'une étude de faisabilité. Dans le cadre de la mise en place de ce projet, notamment de la sensibilisation de la population, le CPIE CM a sollicité Pascal BISTON, photographe à Montpellier pour la réalisation d'une exposition sur l'élevage tel qu'il est pratiqué et vécu aujourd'hui sur les Causses Méridionales. L'étude de faisabilité a en effet mis en évidence la nécessité de communiquer sur la vie des éleveurs des Causses Méridionales, au travers de témoignages relatifs à leur vie quotidienne.
Objectifs	<p>Dans les dernières décennies, le monde pastoral sur les Causses Méridionales a subi de profondes mutations, d'ordre technique, économique ou sociologique. Ces modifications sont telles qu'on serait bien en peine de dresser aujourd'hui un portrait-type de l'éleveur caussenard, tant la diversité est devenue la première caractéristique de l'élevage sur ce territoire. Ce caractère multiple de l'élevage sud caussenard se retrouve tant pour les types d'animaux (ovins, bovins, chèvres, chevaux, ânes, lamas ou même bisons), que pour les productions (viande, lait, reproducteurs, animaux de loisir), que pour les modes de conduite (intensif ou extensif, sédentaire ou transhumant). Les éleveurs eux-mêmes peuvent être issus de familles d'éleveurs ou venus par choix sur les causses, de façon récente ou plus ancienne.</p> <p>Pourtant, au-delà de cette diversité, les éleveurs caussenards utilisent et mettent en valeur un territoire identique, aux caractéristiques et aux contraintes bien spécifiques : des plateaux karstiques au climat rude et sec, à la végétation rare et pauvre. Ils doivent également faire face à des demandes similaires en terme de qualité des produits de l'élevage et en terme de demande d'utilisation ludique de l'espace ; nouvelle donne qui peut être vécue comme une contrainte par certains ou comme une source nouvelle de débouchés par d'autres. Enfin, la vie quotidienne sur les causses est aussi celle d'un territoire à faible densité de population, nécessitant des déplacements constants pour tous les moments de la vie sociale : courses, école des enfants, vie culturelle, etc.</p> <p>Cette réalité contemporaine de l'élevage et des Causses Méridionales est aujourd'hui peu connue et peu présente dans les consciences, parfois des habitants eux-mêmes. L'image de l'élevage caussenard oscille encore bien souvent entre celle de l'éleveur laitier travaillant pour Roquefort et celle du berger gardant ses brebis les épaules couvertes d'une grande cape. Tous ces éléments perdurent encore mais n'existent pas seuls. L'éleveur laitier, depuis les années 1960, a su réussir une modernisation technique précoce au regard de bien d'autres régions et devenir un technicien performant de</p>

	<p>l'élevage. Dans le même temps, le nombre de troupeaux a considérablement régressé : certaines communes ne connaissant plus aucun éleveur. Les clôtures ont envahi le paysage caussenard, marquant l'abandon général de la garde. L'élevage transhumant, s'il a considérablement régressé, continue d'être pratiqué par quelques éleveurs, encore porteurs d'une culture pastorale spécifique. Enfin, face à l'élevage ovin, l'élevage bovin viande, pourtant largement répandu, a des difficultés à faire reconnaître une certaine légitimité sur ce territoire. Ne parlons pas des productions plus « marginales » ! Bien souvent, l'image de ces territoires caussenards, en particulier dans les travaux photographiques contemporains, est celle de vastes espaces et de paysages d'une grande beauté, mais vides (vierges ?) de toute occupation humaine. Pourtant, la qualité et l'originalité de ces paysages doivent tout à l'action de l'homme et au pastoralisme en particulier. Leur préservation, notamment sur le plan écologique, ne se conçoit aujourd'hui que par le biais de mesures agroenvironnementales dont les éleveurs sont les premiers partenaires.</p> <p>Un des objectifs des projets d'exposition et du livre photographique sera donc précisément de « repeupler » l'image de ce territoire, et de rendre compte de la réalité du monde des éleveurs aujourd'hui dans les Causses Méridionaux, sans à priori, dans ses caractéristiques parfois archaïques ou plus souvent profondément modernes. Le seul parti pris sera de considérer la vie de familles des éleveurs dans sa globalité, dans ses aspects plus strictement agricoles, parfois techniciens, comme plus quotidiens. Le regard porté sera à la fois esthétique et anthropologique. Le but n'est pas ici de recréer ou de restaurer par la photographie contemporaine des « icônes » emblématiques du pastoralisme caussenard – la communication du groupe Roquefort s'en charge très bien – mais de questionner les visiteurs de l'exposition ou les lecteurs du livre, population des causses et participants au projet compris, sur la réalité et le devenir de cette profession dans le monde d'aujourd'hui.</p>
<p>Bilan de l'action</p>	<p>L'année 2002 a été consacrée à la couverture photographique, qui a tenu compte des différentes saisons, élément très prégnant dans la vie des éleveurs. L'année 2003 permettra de réaliser une exposition qui sera aussi exploitée sur support papier grâce à l'élaboration et l'édition d'un livre photographique.</p> <p><u>1 - La couverture photographique et les enquêtes orales (année 2002)</u></p> <p>Le travail photographique a concerné une sélection d'éleveurs, choisis pour être représentatifs de la diversité décrite ci-dessus. Le panel retenu au départ a été élargi en cours d'étude, au gré des rencontres et de l'évolution des interrogations. Dans chaque cas, le travail a été effectué dans la durée et a porté tant sur l'éleveur lui-même que sur sa famille et son entourage. Il s'agit ici de pouvoir rendre compte à la fois de la saisonnalité de l'activité d'élevage mais aussi de la vie d'une famille d'éleveurs dans sa pluralité. Ce travail de prise de vue a été conçu avec les éleveurs concernés qui ne sont pas ici des sujets photographiés mais des partenaires du projet culturel dans son ensemble. En effet, la photographie de portraits n'est possible que s'il y a échanges, confiance. Elle ne peut être que l'aboutissement d'une rencontre d'un échange, d'une complicité.</p> <p>Le travail du photographe a été accompagné par le travail de deux ethnologues, Zoé Charasse, pour la partie gardoise, et Pierre Laurence, pour la partie héraultaise. Il s'agit ici de pouvoir confronter les regards. Une série d'entretiens enregistrés ont été réalisés auprès des mêmes familles d'éleveurs concernés par le travail photographique. Ces entretiens ont compris des récits de vie des éleveurs et ont porté sur leurs visions de leur métier, du monde de l'élevage et du territoire de Causses Méridionaux en général.</p> <p><u>2 - L'exposition et le livre photographique (année 2003)</u></p> <p>L'exposition, itinérante, sera composée de portraits d'éleveurs, chacun comprenant : une grande photo (format 30 x 40), une ou des photos en 11 x 17 portant sur des détails ou au contraire des mises en contexte d'ensemble et des textes, principalement issus des entretiens, donnant la parole aux éleveurs et valorisant le travail ethnologique.</p> <p>Chaque portrait, de même que le choix des textes, cherchera à montrer un aspect de la vie des éleveurs afin que les portraits présentés se complètent.</p> <p>Le contenu de cette exposition a été repris dans un livre photographique.</p>
<p>Financement</p>	<p>DRAC, Conseil Général du Gard, Conseil Général de l'Hérault</p>

L'association en 2005

Une structuration en 3 pôles (cf. schéma ci-après)

- pôle « développement territorial »
- pôle « éducation et sensibilisation à l'environnement »
- centre de ressource et d'informations.

Un fonctionnement partenarial (cf. schéma ci-après)

Les moyens humains

2 salariées à temps plein.

- Valérie BOUSQUEL, directrice et responsable du pôle « développement territorial »
- Angélique LEROUGE, responsable du pôle « éducation et sensibilisation à l'environnement ».

Des locaux administratifs et d'animation sur le territoire des causes

En janvier 2002, ACM a réalisé un de ses objectifs puisque désormais ses locaux administratifs sont basés sur la commune de LE CAYLAR (commune située sur le Causse du Larzac héraultais). La volonté de l'association de se rapprocher matériellement de son territoire d'intervention a pu ainsi être satisfaite.

Concernant les locaux d'animation, ACM mobilise les salles communales pour que ses actions soient diffusées sur l'ensemble de son territoire d'intervention.

Agréments

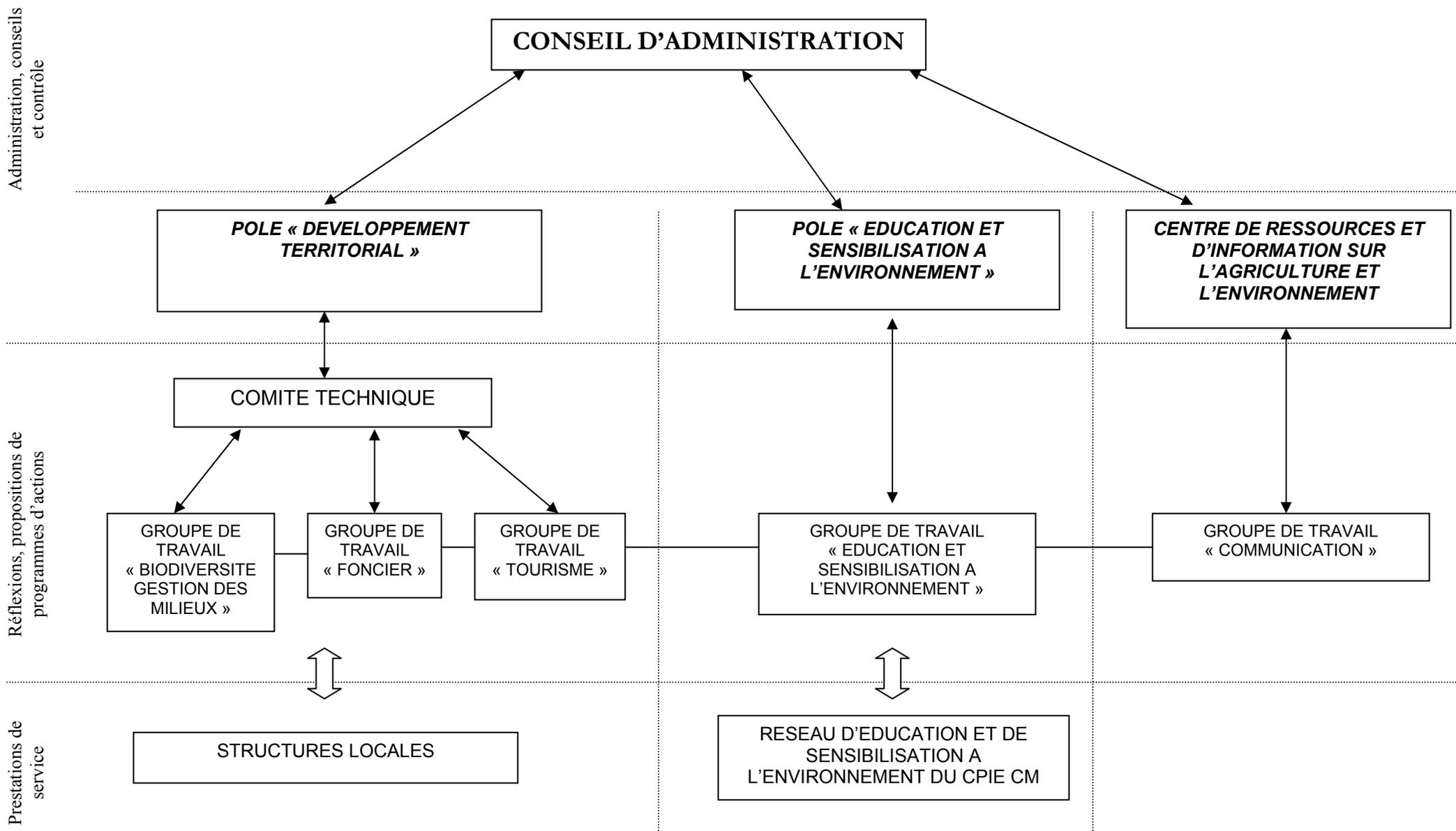
- agrément au titre d'Associations Educatives Complémentaires de l'Enseignement Public
- agrément au titre des activités de Jeunesse et d'Education Populaire.

Partenariat formalisé

- Association reconnue depuis 2002 comme « centre thématique » par le Département de l'Hérault (signature chaque année d'une convention d'objectifs)
- 2 conventions cadre de partenariat ont été signées
 - la Communauté de Communes du Lodévois-Larzac
 - la Charte Intercommunale du Lodévois-Larzac.



Fonctionnement de l'association



Structuration de l'association

	Pôle « développement territorial »	Pôle « éducation et sensibilisation à l'environnement »	Centre de Ressources et d'Information
Productions	<p><u>Chercher / connaître</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Inventaire - Cartographie - Etude, état des lieux et diagnostic (habitats et espèces remarquables, activités agropastorales, activités cynégétiques, foncier...) - Suivi des mesures de gestion <p><u>Développer / gérer</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion concertée du territoire : pilotage de programmes de développement territorial (Plan Local d'Aménagement Concerté, Programme <i>Life Nature</i> « Causses Méridionaux », projet collectif CTE « Causses Méridionaux », opérateur local Natura 2000 ...) - Restauration, réhabilitation et gestion des milieux - Aménagements touristiques (aménagement de sites, signalétique...) - Conseils aux collectivités territoriales 	<p><u>Transmettre / valoriser</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - accueil de classes environnement ou patrimoine - intervention en milieu scolaire - animation sur site adaptée à la demande (visite guidée, visite pédagogique, séjour à thème, sortie nature) - conception de programmes d'animation et de projets pédagogiques - conception et mise en œuvre d'aménagements et d'outils pédagogiques (sentier d'interprétation, exposition, édition...) - organisation/animation de conférences et de manifestations - formation professionnelle 	<p>Documents Données informatiques Photos et diapos Matériels pédagogiques</p>
Moyens	Réseau d'intervenants existant depuis 1994 élargi en 2002	Réseau d'éducation et de sensibilisation à l'environnement du CPIE CM	Pièce spéciale dans le local du CPIE CM Saisie informatique sur une base de données sur ACCESS
Communication	Bulletin de liaison interne du Comité technique	Bulletin de liaison interne du pôle « éducation et sensibilisation à l'environnement »	
Externe	<p>Lettre du CPIE des Causses Méridionaux et son supplément spécial adhérents Plaquette de l'association Publications (document sur les Causses Méridionaux et cahiers techniques) Site Internet (Site RESOFORM) Les rencontres du CPIE CM</p>		

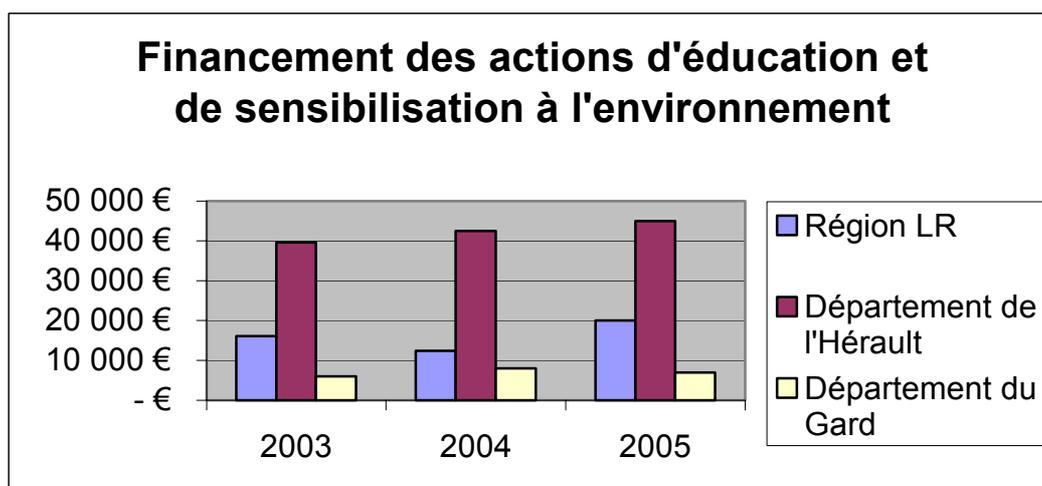
Moyens financiers mobilisés

Depuis 1994, l'association gère des programmes concertés de développement durable financés par des fonds européens, nationaux et/ou locaux.

Les financeurs sont depuis la création de l'association :

- Europe :
 - Programmes *Life Nature*
 - Leader II Hérault
 - Feoga Objectif 2
- Etat :
 - Ministère en charge de l'Environnement (Contrat pour la conservation des Causses Méridionaux, documents d'objectifs Natura 2000, actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement...)
 - FNADT
 - Ministère en charge de l'agriculture (FGER, CTE...)
 - Ministère en charge de la culture
- Conseil Régional et Conseils Généraux du Gard et de l'Hérault (cf. graphe ci-dessous)
- Communautés de Communes du Lodévois-Larzac et du Pays Viganais
- Autres : ANDA, APIEU Montpellier-Mèze, Centre de loisirs, Association de parents d'élèves, MJC...

Notons que depuis 2001, le volet « prestations de service » de l'association se développe.





Les perspectives

Schéma concerté de développement durable des Causses Méridionaux

Rappel

De janvier à septembre 2002, 5 groupes de travail, composés de membres du comité technique de l'association et d'autres acteurs locaux, ont planché sur les thématiques suivantes : biodiversité, foncier, tourisme et communication.

Cette démarche a consisté à :

- analyser l'existant : inventaire des programmes et des actions (CTE, DOCOB Natura 2000...) ; état des lieux des données (données disponibles, données à réactualiser, données nouvelles à mobiliser...)
- identifier les études nécessaires à engager pour définir un programme d'actions
- définir un programme d'actions à réaliser à court terme / à long terme et identifier les outils à mobiliser.

Le résultat de ce travail a été examiné et amendé lors de plusieurs réunions du conseil d'administration de l'association en 2002 et 2003.

Cette démarche de concertation a abouti à la rédaction d'un schéma concerté de développement durable permettant de définir de nouveaux modèles de développement rural réactifs, concertés et durables visant **le maintien et le développement à long terme des activités agricoles, pastorales, forestières et touristiques en harmonie avec les objectifs environnementaux.**

Le schéma concerté de développement durable sera complémentaire des documents d'objectifs (DOCOB) Natura 2000 en cours de réalisation car il va au-delà de la prise en compte des habitats d'intérêt communautaire.

Il a aussi pour vocation d'être un outil d'aide à la décision des acteurs du territoire et, plus particulièrement, des élus. En effet, il pourra, par exemple, constituer une base de travail à l'élaboration des politiques locales d'aménagement (carte communale, PLU, SCOT, ...) en leur permettant de s'inscrire dans une réflexion globale de développement durable de leur territoire.

Description des actions non réalisées à ce jour

1. Mise en place d'un observatoire territorial

Maîtres d'œuvres : CPIE des Causses Méridionaux, CEN LR, MEANDRE, ADASEA, ASA, Chambre d'agriculture, SAFER, SIME, CRPF, ONF, ONCFS

Cette mise en place va se réaliser sur la base d'une démarche collective « à dire d'experts » et sur un outil d'approche territoriale et de suivi : le SIG.

Son objectif est de permettre aux acteurs locaux de mieux répondre aux enjeux relatifs à la biodiversité, aux usages et au foncier.

Il consiste à réaliser à dire d'experts un état des lieux (régulièrement remis à jour) et des diagnostics :

- mobilisation et remise à jour (si nécessaire) des informations existantes
- récolte des données nouvelles notamment liées aux nouveaux usages du territoire
- création de bases de données communes à l'ensemble des acteurs et saisies sous SIG
- analyse et croisement des informations
- mise en évidence et localisation des zones sensibles et/ou prioritaires
- définition des enjeux
- identification des objectifs et des actions ciblés territorialement (reconquête des milieux, meilleure maîtrise « agricole » du foncier...).

Pour cela, l'observatoire sera ouvert à tous les usages du territoire : usages agricoles et forestiers mais aussi fonciers, touristiques, cynégétiques...

Le cahier des charges a été élaboré selon trois principes par souci d'économie :

- valorisation au maximum des données déjà existantes (ex : données inventoriées dans les DOCOB Natura 2000)
- coordination des acteurs du territoire dans leurs interventions
- prise en compte des programmes, des procédures et de leur contenu.

Un travail particulier est à réaliser sur :

- ❖ le **volet foncier** car les dernières informations recueillies par l'association datent de 1995 et ne concernent que les marchés fonciers :
 - recensement des usages et cartographie (en particulier les secteurs où l'agriculture est présente et ceux où elle est prévue),
 - recensement de l'offre et de la demande (tous les projets quels qu'ils soient) et cartographie : repérage du foncier disponible, des projets de reprise ou d'agrandissement ; identification des propriétaires, des prix...
 - expertise et analyse.
- ❖ le **volet forestier** pour appréhender la place de l'arbre sur le territoire des causses en tant que peuplement forestier (sylvo-pastoralisme, bois de chauffage, truffe, paysage...) ou haie & brise-vent :
 - analyse du milieu naturel, des enjeux et contraintes économiques & sociales, du foncier et des modes de possession des surfaces boisées
 - identification des objectifs de gestion et définition des itinéraires techniques
 - cartographie du zonage des potentialités forestières, des enjeux ayant une interaction sur la gestion forestière, des zones d'interventions prioritaires...
- ❖ les **points d'eau** :
 - remontée de tous les projets sur le territoire
 - tri en fonction de leurs intérêts (agricole, environnemental et/ou patrimonial) et des enjeux
 - définition d'un cahier des charges
 - démonstration et expérimentation en utilisant divers matériaux (bâche, argile...)
 - définition d'un projet territorial.

2. Animation territoriale

Maître d'œuvre : CPIE des Causses Méridionaux

- ❖ **Observatoire territorial** : animation du travail collectif (croisement des données, mise en évidence des enjeux et définition des objectifs à dire d'experts...)
- ❖ **Mise en place et animation d'un réseau sur le foncier** ayant 3 objectifs :
 - anticipation, analyse, recherche des réponses possibles
 - éviter la préemption
 - améliorer la circulation de l'information et le porter à connaissance auprès des acteurs locaux.
- ❖ **Information et sensibilisation**
Définition d'un programme d'information et de sensibilisation pluriannuel sur la base des données de l'observatoire territorial.

Natura 2000 :

Nouvelle donne avec la loi du développement des territoires ruraux

La loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux a apporté les modifications suivantes :

« II. - Pour l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs, un comité de pilotage Natura 2000 est créé par l'autorité administrative. Ce comité comprend les collectivités territoriales intéressées et leurs groupements concernés ainsi que, notamment, des représentants de propriétaires et exploitants des terrains inclus dans le site Natura 2000. Les représentants de l'Etat y siègent à titre consultatif. »

« III. - Les représentants des collectivités territoriales et leurs groupements désignent parmi eux le président du comité d pilotage Natura 2000 ainsi que la collectivité territoriale ou le groupement chargé de l'élaboration et du suivi de sa mise en œuvre. A défaut, la présidence du comité de pilotage Natura 2000 ainsi que l'élaboration du document d'objectifs et l'animation nécessaire à la mise en œuvre sont assurée par l'autorité administrative. »

« IV. - Une fois établi, le document d'objectifs est approuvé par l'autorité administrative... »

« VI. - Une convention est conclue entre l'Etat et la collectivité territoriale ou le groupement désigné dans les conditions prévues au III afin de définir les modalités et les moyens d'accompagnement nécessaires à l'élaboration du document d'objectifs et au suivi de sa mise en œuvre. »

Candidature des Causses et des Cévennes au patrimoine mondial de l'humanité

La candidature

Initié en 2000, le projet de classement des Causses et des Cévennes au Patrimoine mondial de l'humanité est porté par l'Etat (ministère en charge de l'environnement rejoint en 2004 par le ministère de la culture) en partenariat avec les collectivités territoriales (régions et départements).

Le dossier de candidature a été retenu par le gouvernement en janvier 2005, qui l'a déposé officiellement à l'UNESCO. La décision de l'UNESCO devrait intervenir en juillet 2006.

Le Préfet de Lozère est le Préfet coordinateur du projet.

Un comité de pilotage et un comité technique ont été créés à l'automne 2004 pour suivre la rédaction du dossier de candidature et l'instruction du dossier par l'UNESCO.

Le classement au Patrimoine mondial de l'humanité s'accompagnera de la mise en place d'une structure de gestion qui associe en partenariat l'ensemble des collectivités. Cette structure a pour objectif la coordination des actions des différents acteurs déjà présents sur le territoire. Dans un premier temps le principe d'une association de préfiguration a été retenu.

Le CPIE des Causses Méridionaux suit cette démarche depuis l'année 2000. En 2004, il a intégré le comité technique et le comité de pilotage.

Son rôle dans cette démarche est celui d'opérateur technique des collectivités locales et territoriales puisqu'il a été reconnu comme gestionnaire du territoire des Causses Méridionaux au même titre que le Parc National des Cévennes et le Parc Naturel Régional des Grands Causses.

Dès que le CPIE des Causses Méridionaux a pris connaissance de cette démarche, sur décision de son assemblée générale en 2001, il a saisi par courrier le ministère de l'environnement pour demander qu'une communication soit faite auprès des acteurs locaux et, en particulier, auprès de l'ensemble des municipalités concernées. L'Etat n'a pas souhaité communiquer avant que le dossier ne soit déposé officiellement à l'UNESCO.

Le label patrimoine mondial de l'UNESCO

Depuis 1972, l'UNESCO désigne des biens naturels et culturels d'intérêt universel, au travers d'une convention, qui sont dès lors placés sous la protection des populations locales en leur attribuant le label patrimoine mondial de l'humanité.

A partir de 1994, l'UNESCO prend en compte le critère « paysages culturels évolutifs vivants » qui correspond à des milieux façonnés et entretenus par l'Homme. C'est à ce titre que le dossier Causses et Cévennes est présenté.

Le label n'apporte pas de contraintes supplémentaires à celles édictées par les Etats. Il apporte une notoriété mondiale source de fréquentation touristique supplémentaire. Toutefois ce label confère à l'Etat et aux autorités locales une responsabilité de préservation de l'intégrité des biens reconnus d'intérêt mondial.

Principales étapes du dossier de candidature

- Janvier 2005 : seul dossier proposé par le gouvernement français à l'UNESCO
- Mars 2005 : l'UNESCO a indiqué que le dossier était recevable.
- Juin à septembre 2005 : visite du territoire par des experts d'ICOMOS
- Janvier 2006 : rapport d'experts avec présentation de recommandations
- A partir de fin mai 2006 : l'Etat français sera informé de la décision de l'UNESCO.

Observatoire photographique des paysages

Le paysage est en mouvement, parfois de façon radicale, parfois de façon beaucoup plus imperceptible.

Pour détecter les changements qualitatifs que connaît le paysage des causses au fil des ans, le CPIE des Causses Méridionaux souhaite mettre en place un observatoire photographique du paysage.

Cet observatoire a pour objectif de constituer un fonds de séries photographiques permettant de constater mais aussi d'analyser les mécanismes de transformation de ces espaces pour identifier des mesures de gestion à programmer mais aussi pour sensibiliser les scolaires, la population locale et le grand public à travers des outils pédagogiques « parlants ».

Collection thématique du CPIE CM

Les objectifs de cette collection sont :

- valoriser les connaissances locales des personnes ressource du territoire
- sensibiliser sur le territoire des Causses Méridionaux (ses richesses naturelles, le rôle de l'Homme et, plus particulièrement des agriculteurs, sur les paysages...)
- conforter des comportements de citoyens responsables, actifs et respectueux de leur cadre de vie.

Cette démarche consistera à faire paraître régulièrement des livrets de 28 pages (dont 4 pages de couverture) sur une thématique précise en apportant des informations scientifiques et des témoignages de la mémoire locale.

Un circuit routier de découverte du Causse sur les Causses de Blandas et de Campestre ?

Une réflexion pourrait être engagée avec la Communauté de Communes du Pays Viganais sur la création d'un circuit routier de découverte des Causses de Blandas et de Campestre en prenant en référence le travail effectué actuellement sur le Larzac méridional.

Ce circuit permettrait de valoriser le patrimoine rural des communes tel que le projet de sentier du patrimoine de la commune de Campestre-et-Luc.

Festival Art et Nature du Roc castel du 1 au 10 août 2005 au Caylar

Problématique

Le Symposium de Sculpture, renforcé depuis 3 ans par l'Exposition d'Art postal, a créé du 1^{er} au 10 août sur la place du Caylar, un rendez-vous apprécié et attendu de tous pendant la période estivale.

En 2004, le CPIE des Causses Méridionaux, intervenant pour la première fois dans ce rendez-vous estival, s'est retrouvé coordinateur d'une programmation concertée avec les associations locales, autour de la création d'un festival dénommé « Festival Nature et Culture du Roc Castel ».

Sur l'impulsion du CPIE des Causses Méridionaux, la même démarche de concertation, associée à une analyse du contexte local, a été réalisée pour 2005. Les constats sont les suivants :

- après 10 ans de fonctionnement, le Symposium de Sculpture s'essouffle. Maintenu en 2004 pour conserver ce rendez-vous annuel, il pose toutefois des problèmes d'organisation mais aussi d'entretien et du devenir des sculptures produites.
- les associations locales très dynamiques sont néanmoins dépendantes de la disponibilité de ses membres bénévoles. Leur implication dans un rendez-vous annuels est donc très fluctuante d'une année à l'autre.
- la période du 1^{er} au 10 août, inscrite dans la vie du village, mérite d'être confortée chaque année.
- si le CPIE des Causses Méridionaux s'implique dans cette démarche au-delà de la coordination, c'est-à-dire en tant qu'organisateur, ce ne peut être que dans le respect de ses principes pédagogiques et de sensibilisation à l'environnement.

La proposition qui a découlé de cette réflexion a pour objectifs de maintenir ce rendez-vous annuel du 1^{er} au 10 août par le biais d'un festival et de l'installer dans la longévité grâce à l'élargissement de ses thèmes sur l'Art et la Nature.

Objectifs et choix de programmation

1. Créer de l'activité culturelle, festive, ludique et créative sur la place du village

L'été sur le Larzac méridional cohabitent pour un temps la population locale (élargie aux familles réunies), les estivants dans leur résidence secondaire, les campeurs et touristes de passage...

Le Festival Art et Nature du Roc Castel donnera l'occasion d'échanger et de tisser des liens sur la place du village qui deviendrait dès lors un lieu privilégié de rencontres. Ces rencontres entre les générations seront d'autant plus agréables et créatrices de liens positifs que les activités proposées seront variées, de qualité, **ouvertes à tous et gratuites.**

2. Développer un rapport sensible à notre environnement ainsi que la connaissance de l'histoire des gens qui y vivent et qui le font vivre

Le respect de cet environnement est lié à l'attachement au pays, à sa beauté et au dialogue entre les différents usagers.

3. La rencontre d'artistes et l'initiation à une pratique artistique.

Il s'agira ici rencontrer les artistes, de les voir à l'œuvre travaillant la pierre, le bois, la terre, les végétaux... de partager leur émotion et de mettre la main à la pâte dans le cadre d'ateliers ouverts à tous sur la place.

Le fil rouge du Festival sera constitué par les rendez-vous journaliers de la « criée champêtre » qui chaque soir à 18h30 lira le journal du jour, le programme du lendemain et les messages écrits par la population ou les acteurs locaux.

Centres de ressource en Massif central



Les directeurs des 11 CPIE présents sur le territoire du Massif Central se sont réunis lundi 9 mai 2005 à Massiac (Cantal) pour lancer un projet collectif concernant la mise en place, dans chacun des 11 CPIE d'un centre de ressources et d'information.

Il s'agit pour chaque CPIE, en cohérence et complémentarité avec les autres CPIE et partenaires, de formaliser cette fonction de centre de ressources. En effet, les CPIE en accumulant (certains depuis plus de 20 ans) expériences, savoirs faire, informations et partenariats, sont des structures associatives adaptées pour favoriser la compréhension, le traitement et la diffusion d'informations environnementales, à l'échelle de leur territoire.

Au-delà de leurs fonctions habituelles (éducation à l'environnement et développement durable des territoires), les CPIE vont concrétiser cette fonction de lieux ressources à destination des élus et des habitants d'un territoire. Les thèmes traités concerneront selon les CPIE, l'eau, les milieux naturels, les paysages, les déchets, les risques majeurs, l'énergie, le périurbain, l'agriculture ou l'éducation à l'environnement, etc.

Pour mener à bien ce projet, l'URCPIE Auvergne en Massif Central, a déposé un dossier (au nom des 11 CPIE) auprès de la DIREN Auvergne, des 5 Régions du Massif central et de la DATAR Massif Central (FEDER, FNADT). Ce dossier, qui a été accepté en avril 2005, va permettre aux 11 CPIE de mener une étude de faisabilité à 3 niveaux : au niveau de chaque CPIE, au niveau régional et au niveau du Massif Central... Après une phase de diagnostic de chaque CPIE et une rencontre avec tous les partenaires concernés, (dont les autres structures portant la fonction de centre de ressources), chaque CPIE mettra en œuvre (investissement) cette fonction de centre de ressource, sur son territoire, en complémentarité avec ses partenaires et dans une cohérence d'ensemble à l'échelle du Massif central.

Un comité de pilotage se mettra en place pour suivre l'évolution de ce projet avec la participation des financeurs de l'étude (DATAR Massif Central, SGAR Auvergne, DIREN Auvergne, Conseil régional d'Auvergne, du Limousin, de Midi-Pyrénées, de Languedoc-Roussillon -sous réserve- et Rhône-Alpes -sous réserve-).

Cette étude sera coordonnée pendant 2 ans par l'URCPIE Auvergne en Massif Central.

Vers une union régionale des CPIE ?

Depuis le début de l'année 2005, les directeurs des 6 CPIE de la région Languedoc-Roussillon se sont régulièrement réunis pour réfléchir aux possibilités de réaliser des actions communes.

L'option qui a été prise dans un premier temps a été de rédiger un document commun présentant les 6 CPIE et leurs compétences. Ce travail a permis aux 6 CPIE de mieux se connaître. Une démarche de diffusion de cette plaquette et de rencontres des interlocuteurs tels que la Région, les Départements, les Services de l'Etat, ... va se mettre en place.

La création d'une union régionale (pourtant fortement souhaitée par l'UNCPIE) n'a pas été pour le moment décidée. Les directeurs souhaiteraient, pour cela, que les administratifs de chaque CPIE soient impliqués dans cette démarche.

Formalisation des partenariats

Signature de convention cadre de partenariat

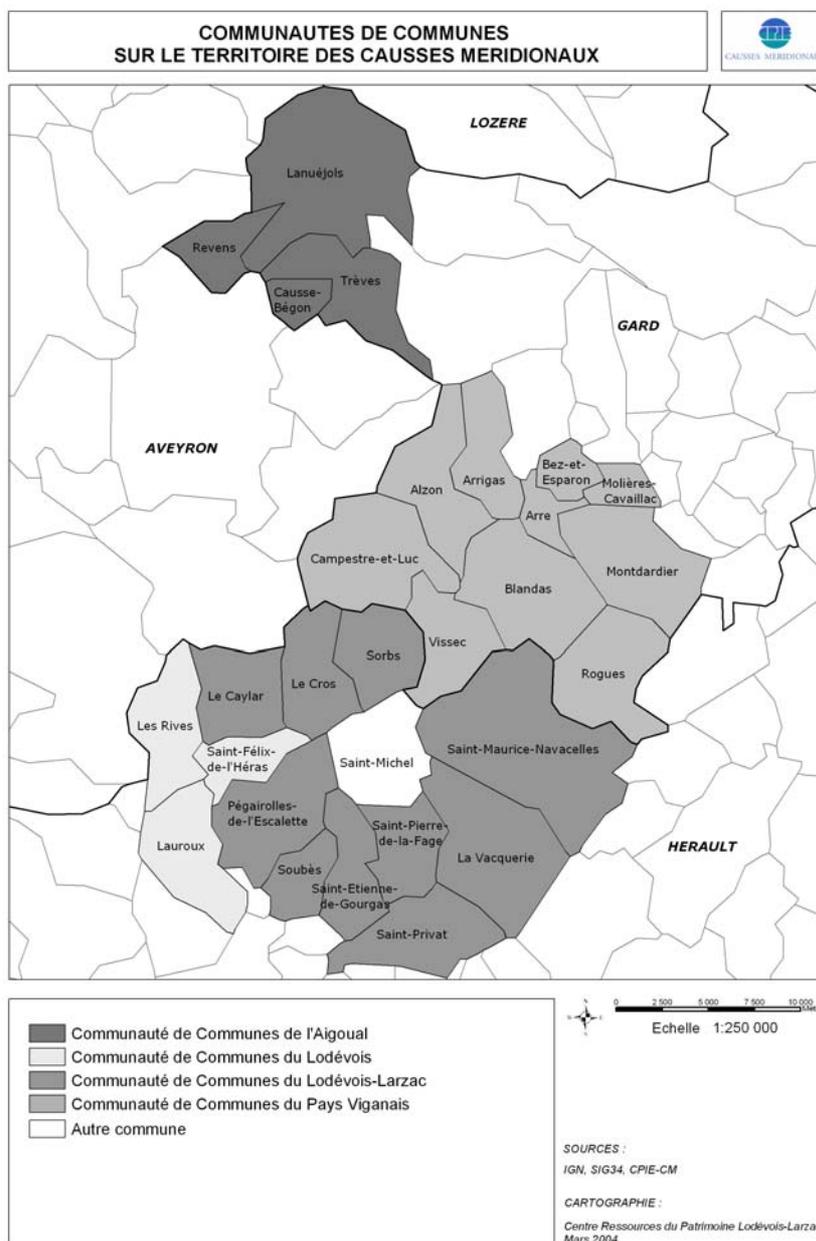
avec :

la communauté de communes du Pays Viganais

la communauté de communes du Lodévois

la communauté de commune de l'Aigoual

reconnaissant nos compétences dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement et du tourisme vert.



Renforcement des liens avec le Conseil Général du Gard